

# Projet de PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2029

---





# AVANT-PROPOS

## PROJET DE PGMR ADOPTÉ LE 2022-02-09 ENTRÉE EN VIGUEUR XXXX-XX-XX

### DOCUMENT RÉALISÉ PAR COLLECTIVITÉS ÉCOLOGIQUES BAS-SAINT-LAURENT (CO-ÉCO)

Ophélie Deschamps Lévesque, conseillère en gestion environnementale, *Rédaction*

Suzanne Gaumont, adjointe administrative, *Révision*

Noélie Hébert Tardif, chargée de communications et sensibilisation, *Mise en page et éléments graphiques*

### MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION DU PGMR

Sylvain Roy, préfet de la MRC

Jean Lachance, directeur général de la MRC

Pierre Saillant, maire de Mont-Carmel

Louis-Georges Simard, maire de Rivière-Ouelle

Roger Moreau, maire de Saint-Germain

Rosaire Ouellet, maire de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

### ÉQUIPE POUR LA CONCERTATION DES ICI

Co-éco, appuyée par le Living Lab en innovation ouverte et les membres du comité de révision du PGMR

### LES MAIRES DE LA MRC DE KAMOURASKA (2022)

Anik Corminboeuf, mairesse de Kamouraska

Vincent Bérubé, maire de La Pocatière

Pierre Saillant, maire de Mont-Carmel

Louis-Georges Simard, maire de Rivière-Ouelle

Anita Ouellet Castonguay, mairesse Saint-Alexandre-de-Kamouraska

Gervais Darisse, maire Saint-André-de-Kamouraska

Richard Caron, maire de Saint-Bruno-de-Kamouraska

Nicole Généreux, mairesse de Saint-Denis-De La Bouteillerie

Gilles DesRosiers, maire de Saint-Gabriel-Lalemant

Roger Moreau, maire de Saint-Germain

Nancy St-Pierre, mairesse de Saint-Joseph-de-Kamouraska

Benoit Pilotto, maire de Saint-Onésime-d'Ixworth

Louise Chamberland, mairesse de Saint-Pacôme

Solange Morneau, mairesse de Saint-Pascal

Frédéric Lizotte, maire de Saint-Philippe-de-Néri

Rosaire Ouellet, maire de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

Nathalie Picard, mairesse de Sainte-Hélène-de-Kamouraska

### RÉFÉRENCES PHOTOGRAPHIQUES : Nicolas Gagnon



# SOMMAIRE EXÉCUTIF

## *Description du territoire*

La MRC de Kamouraska est un territoire à caractère rural composé de 17 municipalités et de 2 territoires non organisés, comptant 20 941 habitants. Elle se situe à la limite occidentale du Bas-Saint-Laurent. Le Kamouraska profite d'une agriculture très dynamique et d'un secteur bioalimentaire important. C'est également une destination touristique de choix grâce à la qualité de son patrimoine, de son paysage et de ses atouts culturels.

## *Gestion actuelle des matières résiduelles*

Elle fait l'objet d'un partage de compétences entre 2 regroupements de collecte, une régie intermunicipale, une municipalité et la MRC. La collecte à 3 voies dessert autant les résidences que les industries, commerces et institutions (ICI). Depuis 2021, la totalité des matières collectées sont acheminées dans la MRC de Rivière-du-Loup. La gestion des boues est donnée à contrat à des entreprises spécialisées. Les citoyens sont très bien desservis par 3 éco-centres qui récupèrent les résidus verts, les résidus de constructions, les résidus dangereux, en plus de rendre les meubles disponibles pour le réemploi.

## *Inventaire des matières résiduelles*

Il a été réalisé à l'aide de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec et des données disponibles sur le territoire. Il indique que pour 2019, 48 436 tonnes de matières résiduelles auraient été générées dans la MRC, dont 69 % seraient récupérées. Cette performance est en partie attribuable aux grandes quantités générées par l'industrie agroalimentaire et à son taux de récupération très élevé. Au LET, on constate qu'en considérant les 3 grands secteurs qui génèrent des matières (résidentiel, ICI et CRD), la quantité moyenne enfouie est de 422 kg/habitant.

## *Diagnostic, objectifs régionaux et plan d'action*

La MRC a pour objectif global de réduire de 10 % la moyenne éliminée par habitant d'ici la fin du PGMR. C'est l'objectif le plus facilement mesurable du PGMR. Les autres objectifs se collent à ceux du gouvernement.

Pour les **matières recyclables**, la quantité récupérée par habitant est stagnante depuis plusieurs années. Selon l'inventaire réalisé, l'objectif de récupération de 75 % ne serait pas atteint.

Pour les **matières organiques**, la quantité récupérée par habitant via le bac brun a augmenté de 31 % entre 2016 et 2020. Malgré cela, le taux de récupération par le bac ne serait que de 29 %, encore loin de l'objectif de 60 %. Soulignons qu'un inconnu persiste : la quantité détournée par le compostage domestique, qui est une pratique bien implantée dans la région. D'autre part, le portrait est encourageant lorsqu'on considère les industries agroalimentaires et les boues municipales dans le total, l'objectif est alors largement dépassé.

Pour les **résidus de CRD et autres**, les infrastructures des éco-centres sont suffisantes, mais arrivent à bout d'âge. C'est pourquoi des rénovations ont été effectuées en 2020 et d'autres sont prévues dans le plan d'action. Il est également prévu d'étudier l'intérêt de desservir les petits ICI par les éco-centres, afin de leur offrir des solutions de proximité.

Dans le but d'augmenter les taux de récupération ainsi que la justesse des données, le plan d'action comprend l'acquisition de données, des incitatifs et de la sensibilisation. Toutes les infrastructures sont en place pour atteindre les objectifs. Les services sont actuellement suffisants, mais la MRC cherchera à les optimiser. Une concertation avec les ICI, en amont de la rédaction, a permis d'orienter certaines priorités du territoire.



# Table des matières

AVANT-PROPOS.....	I
SOMMAIRE EXÉCUTIF .....	III
LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET CARTES .....	IX
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	XI
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DU TERRITOIRE.....	1
<b>1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE.....</b>	<b>5</b>
1.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE .....	5
1.2 POPULATION ET DÉMOGRAPHIE.....	7
1.3 CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES.....	9
<b>2 GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES .....</b>	<b>13</b>
2.1 MUNICIPALITÉS VISÉES, COMPÉTENCES ET ENTENTES .....	13
2.1.1 <i>Secteur Institutions, commerces, industries (ICI)</i> .....	16
2.2 RÈGLEMENTS.....	19
2.3 DESCRIPTION DES GÉNÉRATEURS ET TYPES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	20
2.3.1 <i>Secteur résidentiel</i> .....	20
2.3.2 <i>Secteur Construction, rénovation et démolition (CRD)</i> .....	21
2.3.3 <i>Terres publiques et TNO</i> .....	21
2.4 COLLECTES ET DÉPÔTS, MUNICIPAUX ET PRIVÉS.....	21
2.4.1 <i>Collecte porte-à-porte des 3 voies</i> .....	21
2.4.2 <i>Collecte des boues municipales</i> .....	23
2.4.2.1 Boues de stations d'épuration .....	23
2.4.2.2 Boues d'installations septiques.....	25
2.4.3 <i>Résidus de CRD</i> .....	26
2.4.4 <i>Autres dépôts et collectes dédiées</i> .....	26
2.4.4.1 Initiatives de réemploi .....	26
2.4.4.2 Dépôts et collectes dédiées de résidus verts et d'encombrant .....	27
2.4.4.3 Dépôts de résidus domestiques dangereux et produits visés par une REP.....	28
2.5 INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET D'ÉLIMINATION UTILISÉES .....	29
2.5.1 <i>Centre de tri des matières recyclables</i> .....	29
2.5.1.1 Centre de tri de Saint-Pascal et Groupe Bouffard .....	29
2.5.1.2 Centre de tri de la Société VIA .....	29
2.5.1.3 Récupération Rivière-du-Loup et KRTB enr.....	30
2.5.2 <i>Centre de traitement des matières organiques</i> .....	30
2.5.2.1 Usine de biométhanisation .....	30
2.5.2.2 Site de compostage de la Ville de La Pocatière (inactif) .....	31
2.5.2.3 Tourbière Michaud Itée .....	32
2.5.3 <i>Sites de traitement des boues</i> .....	32
2.5.3.1 Installations de Camionnage Alain Benoit .....	32
2.5.3.2 Installations de Campor environnement inc.....	33

2.5.4	<i>Résidus de construction, rénovation, démolition</i> .....	33
2.5.4.1	Centre de tri des Résidus de CRD .....	33
2.5.4.2	Centre d'entreposage et concassage d'agrégats .....	34
2.5.5	<i>Autres matières résiduelles</i> .....	34
2.5.5.1	Écocentres .....	34
2.5.5.2	Sites de récupération de métaux .....	36
2.5.5.3	Site de traitement des matières dangereuses .....	36
2.5.6	<i>Lieux d'élimination</i> .....	37
2.5.6.1	Lieu d'enfouissement en territoire isolé (LETI) de l'Île-aux-Lièvres .....	37
2.5.6.2	Lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup .....	37
2.5.6.3	Lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Philippe-de-Néri (inactif) .....	39
2.6	GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS ET À L'ÎLE AUX LIÈVRES .....	39
2.6.1	<i>Territoires non organisés de Picard et du Petit-lac-Sainte-Anne</i> .....	39
2.6.2	<i>L'Île aux lièvres</i> .....	40
2.7	INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION (ISÉ) .....	41
2.8	COÛTS ACTUELS DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES .....	42
<b>3</b>	<b>INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES</b> .....	<b>45</b>
3.1	MÉTHODOLOGIE .....	45
3.2	SECTEUR RÉSIDENTIEL .....	46
3.2.1	<i>Matières recyclables</i> .....	46
3.2.2	<i>Matières organiques</i> .....	47
3.2.3	<i>Boues municipales</i> .....	48
3.2.3.1	Boues d'ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées .....	48
3.2.3.2	Boues d'installation septiques .....	48
3.3	AUTRES RÉSIDUS .....	49
3.3.1	<i>Matières éliminées réelles du secteur résidentiel</i> .....	50
3.4	SECTEUR DES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS .....	51
3.4.1	<i>Matières recyclables</i> .....	51
3.4.2	<i>Matières organiques</i> .....	52
3.4.2.1	Matières organiques des ICI hors industries agroalimentaires .....	52
3.4.2.2	Matières organiques des industries agroalimentaires .....	52
3.4.3	<i>Autres résidus des ICI</i> .....	54
3.4.3.1	Résidus spécifiques des ICI .....	54
3.4.4	<i>Matières éliminées réelles — secteur ICI</i> .....	55
3.5	SECTEUR CRD .....	56
3.5.1	<i>Matières du secteur CRD éliminées au LET</i> .....	57
3.6	RÉCAPITULATIF .....	59
<b>4</b>	<b>DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS</b> .....	<b>65</b>
4.1	DIAGNOSTIC TERRITORIAL .....	65
4.1.1	<i>Bilan des PGMR précédents</i> .....	65
4.1.2	<i>Observations et analyse</i> .....	67
4.1.2.1	Collecte à 3 voies municipales .....	67
4.1.2.2	Secteur CRD .....	69
4.1.2.3	Bilan des matières .....	70
4.1.1	<i>Bilan des services</i> .....	71
4.1.2	<i>Capacités des installations</i> .....	71

4.1.3	<i>Droit de regard</i> .....	72
4.2	ORIENTATIONS ET OBJECTIFS.....	73
4.2.1	<i>Nationaux</i> .....	73
4.2.2	<i>Régionaux</i> .....	74
<b>5</b>	<b>PLAN D’ACTION 2023-2029</b> .....	<b>78</b>
5.1	MESURES DU PLAN D’ACTION.....	78
5.2	SUIVI ET SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE .....	89
<b>6</b>	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>93</b>
	<b>ANNEXE A : LISTE ET DESCRIPTION DES ORGANISATIONS EN GMR</b> .....	<b>97</b>
	<b>ANNEXE B – SUIVI DE MISE EN ŒUVRE DU PGMR 2016-2020B</b> .....	<b>107</b>



# LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET CARTES

## TABLEAUX

Tableau 1-1 Informations générales sur les municipalités de la MRC de Kamouraska.....	8
Tableau 1-2 Prévisions du nombre de ménages par lustre jusqu'en 2040 .....	8
Tableau 2-1 Liste de contrats et ententes pour la collecte et le transport.....	16
Tableau 2-2 Nombre d'ICI de plus de 5 employés par code SCIAN et par municipalité .....	17
Tableau 2-3 Liste des règlements municipaux en lien avec la gestion des matières résiduelles .....	20
Tableau 2-4 Fréquence des collectes de bacs roulants par matière (résidences et petits ICI) .....	23
Tableau 2-5 Informations générales sur les stations d'épuration.....	24
Tableau 2-6 Informations générales sur les installations septiques .....	25
Tableau 2-7 Points de dépôt et collectes ponctuelles de résidus verts et encombrants .....	27
Tableau 2-8 Points de dépôt officiels pour les produits visés par une REP, 2021.....	28
Tableau 2-9 Matières acceptées dans les écocentres de la MRC de Kamouraska et modes de valorisation .....	35
Tableau 2-10 Tonnages traités aux écocentres en 2019 par matières .....	36
Tableau 2-11 Quantité de matière enfouie au LET de Rivière-du-Loup par MRC, en 2019.....	38
Tableau 2-12 Bilan total du LET de Rivière-du-Loup (enfouissement et recouvrement) .....	38
Tableau 2-13 Liste des établissements du territoire reconnus ICI ON RECYCLE + .....	41
Tableau 3-1 Portrait des matières recyclables par catégorie — secteur résidentiel .....	46
Tableau 3-2 Portrait des matières organiques par catégorie — secteur résidentiel .....	47
Tableau 3-3 Portrait des boues municipales par catégorie — secteur résidentiel .....	48
Tableau 3-4 Portrait des autres résidus par catégorie — secteur résidentiel .....	49
Tableau 3-5 Matières éliminées par municipalité — secteur résidentiel.....	50
Tableau 3-6 Portrait des matières recyclables par catégorie — secteur ICI .....	51
Tableau 3-7 Portrait des matières organiques par catégorie — secteur ICI .....	52
Tableau 3-8 Portrait des matières organiques de l'industrie agroalimentaire.....	53
Tableau 3-9 Entreprises agroalimentaires de la MRC de Kamouraska et leurs employés .....	53
Tableau 3-10 Portrait des autres résidus par catégorie — secteur ICI .....	54
Tableau 3-11 Matières éliminées par municipalité – secteurs ICI.....	56
Tableau 3-12 Portrait des résidus de CRD par catégorie — secteur CRD .....	56
Tableau 3-13 Résidus de CRD récupérés dans les écocentres.....	57
Tableau 3-14 Matières éliminées au LET de Rivière-du-Loup— secteur CRD .....	58
Tableau 3-15 Évolution des tonnages de matériaux CRD reçus aux écocentres entre 2015 et 2019 .....	58
Tableau 3-16 Estimé des taux de mise en valeur — secteur résidentiel .....	59
Tableau 3-17 Estimé des taux de mise en valeur — secteur ICI .....	60
Tableau 3-18 Estimé des taux de mise en valeur — secteur CRD .....	60
Tableau 4-1 Grandes réalisations du PGMR 2016-2020.....	66
Tableau 4-2 Variation 2016-2020 des matières de la collecte municipale à 3 voies (kg/hab.) .....	68
Tableau 4-3 MO récupérées dans les collectes porte-à-porte résidentielles au Québec comparées à la MRC.....	69
Tableau 4-4 Estimé des taux de mise en valeur par matière .....	70
Tableau 4-5 Quantités enfouies au LES de Saint-Philippe en 2013 .....	72
Tableau 4-6 Objectifs nationaux et régionaux pour la GMR.....	75
Tableau 5-1 Mesures prévues pour le plan d'action 2023-2029 du PGMR.....	78
Tableau 0-1 Liste des organismes d'éducation et de sensibilisation.....	97

Tableau 0-2 Liste des organismes et entreprises de réduction et de réemploi .....	97
Tableau 0-3 Liste des organismes et entreprises de collecte et de transport .....	99
Tableau 0-4 Liste des installations et des services de traitement ou d'élimination des matières résiduelles du territoire	101
Tableau 0-5 Programmes de récupération et de recyclage particuliers .....	106

## FIGURES

Figure 1-1 Taux de diplomation de la MRC de Kamouraska comparé à la moyenne de la province .....	10
Figure 3-1 Élimination par secteur issu du <i>Rapport du LET</i> .....	61
Figure 3-2 Élimination par secteur obtenu grâce à l'outil d'inventaire .....	61
Figure 3-3 Comparaison des scénarios d'élimination de la MRC .....	62
Figure 4-1 Évolution des tonnages pour les secteurs résidentiels et ICI .....	67
Figure 4-2 Évolution de la quantité de résidus CRD éliminés .....	69

## CARTES

Carte 1-1 Localisation de la MRC de Kamouraska .....	5
Carte 1-2 Limites administratives de la MRC de Kamouraska.....	6
Carte 2-1 Regroupements de collecte des matières résiduelles .....	15

## LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

APTHQ	Association des producteurs de tourbe horticole du Québec
ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques
CRD	Construction, rénovation, démolition
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
IMT	Information sur le marché du travail
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMH	Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation anciennement
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques
MDDELCC	Anciennement Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques
MRC	Municipalité régionale de comté
MRF	Matières résiduelles fertilisantes
PEE	Plantes exotiques envahissantes
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles
REP	Responsabilité élargie du producteur
SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé
SÉMÉR	Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
SVMO	Stratégie de valorisation de la matière organique
Tmh	Tonne de matière humide
TNO	Territoire non organisé
U.O.	Unité d'occupation
VHU	Véhicule hors d'usage



# INTRODUCTION

---





## INTRODUCTION

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2029 est un exercice réalisé par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Kamouraska afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. C'est un outil de planification territoriale essentiel pour la mise en œuvre d'actions concertées entre les 17 municipalités et la MRC.

Le PGMR comprend une description du territoire et du mode de gestion actuel des matières résiduelles. On y présente ensuite un inventaire quantitatif, suivi de la détermination d'objectifs régionaux pour la réduction et la mise en valeur. Par la suite, un diagnostic est posé, accompagné d'un plan d'action relié aux problématiques identifiées. Pour chacune des actions, les moyens de mise en œuvre, les échéances et les estimations budgétaires sont précisées. Finalement, le PGMR indique également les moyens qui seront déployés par la MRC pour assurer sa mise en œuvre.

Ce plan remplace le PGMR 2016-2020 de la MRC de Kamouraska en vigueur depuis le 23 février 2017. Plusieurs actions de ce dernier ont été réalisées avec succès, dont l'implantation du bac brun dans les Industries, commerces et institutions (ICI), près de 80 d'entre eux ayant été approchés pour recevoir un accompagnement; de nombreuses activités de sensibilisation à la saine gestion des matières recyclables et des matières organiques pour les citoyens et dans les écoles ont également été réalisées. La collecte des plastiques agricoles s'est généralisée et une réflexion régionale sur la contribution de la collecte à l'amélioration de la performance municipale a débuté. La mise en œuvre du plan a été suivie par le comité d'orientation en GMR de la MRC, composé d'élus et d'employés techniques.

La MRC de Kamouraska a amorcé en 2021 la révision de son PGMR, conformément aux lignes directrices du gouvernement publiées en 2013 et du Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux (2020). Les travaux de révision ont été suivis tout au long du processus par les membres du comité de révision du PGMR dont on trouve la liste en avant-propos.

La rédaction a été précédée par une concertation avec les ICI du territoire afin d'orienter les mesures du plan d'action.

Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco) a été mandaté pour réaliser le PGMR révisé de la MRC de Kamouraska. Cette organisation, spécialisée en gestion des matières résiduelles, avait également produit les deux PGMR précédents et effectué le suivi de mise en œuvre depuis ce temps, en collaboration avec la MRC.



# Chapitre 1

## DESCRIPTION DU TERRITOIRE

---





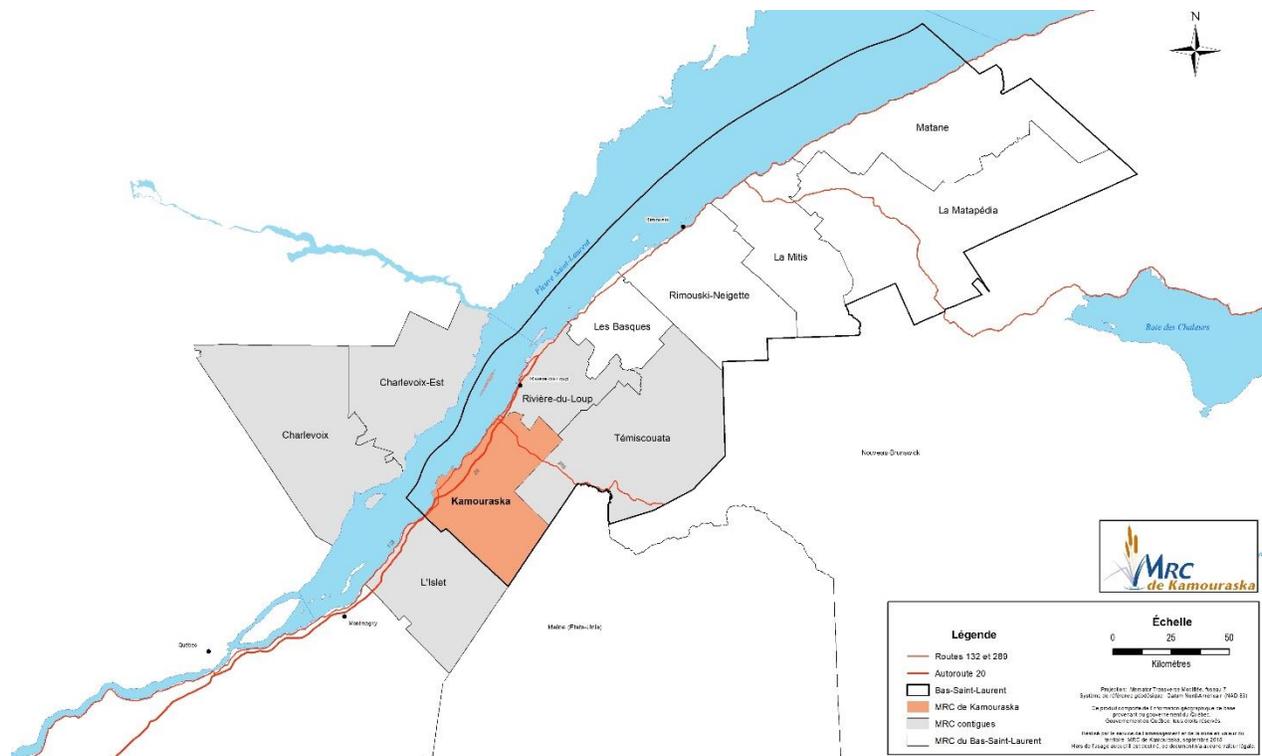
# 1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE

La section suivante décrit brièvement la géographie, la démographie et l'économie du territoire. Tous les détails et précisions sur ces sujets sont disponibles dans le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC. Toutefois, plusieurs statistiques présentées ci-bas sont tirées de d'autres sources car le SADR n'a pas été mis à jour entre les deux révisions de PGMR.

## 1.1 Situation géographique

La MRC de Kamouraska appartient au groupe des huit MRC qui composent la région administrative du Bas-Saint-Laurent et est située à la limite ouest de la région. Tel que l'indique la carte 1-1, les MRC contiguës sont celles de L'Islet à l'ouest, de Charlevoix et de Charlevoix-Est au nord, de Rivière-du-Loup au nord-est et du Témiscouata au sud. La limite sud du Kamouraska est complétée par l'État américain du Maine.

La carte 1-2 montre l'autoroute Jean-Lesage (20) et la route 132 qui traversent le territoire parallèlement au fleuve ainsi que la route 289 en provenance du Témiscouata sont les principaux accès routiers. On retrouve également un réseau de routes cogéré localement et par le Ministère du transport du Québec comme la route 230, une route régionale qui traverse la MRC de part à part et relie les divers périmètres urbains. Le chemin de fer traverse aussi le territoire d'est en ouest, parallèlement à l'autoroute 20, et une autre voie ferrée, à l'est du territoire, permet le transit vers le Témiscouata.



Carte 1-1 Localisation de la MRC de Kamouraska



La superficie du territoire est de 3 065 km<sup>2</sup>, dont environ 2 265 km<sup>2</sup> pour la partie terrestre, une dimension comparable aux autres MRC du Bas-Saint-Laurent. Le territoire terrestre est composé de propriété privée à 52 % et de propriété publique à 48 %. Le territoire maritime, s'étirant dans le fleuve sur une distance de 6 à 15 km de la côte, constitue dans la plupart des cas l'extension des territoires des municipalités riveraines. Seule la partie maritime en face de Sainte-Anne-de-La-Pocatière est demeurée un territoire non organisé (TNO) aquatique. Les îles des archipels des Pèlerins et de Kamouraska, ainsi que l'archipel de l'Île-aux-Lièvres font partie de la MRC. Plusieurs de ces îles sont reconnues par le gouvernement fédéral comme faisant partie de la Réserve nationale de faune (RNF) des îles de l'estuaire ou sont reconnues comme « Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) ».

La gestion des matières résiduelles est traitée au chapitre 13 du Schéma d'aménagement et de développement révisé<sup>1</sup> de la MRC. Celui-ci fait principalement référence au Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Kamouraska réalisé en 2003. Un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles y est dressé et un objectif est fixé : « encourager la réduction à la source, le réemploi, la récupération et la valorisation des matières résiduelles et favoriser les filières les plus efficaces selon le concept de développement durable ». Quelques actions sont également définies comme soutenir les activités d'éducation relative à l'environnement ou les incitatifs à la réduction. Le schéma d'aménagement présente finalement une liste des sites de disposition et de traitement des matières résiduelles ainsi qu'une carte des dépotoirs désaffectés sur le territoire de la MRC. Il n'y a cependant aucune affectation du territoire exclusive à un LET ou à tout autre équipement semblable.

## 1.2 Population et démographie

La MRC comptait 20 941 citoyens en 2019<sup>2</sup>. Elle est composée de 17 municipalités et 2 territoires non organisés (TNO) terrestres<sup>3</sup>. Le tableau 1-1 présente les détails concernant la superficie et la population.

La presque totalité des citoyens kamouraskois se concentre dans la partie septentrionale du territoire couvrant environ 1200 km<sup>2</sup>. À l'intérieur de cet espace, la densité moyenne de population est d'environ 18 habitants au kilomètre carré, une densité représentative d'un milieu rural agricole.<sup>4</sup> Deux pôles urbains regroupent à eux seuls 44 % de la population de la MRC soit Saint-Pascal et l'agglomération Pocatoise (qui comprend La Pocatière et Sainte-Anne-de-la-Pocatière). Depuis quelques années, Saint-Alexandre est reconnu comme le troisième pôle par la MRC en raison de son dynamisme économique. Onze municipalités du territoire comptent entre 250 et 1000 habitants.

On compte un total de 8279 unités d'occupation résidentielles sur le territoire de la MRC (tableau 1.1). La proportion de multilogements est de 7 % avec 556 unités en Plex et 54 en Multiplex, concentrés principalement dans les Villes de La Pocatière et Saint-Pascal, et dans une moindre mesure à Saint-Alexandre, Saint-Pacôme et Sainte-Anne-de-la-Pocatière. La proportion de saisonniers est en moyenne 10 % sur l'ensemble de la MRC, cependant les municipalités de Saint-Denis-De la Bouteillerie, Mont-carmel, Kamouraska et Rivière-Ouelle comptent plus de 20 % de leurs unités d'occupation en saisonniers.

---

<sup>1</sup> MRC de Kamouraska, Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Kamouraska, 2013

<sup>2</sup> Décret de population du MAMH (2020)

<sup>3</sup> MAMROT, décret de population 2014

<sup>4</sup> MRC de Kamouraska, Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Kamouraska, 2013

Tableau 1-1 Informations générales sur les municipalités de la MRC de Kamouraska<sup>5</sup>

	Municipalité	Superficie (km <sup>2</sup> )	Population	U.O. unifamiliales	U.O. 6-9 logements	U.O. multiplex & condos	U.O. saisonniers
Regroup. Centre	Kamouraska	44	609	233	15	1	78
	Mont-Carmel	430	1 123	453	11	1	177
	Saint-Bruno-de-Kamouraska	187	534	221	4	0	56
	Saint-Denis-De La Bouteillerie	34	510	216	4	0	121
	Saint-Germain	28	283	114	4	0	13
	Saint-Pascal	61	3 468	1 091	112	7	18
	Saint-Philippe-de-Néri	33	807	262	31	1	0
Regroup. Est	Saint-Alexandre-de-Kamouraska	111	2 217	592	58	2	50
	Saint-André-de-Kamouraska	71	679	188	11	0	8
	Saint-Joseph-de-Kamouraska	85	391	120	4	0	29
	Sainte-Hélène-de-Kamouraska	61	893	300	17	0	20
Régie Ouest	Rivière-Ouelle	57	967	406	20	2	148
	Saint-Gabriel-Lalemant	79	695	282	9	1	33
	Saint-Onésime-d'Ixworth	99	554	220	7	0	48
	Saint-Pacôme	29	1 555	555	51	2	7
	Sainte-Anne-de-la-Pocatière	55	1 606	547	43	0	11
	La Pocatière	21	4 040	1 052	155	37	0
	Petit Lac Sainte-Anne	186	0				
	Picard (TNO) <sup>6</sup>	572	10				
	<b>Total (TNO)</b>	<b>2 242</b>	<b>20 941</b>	<b>6 852</b>	<b>556</b>	<b>54</b>	<b>817</b>

Comme plusieurs autres MRC rurales québécoises, le Kamouraska vit un phénomène de dénatalité, d'exode et de vieillissement de population qui entraîne une baisse démographique. Selon les prévisions 2020-2040 de l'ISQ (tableau 1-2), le déclin démographique devrait perdurer au Bas-Saint-Laurent, se concentrant à l'extérieur des pôles urbains. Une diminution du nombre de ménages de 7 % est anticipée pour la période. On prévoit que la décroissance démographique exercera un certain poids sur les revenus fonciers municipaux, accélèrera la dévitalisation et pourrait influencer les services de proximité. Globalement, les changements démographiques prévus ne devraient pas avoir de répercussion majeure sur la GMR.

Tableau 1-2 Prévisions du nombre de ménages par lustre jusqu'en 2040<sup>7</sup>

2020	2025	2030	2035	2040
9168	9137	9006	8793	8513

<sup>5</sup> Afin d'uniformiser les tableaux, les municipalités seront présentées dans cet ordre tout au long du PGMR, qu'on nomme les regroupements ou non.

<sup>6</sup> Population du TNO comptabilisé avec Saint-Alexandre dans le reste du document pour simplifier

<sup>7</sup> Institut de la statistique du Québec, Nombre de ménages privés selon le groupe d'âge de la personne-référence, scénario A2021, MRC du Québec, 2020-2041, 2021

### 1.3 Caractéristiques socio-économiques

En 2016, la MRC comptait 1 416 établissements de toute nature employant 10 185 personnes. Environ 67 % des entreprises sont composées de quatre employés et moins. Les secteurs primaire, secondaire et tertiaire représentent respectivement 11 %, 25 % et 64 % des emplois au sein des établissements localisés au Kamouraska. Une nouvelle génération d'entreprises se déploie grâce à l'apport des jeunes générations. Ces nouvelles entreprises sont de plus en plus flexibles et polyvalentes; elles produisent rapidement dans des marchés de niche; elles sont respectueuses de l'environnement alors que les résidus d'une production traditionnelle leur servent parfois de matière première. Ces entreprises, notamment en transformation alimentaire, sont souvent maillées entre elles et savent profiter de leur proximité et de leur ancrage au territoire<sup>8</sup>.

Les principaux domaines d'activité sont l'agriculture, l'industrie bioalimentaire, l'industrie forestière et l'industrie touristique. L'industrie manufacturière est également présente, principalement le domaine de la production de produits métalliques et d'équipements de transports lié à la présence de l'usine Alstom Transport (anciennement Bombardier) à La Pocatière. Concernant le domaine agroalimentaire, les activités de recherche et de développement sont également très dynamiques. On note, entre autres, la présence de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ), de Biopterre, du Centre de développement bioalimentaire du Québec (CDBQ), du Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ), et d'Agro Enviro Lab (racheté par Premier Tech), en plus d'une unité de Premier Tech.

L'indice de vitalité du Kamouraska en 2018 était de -3,9, situé au 4<sup>e</sup> quintile par rapport à l'ensemble de la province<sup>9</sup>. Toutefois, l'évolution entre 2002 et 2018 permet de constater que la MRC monte dans le classement graduellement depuis 2006<sup>10</sup>.

Le revenu d'emploi médian des travailleurs au Kamouraska de 39 284 \$ en 2019, alors que celui du Québec était de 44 936 \$<sup>11</sup>.

Le niveau de scolarité atteint est plus faible dans la région du Bas-Saint-Laurent que dans le reste de la province. Selon l'enquête sur les ménages de 2011, 28 % de la population kamouraskoise n'a pas de diplôme et près de 19% de la population a un diplôme d'étude secondaire ou l'équivalent. La figure 1-1 montre le détail des taux de diplomation de la région en comparaison avec ceux de la province. Les moyennes issues du recensement 2016 montrent que la tendance s'est maintenue.

---

<sup>8</sup> MRC de Kamouraska, *profil socio-économique*, en ligne, 2021

<sup>9</sup> ISQ, *Bulletin d'analyse, Indice de vitalité économique des territoires*, PDF, 2021

<sup>10</sup> ISQ, *Indice de vitalité des territoires, Classement des MRC selon l'indice de vitalité économique, Québec, 2002-2014, 2016 et 2018*, consulté en ligne, 2021

<sup>11</sup> ISQ, *Évolution du marché du travail dans les MRC, Bilan de l'année 2019*, 2021

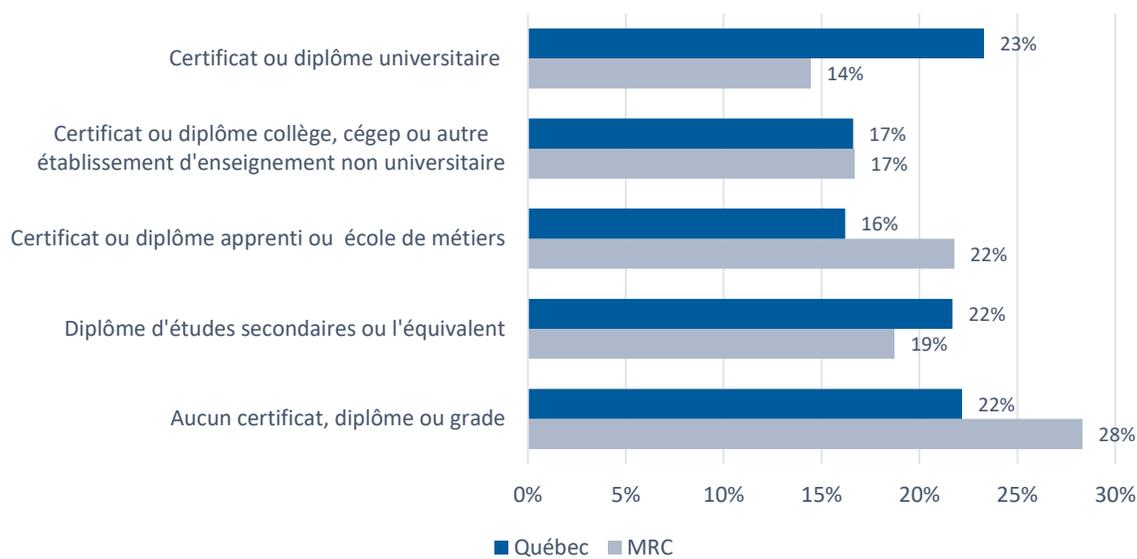


Figure 1-1 Taux de diplomation de la MRC de Kamouraska comparé à la moyenne de la province<sup>12</sup>

Un taux de diplomation bas peut être associé avec une participation moins importante au tri des matières résiduelles. D'autre part, la vitalité économique relativement faible est généralement associée avec une production de déchet moindre. Somme toute, la consommation et la génération subséquente de matières résiduelles ne devraient pas être supérieures à la moyenne québécoise et aucune augmentation notable n'est anticipée dans les prochaines années.

<sup>12</sup> Statistiques Canada, *Enquête nationale auprès des ménages de 2011*, tableaux de données, 2021

# Chapitre 2

## GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

---





## 2 GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Ce chapitre détaille les compétences, les ententes, les règlements, les générateurs de matières, les différentes collectes et dépôts pour chaque matière ainsi que les installations du territoire et celles hors territoires qui sont utilisées.

Note méthodologique : chaque fois que les municipalités sont listées dans un tableau, elles sont organisées en fonction du regroupement auquel elles appartiennent, et non par ordre alphabétique. Ce choix permet d'uniformiser les tableaux de l'ensemble du PGMR, et ainsi faire le lien plus facilement entre ceux qui présentent des données par regroupements et ceux qui présentent des données par municipalité. Toutes les données sont pour 2019, sauf mention contraire.

### 2.1 Municipalités visées, compétences et ententes

La MRC a la responsabilité de produire, adopter et réviser le PGMR, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement. Toutes les municipalités de la MRC sont visées par le PGMR.

#### ***MRC***

La MRC a déclaré sa compétence pour :

- l'élimination des matières résiduelles depuis 2009 (résolutions 270-CM2008 et 317-CA2008)
- le traitement des matières organiques depuis 2014 (règlement numéro 178)
- l'opération des écocentres, excluant les dépôts verts locaux, depuis 2017 (règlement numéro 212-2017)

La responsabilité et la compétence en ce qui concerne le traitement des matières recyclables ainsi que la collecte et le transport des matières recyclables, des matières organiques triées à la source (MOTS) et des déchets appartiennent aux municipalités locales ou aux regroupements dont elles font partie. Ceux-ci sont présentés à la suite.

#### ***Ententes intermunicipales***

Trois regroupements municipaux sont en place pour la collecte des matières résiduelles. Seule la Ville de La Pocatière ne fait partie d'aucun regroupement. Une cartographie des ententes peut être consultée à la carte 2-1 et les ententes et contrats sont résumés au tableau 2-1 et un. En voici le détail :

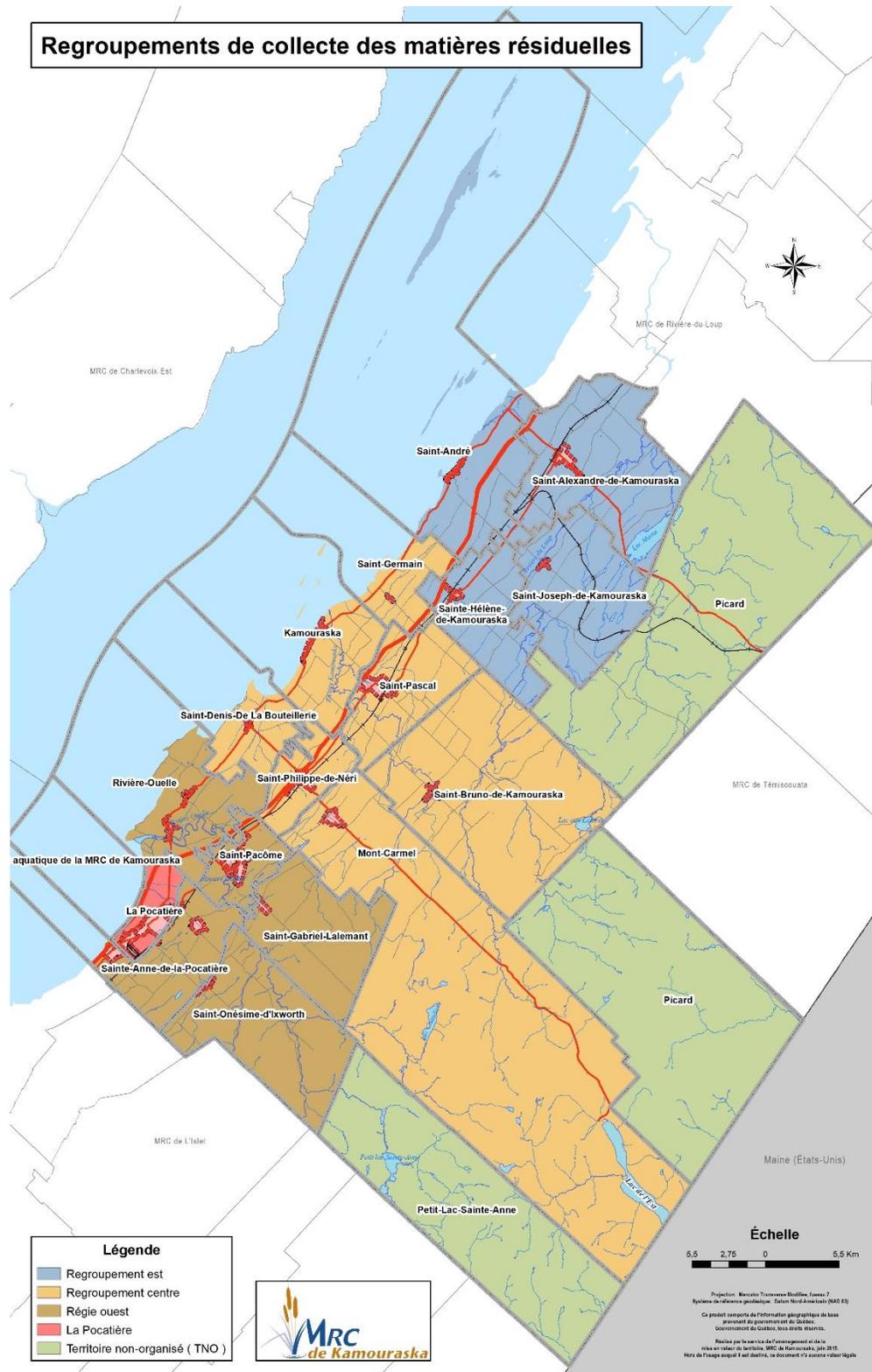
Le **Regroupement Est** comprend les municipalités de Saint-André-de-Kamouraska, Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Sainte-Hélène-de-Kamouraska et Saint-Joseph-de-Kamouraska. Celles-ci ont adopté un règlement uniformisé et signé une entente d'une durée de 3 ans (2014-2016) renouvelable automatiquement par tranches de 3 ans. Les municipalités locales sont responsables de la sensibilisation, de la réglementation, du suivi auprès des citoyens et du maintien à jour de la liste de leurs institutions, commerces, industries (ICI). Chacune est également responsable d'effectuer le paiement à l'entrepreneur de collecte. La municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska est responsable du suivi administratif, d'effectuer les appels d'offres, du choix de l'adjudicataire, de la facturation des municipalités pour le traitement des matières, du suivi général du contrat ainsi que des rapports annuels et de la reddition de comptes auprès de RECYC-QUÉBEC et du MELCC pour la redistribution des redevances à l'enfouissement et le versement pour la compensation des coûts de collecte sélective pour les

matières recyclables. La répartition des coûts de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles est calculée en pourcentage selon la population de chaque municipalité.

Le **Regroupement Centre** est composé des municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Germain, Saint-Pascal et Saint-Philippe-de-Néri. Celles-ci ont signé une entente intermunicipale d'une durée de 2 ans (1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2016), renouvelable automatiquement par tranche de deux ans. Les municipalités locales sont responsables de la sensibilisation et du suivi auprès des citoyens ainsi que de leur entente avec un centre de tri pour le traitement des matières recyclables. La ville de Saint-Pascal est responsable pour le regroupement du suivi administratif, d'effectuer les appels d'offres, du suivi général du contrat ainsi que des rapports annuels et de la reddition compte à RECYC-QUÉBEC et au MELCC. Elle est également chargée de la répartition de la facturation pour les coûts de collecte et les coûts de traitement des matières (déchets, matières recyclables et matières organiques). La répartition des coûts de collecte se fait en fonction du nombre de levées de bacs et de conteneurs par municipalité tandis que la répartition des coûts de traitement des matières se fait en fonction du nombre de tonnes de matières collectées dans chacune des municipalités.

La **Régie Ouest** est formée des 5 municipalités de Rivière-Ouelle, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Pacôme et Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Ensemble, elles ont constitué une régie intermunicipale pour le partage d'un service de collecte des matières résiduelles, comprenant l'acquisition, l'entretien et l'opération de véhicules et d'équipements ainsi que l'embauche de personnel. La régie est administrée par 5 représentants municipaux (un par municipalité). L'entente 2011-2016 est renouvelable par tranches de 5 ans. La répartition des quotes-parts se fait en fonction de la richesse foncière uniformisée (RFU), de la population et des quantités générées. La régie est ouverte à l'adhésion d'autres municipalités. Chaque municipalité locale prend en charge les contrats ainsi que les coûts pour l'enfouissement, le recyclage et la biométhanisation.

La liste des contrats et ententes de collecte-transport se retrouve à la carte 2-1 et au tableau 2-1 aux pages suivantes.



Carte 2-1 Regroupements de collecte des matières résiduelles

Tableau 2-1 Liste de contrats et ententes pour la collecte et le transport

Entente intermunicipale <sup>13</sup> (Responsable)	Collecte et transport des 3 voies	Traitement m. recyclables	Traitement m. organiques	Élimination des déchets
<b>Regroupement Est (Saint-Alexandre)</b> Début : 2014-01 Renouvelable aux 3 ans	Services sanitaires A. Deschênes 2017-2020	Société VIA 2017-2020	SÉMER (entente MRC)	LET de la Ville de Rivière-du-Loup (entente MRC)
<b>Regroupement Centre (Saint-Pascal)</b> Début : 2015-01 Renouvelable aux 2 ans	Groupe Bouffard 2017-2021	Groupe Bouffard 2017-2021	SÉMER (entente MRC)	LET de la Ville de Rivière-du-Loup (entente MRC)
<b>Régie intermunicipale de GMR du Kamouraska Ouest (Régie)</b> Début : 2011-08 Renouvelable aux 5 ans	Interne	Société VIA 2022-2024 (contrats individuels)	SÉMER (entente MRC)	LET de la Ville de Rivière-du-Loup (entente MRC)
<b>La Pocatière</b>	Services sanitaires A. Deschênes 2016-2020	Société VIA 2016-2020	SÉMER (entente MRC)	LET de la Ville de Rivière-du-Loup (entente MRC)

### 2.1.1 Secteur Institutions, commerces, industries (ICI)

Les services de gestion des matières résiduelles municipaux desservent également la presque totalité du secteur institutions, commerces, industries (ICI). Les commerces et entreprises sont majoritairement inclus à même les collectes municipales.

Le système de classement des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) répertorie l'ensemble des entreprises de 5 employés et plus par secteur d'activité. Le tableau suivant présente la compilation pour le territoire de la MRC de Kamouraska en 2019 et présente le nombre d'entreprises par secteur et par municipalité.

Sur l'ensemble des catégories d'entreprises (tableau 2-2), les plus présentes sont celles du commerce de détail, de la fabrication et des soins de santé et assistance sociale pour respectivement 14 %, 12 % et 11 %. La Ville de La Pocatière avec 139 entreprises et la Ville de Saint-Pascal avec 82 entreprises totalisent près de 60 % des entreprises de 5 employés et plus du territoire. Le reste des entreprises est distribué dans les autres municipalités locales avec une prédominance à Saint-Alexandre-de-Kamouraska, et dans une moindre mesure à Saint-Pacôme et Kamouraska.

<sup>13</sup> Consulter la composition des regroupements à la carte 2-1 ou dans le texte de la section 2.1

Tableau 2-2 Nombre d'ICI de plus de 5 employés par code SCIAN et par municipalité <sup>14</sup>

Secteur d'activité	Kamouraska	La Pocatière <sup>15</sup>	Mont-Carmel	Rivière-Ouelle	Saint-Alexandre-de-K.	Saint-André	Saint-Bruno-de-K.	Saint-Denis-De La B.	Sainte-Hélène	Saint-Gabriel-Lalemant	Saint-Germain-de-K.	Saint-Joseph-de-K.	Saint-Onésime-d'Ixworth	Saint-Pacôme	Saint-Pascal	Saint-Philippe-de-Néri	Total général
Administration publique (91)	1	5	1	2	2	1	1	-	-	1	-	1	1	1	5	1	23
Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)	3	8	1	1	3	1	1	5	1	-	-	4	-	-	2	-	30
Arts, spectacles et loisirs (71)	-	4	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	1	1	1	-	9
Autres services — sauf admin. publiques (81)	1	8	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	18
Commerce de détail (44-45)	2	28	2	-	2	-	-	-	1	1	1	-	-	1	12	1	51
Commerce de gros (41)	-	5	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	8	1	16
Construction (23)	-	9	-	-	4	-	-	-	2	-	1	1	-	1	5	1	24
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21)	-	1	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Fabrication (31-33)	3	12	1	-	8	3	-	-	-	-	-	1	-	5	7	4	44
Finance et assurances (52)	-	5	1	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	1	4	-	13
Hébergement et services de restauration (72)	4	9	1	3	5	1	-	-	-	-	1	-	-	-	6	1	31
Industrie de l'information et ind. culturelle (51)	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	3
Services admin. de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement (56)	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	4
Services d'enseignement (61)	1	6	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1	1	3	1	22
Services immobiliers et services de location et de location à bail (53)	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
Services prof., scientifiques et techniques (54)	-	13	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	15
Soins de santé et assistance sociale (62)	-	13	1	2	5	1	1	-	1	-	-	-	-	3	16	-	43
Transport et entreposage (48-49)	-	5	-	-	6	-	-	1	1	-	1	1	2	1	4	1	23
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>139</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>39</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>19</b>	<b>82</b>	<b>11</b>	<b>377</b>

<sup>14</sup> Services Québec [Gauthier Belzile, Alexandre], *Répertoire des établissements PILE*, consulté en ligne 2021<sup>15</sup> La source des données considère Sainte-Anne-de-la-Pocatière avec La Pocatière

D'autre part, notons que, sans nécessairement être représentés en grand nombre, certains secteurs d'entreprises présents sur le territoire de la MRC ont des matières résiduelles particulières ou en quantités plus importantes. Ces derniers sont décrits ci-dessous.

Une équipe est présente sur le territoire depuis 2016 pour favoriser la symbiose industrielle, ce qui contribue à dévier plusieurs centaines de tonne de l'enfouissement. Un résumé des symbioses est présenté au chapitre 3, dans la section « résidus spécifiques des ICI ».

**Agriculture** : le secteur agricole n'est pas à négliger en raison de son importance dans l'économie de la région et du nombre d'entreprises présentes sur le territoire (plus de 400). La majorité des entreprises agricoles sont desservies via la collecte porte-à-porte municipale. Les plastiques sont l'une des matières d'importance générées par ces entreprises. Un récent rapport<sup>16</sup> indique que 195 tonnes de plastiques souples et 5 tonnes de tubulure acéricole sont générées au Kamouraska. Au moment d'écrire le PGMR, les plastiques souples peuvent être déposés au bac bleu. Cependant, ils seront probablement refusés lors de l'application de la « modernisation de la collecte sélective » entamée par le gouvernement provincial.

**Transformation alimentaire** : cette catégorie inclut autant la restauration que les marchés d'alimentation et les entreprises en transformation alimentaire, notamment dans le secteur des viandes. Il y a d'importantes quantités de matières organiques et de boues industrielles générées par ce secteur d'activités. Parmi ces entreprises, on retrouve les Aliments ASTA inc., une entreprise d'abattage et de première transformation de porc de 450 employés située à Saint-Alexandre-de-Kamouraska. Le CDBQ et l'unité de Premier Tech à Sainte-Anne-de-la-Pocatière sont également des générateurs à souligner.

**Santé et éducation** : ces institutions sont toutes intégrées à la collecte municipale et sont d'importants générateurs de matières résiduelles. Bien que les acteurs de ce secteur soient souvent sensibilisés et sensibles aux impacts sociaux et environnementaux de la GMR, le tri à la source est parfois déficient. Parmi les grands établissements, notons que le Cégep de la Pocatière, l'ITAQ et la polyvalente de la Pocatière ont des accréditations environnementales. Par ailleurs, il est difficile pour les municipalités de les encourager à partir d'incitatifs financiers puisqu'ils bénéficient d'un paiement tenant lieu de taxes. D'autres stratégies doivent être développées et il serait souhaitable que le gouvernement mette en place des leviers au sein de ses organisations. Pour l'instant, la participation de ce secteur à la GMR varie d'une institution à l'autre en fonction de la volonté des gestionnaires et des employés à agir en ce sens.

**Tourbières** : l'industrie de la tourbe, présente dans la MRC de Kamouraska, produit d'importantes quantités de résidus plastiques qui sont généralement recyclés auprès de divers débouchés. Ce secteur produit également en importante quantité des matières résiduelles fines, dont les poussières de perlite. Celles-ci font l'objet de recherches en symbiose industrielle afin de leur trouver un débouché.

**Rejets industriels** : le SADR de la MRC identifie 4 sites de rejets industriels principaux, soit l'abattoir des Aliments ASTA inc. à Saint-Alexandre-de-Kamouraska mentionné précédemment, la Meunerie Sollio Agriculture de Avantis

---

<sup>16</sup> Élyme Conseil, *Les plastiques agricoles au Bas-Saint-Laurent*, 2021

Coopérative à Saint-Philippe-de-Néri, la scierie du Groupe Lebel à Saint-Joseph-de-Kamouraska et la Tannerie des Ruisseaux à Saint-Pascal. Ajoutons à cela les résidus de l'usine de Perlite Canada à Saint-Pacôme.

**Municipalités** : la gestion des boues de station de traitement municipal se révèle être un défi pour bien des municipalités. Les vidanges des installations ne sont pas toujours planifiées et entraînent des coûts parfois importants. Les quantités de boues produites et les fréquences de vidange sont parfois inconnues des municipalités. D'après les suivis effectués ces dernières années, l'épandage sur les terres agricoles se généralise. La gestion des boues d'installations septiques, qui est prise en charge par toutes les municipalités du territoire, est bien intégrée dans la planification municipale. D'autre part, la MRC et plusieurs municipalités font actuellement une réflexion sur la lutte aux plantes exotiques envahissantes. La gestion des résidus de ces activités devra être planifiée afin de limiter les risques de propagation.

Les municipalités offrent la collecte des 3 voies à tous les générateurs. Toutefois, certaines n'offrent pas le service en conteneur, ce qui pousse certains ICI à se tourner vers le privé. Un nombre inconnu d'ICI du territoire a des contrats de collecte privés. Entre 5 et 15 acheminement de façon occasionnelle des matières résiduelles directement au LET. Aucune n'en achemine directement au centre de tri des matières recyclables de la Société VIA, mais certaines font affaire avec un autre récupérateur privé.

## 2.2 Règlements

Chaque municipalité a une réglementation sur la collecte et la disposition des matières résiduelles. Les règlements concernant la gestion des matières résiduelles portent notamment sur les fréquences de collecte, les matières qui font l'objet de collectes municipales, les contenants autorisés, l'obligation de participer au tri des matières et les matières refusées.

Seize municipalités ont également une réglementation en ce qui concerne les boues d'installations septiques, exigeant la vidange aux 2 ans pour les résidences permanentes et aux 4 ans pour les résidences secondaires ainsi que la disposition des boues à un site autorisé par le Ministère. Seule Ville La Pocatière n'a pas de réglementation en ce sens.

La liste des municipalités et des règlements en lien avec la gestion des matières résiduelles (GMR) est présentée dans le tableau 2-3. Tous les règlements relatifs à la collecte des matières résiduelles concernent les déchets, matières recyclables et les matières organiques ; ceux concernant les installations septiques sont similaires et portent ce titre à peu de détails près : « *Règlement régissant la collecte périodique des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards des résidences isolées, des bâtiments isolés ou des bâtiments commerciaux ainsi que la disposition et le traitement des boues au site autorisé conformément à la loi* ».

Les règlements spécifiques aux ententes intermunicipales sont décrits dans la section précédente.

Tableau 2-3 Liste des règlements municipaux en lien avec la gestion des matières résiduelles

Municipalité	Règlement sur la collecte et disposition des matières résiduelles	Règlement sur les installations septiques
Kamouraska	2017-01 modifiant 2014-07	2004-09 et 2004-10
Mont-Carmel	281-2016 abrogeant 257-2014	186-2006
Saint-Bruno-de-Kamouraska	323 et 305	118-2004
Saint-Denis-De La Bouteillerie	323 modifiant 305	228
Saint-Germain	187 modifiant 175	145
Saint-Pascal	293-2016	100-2005
Saint-Philippe-de-Néri	246-277	213
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	283-05-2021	288-2004
Saint-André-de-Kamouraska	165,1	129
Saint-Joseph-de-Kamouraska	252-2020	219-2016
Sainte-Hélène-de-Kamouraska	2016-06	04-4
Rivière-Ouelle	2014-6	2014-6
Saint-Gabriel-Lalemant	0414	04-12 modifiant 02-05
Saint-Onésime-d'Ixworth	2020-04 modifiant 04-2014	11-2004
Saint-Pacôme	262, corrigé par 272, corrigé. par 281	207
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	315 et 363	235
La Pocatière	12-2015	-

## 2.3 Description des générateurs et types de matières résiduelles

### 2.3.1 Secteur résidentiel

Le secteur résidentiel est le premier générateur de matières résiduelles du territoire. Les principaux types de matière issus de ce secteur sont les matières recyclables, les matières organiques incluant les boues municipales, les encombrants, les résidus domestiques dangereux (RDD) et les résidus ultimes. On retrouve également d'autres types de matière en moindre quantité telles que le textile. Pour chaque type de matières, le système de gestion en place et les services offerts aux citoyens sont présentés aux sections 2.4, alors que les quantités générées et valorisées sont décrites dans le chapitre inventaire.

Notons que le caractère touristique de certaines municipalités représente un défi pour la gestion des matières résiduelles, entraînant une fluctuation saisonnière de la génération et souvent un moins bon tri à la source. C'est particulièrement vrai pour la municipalité de Kamouraska, les secteurs de villégiature de Saint-Denis-De La Bouteillerie et de Rivière-Ouelle. Le secteur du Lac de l'Est à Mont-Carmel vit aussi des enjeux particuliers dû à son isolement. Situé à 32 km du cœur du village, les coûts de transport sont importants et le développement résidentiel, voire les rénovations, génèrent beaucoup de résidus. Les routes étant impraticables pour les camions une partie de l'année, les résidents et saisonniers sont desservis par un point de dépôt où se trouvent des

conteneurs à déchets et à recyclage. Or, les conteneurs débordent souvent et le conteneur à déchets tend à se remplir de résidus de CRD qui mériteraient d'être triés.

### 2.3.2 Secteur Construction, rénovation et démolition (CRD)

De 5 à 15 entreprises de construction acheminent des résidus au lieu d'enfouissement technique (LET) de la Ville de Rivière-du-Loup en provenance du territoire de la MRC de Kamouraska. Cependant, les données du LET ne permettent pas de préciser le type résidu de CRD dont il s'agit. Les générateurs de ce secteur ont des activités variées, que ce soit en bâtiments ou en transport. Il est donc possible de supposer qu'il y a tous les types de matières (résidus de béton, asphalte, gypse, bois, métal, etc.) dans cette catégorie. De plus, les proportions peuvent varier significativement d'une année à l'autre en fonction des chantiers en cours.

Bien que des services de tri pour les résidus de CRD soient existants dans la MRC voisine, ils ne sont pas toujours utilisés. L'amélioration de la gestion de CRD représente un défi important et devra impliquer tous les acteurs de cette industrie.

### 2.3.3 Terres publiques et TNO

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles agit à titre de propriétaire de la vaste majorité des terres du domaine de l'État. Il est tenu par la Loi sur la qualité de l'environnement de prendre les mesures nécessaires pour que les matières résiduelles constituant les dépôts illégaux soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé. C'est pourquoi dans son plan stratégique de 2019 à 2023, le Ministère envisage la récupération des dépotoirs illicites. Au moment d'écrire ces lignes, le Ministère a répertorié 12 dépotoirs illégaux sur le territoire de la MRC. Pour l'ensemble des dépotoirs illégaux du Québec, le ministère a pour objectif de nettoyer 50 % de ces sites d'ici le 31 mars 2023. Certains sont plutôt récents d'autres datent de plusieurs années. Ces lieux contiennent des résidus de toutes sortes; des vieilles carcasses de voiture, des pneus, des tas de ferraille, des électroménagers, etc.

## 2.4 Collectes et dépôts, municipaux et privés

Les détails sur les services offerts aux citoyens et ICI du territoire sont présentés ci-dessous.

La première partie présente les services de collecte municipale porte-à-porte pour la collecte des matières recyclables, des matières organiques, des boues, et des déchets. Par la suite, nous décrivons les services et programmes, nécessitant une gestion particulière, offerts pour les autres matières, dont les RDD, les matériaux patrimoniaux ou les encombrants.

### 2.4.1 Collecte porte-à-porte des 3 voies

Pour la collecte à 3 voies, les déchets sont envoyés au LET de la Ville-de-Rivière-du-Loup, les matières recyclables au centre de tri de Groupe Bouffard ou à la Société Via, selon le cas, et les matières organiques à l'usine de biométhanisation de la SÉMER. Toutes les installations sont décrites à la section 2.5.

La **collecte porte-à-porte des bacs roulants** est effectuée dans des bacs de 240 L à 360 L pour les déchets et les matières recyclables et de 240 L pour les matières organiques sur l'ensemble du territoire. Elle dessert l'ensemble des citoyens et certains ICI. En effet, dans plusieurs municipalités, le nombre d'ICI ne justifie pas, pour le moment, le déplacement du camion à chargement frontal.

De façon générale, les collectes de matières recyclables et de déchets ont lieu aux deux semaines en alternance. La collecte des matières organiques est généralement à la semaine l'été, sauf pour les municipalités membres de la régie qui collectent aux deux semaines. En hiver, elle se raréfie. Le tableau 2-4 détaille les fréquences de collecte par matière et municipalité. Dans certaines municipalités, on remarque que la collecte ne répond pas au besoin des grands générateurs.

La **collecte des conteneurs** est effectuée dans des contenants de 2 à 8 v<sup>3</sup> pour les déchets et les matières recyclables. Elle est offerte majoritairement à La Pocatière et Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Pascal et Saint-Alexandre-de-Kamouraska. Outre ces pôles, quelques ICI sont également desservis en conteneurs, principalement pour les déchets. Les conteneurs sont levés de manière variable entre 26 et 52 fois par année, selon le cas. Pour les matières organiques, les conteneurs acceptés sont de 2 v<sup>3</sup> et sont levés à Ville La Pocatière uniquement, aux deux semaines l'hiver et toutes les semaines l'été. Dans tous les cas, certains multilogements et regroupements de saisonniers sont desservis en conteneurs.

Pour **les matières recyclables**, soulignons que la liste des matières acceptées a été uniformisée au cours du dernier PGMR. De plus, la collecte des plastiques agricoles a été intégrée dans la collecte des matières recyclables résidentielle dès novembre 2014 dans le Regroupement Est. Le projet pilote s'est ensuite étendu à 8 autres municipalités de la MRC en 2015. Les plastiques sont disposés dans des sacs spéciaux et déposés dans les bacs de récupération pour être collectés à même le service municipal. Les sacs spéciaux sont disponibles à la coopérative agricole et sont aux frais des agriculteurs. Toutefois, les plastiques agricoles dans la collecte sélective ont causé des problèmes pendant la « crise du recyclage », car les débouchés étaient inexistantes et les centres de tri préféreraient ne plus les gérer. En 2021, l'annonce d'une REP imminente sur certains de ces plastiques est venue solutionner cet enjeu préoccupant.

Précisons que dans la **collecte des matières organiques**, sont acceptés les résidus alimentaires, de même que certains résidus verts. Toutefois, les matières issues des arbres, comme les feuilles, les copeaux de bois, le bran de scie et les branches, ne sont pas acceptées à l'usine de biométhanisation. De plus, le gazon a été exclu de la liste des matières organiques acceptées pour l'acheminement à l'usine de biométhanisation dans la résolution 010-CM2015 lors de la séance du 14 janvier 2015, poursuivant l'objectif de favoriser la gestion sur place de ce résidu. La question des résidus verts non acceptés au bac brun est abordée dans la section « autres dépôts et collectes dédiées ».

Dans un autre ordre d'idée, certaines municipalités ont modifié leur système de taxation dans le but d'encourager le tri à la source des matières. Ville La Pocatière et Saint-Pascal ont une tarification incitative spécifique pour les ICI. Tandis que Rivière-Ouelle, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Mont-Carmel et Saint-Gabriel facturent un coût différencié par volume et par type de résidu à tous les générateurs ; ces coûts sont détaillés sur le compte de taxes. Certaines d'entre elles effectuent le calcul pour faire payer le tarif réel par matière.

Tableau 2-4 Fréquence des collectes de bacs roulants par matière (résidences et petits ICI)

	Déchets	Matières recyclables	Matières organiques
Regroupement Centre	22	26	30
Regroupement Est	26	26	25
Régie GMR Kamouraska Ouest	26	26	22
La Pocatière	23	26	30

Les entreprises de collecte actives sur le territoire Groupe Bouffard (Mont-Joli) et Service sanitaire A. Deschênes (Trois-Pistoles) desservait le territoire en 2019. Cela dit, on constate en 2021 que Groupe Bouffard tend à diminuer ses activités de collecte dans la région et a annoncé la fermeture de son centre de tri de Saint-Pascal pour décembre 2021. Un collecteur est localisé à Saint-Onésime-d'Ixworth, mais ne dessert plus aucune municipalité dans la région depuis la création de la régie. D'autre part, la régie du Kamouraska Ouest possède ses propres camions de collecte.

## 2.4.2 Collecte des boues municipales

Les boues municipales sont prises en charge par Camionnage Alain Benoit ou Campor environnement. Les installations de ces fournisseurs sont décrites à la section 2.5.

La section suivante présente les informations générales sur les boues municipales, autant celles des systèmes de traitement municipaux que celles des résidences isolées.

### 2.4.2.1 Boues de stations d'épuration

En ce qui concerne les boues municipales, 15 des municipalités du territoire ont une station d'épuration des eaux usées en service (tableau 2-5). À Sainte-Anne-de-la-Pocatière le réseau est connecté avec celui de Ville La Pocatière.

La municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie n'avait pas, au moment de la rédaction, de réseau d'aqueduc et de station d'épuration. La municipalité de Saint-Germain s'est dotée d'installations en 2020, mais attend toujours le règlement de certains détails pour la mise en service.

La majorité des municipalités ont des étangs aérés. On remarque que la connaissance sur l'organisation de la vidange et la disposition des boues s'est nettement améliorée depuis la dernière révision du PGMR. Les municipalités font affaires avec une entreprise spécialisée pour la vidange et avec un consultant pour le recyclage des boues comme MRF. Les entreprises sont listées à l'annexe A.

La municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska a un système de traitement par boues activées avec réacteurs biologiques séquentiels. Ce système a été choisi en fonction de l'apport généré par l'entreprise Aliments ASTA inc., qui fait de l'abattage et de la première transformation du porc. L'entreprise retire et traite à l'interne une partie des boues qu'elle génère, mais les charges rejetées dans le système municipal restent importantes. La vidange de la station municipale est effectuée quotidiennement. Les boues sont prises en charge par Campor environnement inc. et tout porte à croire qu'elles sont désormais recyclées comme MRF par l'entreprise.

À Saint-Joseph-de-Kamouraska, le système est réparti en 5 sites composés de filtres à tourbes Écoflo.

À Saint-Onésime-d'Ixworth, la BioFosse est vidangée régulièrement lors des vidanges des installations septiques ou lors de collectes spécifiques. À la suite de nombreux problèmes de fonctionnement, la municipalité a fait réaliser une étude par Aquatec en 2015 afin de comparer divers systèmes de remplacement. À la suite de cette étude, la municipalité avait envisagé de supprimer la BioFosse et d'implanter des étangs aérés dans les années suivantes. Au moment de la rédaction, la BioFosse est toujours en activité.

**Tableau 2-5 Informations générales sur les stations d'épuration**

Municipalité	Type de traitement	Numéro de l'installation	Date mise en service	u.o. desservies	Date dernière vidange	Date prochaine vidange
Kamouraska	Étangs aérés	14050-1	1996	210	2017	2023
Mont-Carmel	Étangs aérés	10370-1	Oct-85	296	2014	N/D
Saint-Bruno-de-K.	Étangs aérés – Parois verticales	14010-1	2010	112	2015	2022
Saint-Denis-De La B.	Infrastructure à venir		S. O.	100 <sup>17</sup>	S. O.	S. O.
Saint-Germain	Installé en 2020, pas encore en activité	S. O.	S. O.	54	S. O.	S. O.
Saint-Pascal	Étangs aérés	10 420	1986	1465	2020	N/D
Saint-Philippe-de-Néri	Étangs aérés	14060-1	2009	306	2016	2026 ou +
Saint-Alexandre-de-K.	Boues activées – réacteurs biologiques séquentiels	14035-1	2004	423	Extraction hebdo.	Extraction hebdo.
Saint-André	Étangs aérés – Parois verticales	14040-1	2007	175	2015	2022
Saint-Joseph-de-Kamouraska	Filtre à tourbe (Écoflo 5sites)	14030-1	2021	80	2019-2020	2021-2022
Sainte-Hélène-de-K.	Étangs aérés	10440-1	1985	244	2010	Mai - 2021
Rivière-Ouelle	Étang à rétention réduite	14065-1	2008	228	2015	2022 ou 2023
Saint-Gabriel-Lalemant	Étangs aérés	10330-1	1990	178	2008	2023
Saint-Onésime	Biofosse	14080-1	1998	88	2021-2022	N/D
Saint-Pacôme	Étangs aérés	14070-1	1998	570	2019	N/D
Sainte-Anne-de-la-P.	Desservi par Ville La Pocatière		S. O.	154	-	-
La Pocatière	Étangs aérés	14050-1	1996	2044	2015	2021

<sup>17</sup> Total d'u. o. présentement desservies ; sont exclues les municipalités de Saint-Denis-De La Bouteillerie et de Saint-Germain dont les installations ne sont pas encore en place.

### 2.4.2.2 Boues d'installations septiques

En ce qui concerne les boues de fosses septiques, 16 municipalités organisent la vidange et le traitement, aux 2 ans pour les permanents et aux 4 ans pour les saisonniers, conformément au règlement Q.2, r-22. Toutefois aucun registre n'est tenu sur la conformité des installations. Ville La Pocatière fait exception, n'ayant pas de règlement et n'organisant pas la vidange pour ses citoyens.

Deux entreprises offrent le service de vidanges des fosses septiques sur le territoire de la MRC, soit Camionnage Alain Benoit et Campor environnement inc. Les contrats sont octroyés par les municipalités tous les 1 à 4 ans. Les entreprises affirment recycler 100 % des boues collectées. Vérification faite, aucune boue n'a été enfouie au LET de la Ville de Rivière-du-Loup en 2019 et les groupes conseils agricoles (GCA) de la région confirment réaliser régulièrement des projets de recyclage des MRF avec ces fournisseurs.

**Tableau 2-6 Informations générales sur les installations septiques<sup>18</sup>**

Municipalité	Nombre installations permanentes	Nombre installations saisonnières	Entente/contrat 2019 de vidange et traitement
Kamouraska	100	75	Camionnage Alain Benoît
Mont-Carmel	268	174	Camionnage Alain Benoît
Saint-Bruno-de-Kamouraska	146	40	Campor
Saint-Denis-De La Bouteillerie <sup>19</sup>	228	126	Campor
Saint-Germain	146	15	Camionnage Alain Benoît
Saint-Pascal	421	22	Camionnage Alain Benoît
Saint-Philippe-de-Néri	45	0	Camionnage Alain Benoît
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	267	38	Campor
Saint-André	118	9	Campor
Saint-Joseph-de-Kamouraska	145	4	Camionnage Alain Benoît
Sainte-Hélène-de-Kamouraska	129	19	Camionnage Alain Benoît
Rivière-Ouelle	115	22	Camionnage Alain Benoît
Saint-Gabriel-Lalemant	166	30	Camionnage Alain Benoît
Saint-Onésime-d'Ixworth	174	48	Campor
Saint-Pacôme	156	9	Camionnage Alain Benoît
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	539	7	Campor
La Pocatière <sup>20</sup>	40	0	s.o.
<b>Total</b>	<b>3203</b>	<b>638</b>	

<sup>18</sup> Questionnaire municipal pour la révision du PGMR

<sup>19</sup> Les données étant non disponibles pour 2019-2020, le nombre d'installations de l'ancien PGMR a été reporté

<sup>20</sup> Les données étant non disponibles pour 2019-2020, le nombre d'installations de l'ancien PGMR a été reporté

### 2.4.3 Résidus de CRD

Les écocentres accueillent les résidus de CRD des citoyens et les envoient pour recyclage/valorisation dans un centre de tri.

Les citoyens effectuant de gros travaux peuvent louer un conteneur et faire affaire directement avec le centre de tri. Un pamphlet de sensibilisation sur les bonnes pratiques de gestion des résidus est distribué lors de l'émission de permis de construction, rénovation, démolition, afin d'éviter que ces matières ne se retrouvent au LET.

Quant aux ICI, ils doivent acheminer eux-mêmes leurs matières à destination, car ils ne sont pas acceptés à l'écocentre. Certains sont équipés pour transporter, d'autres louent des conteneurs chez les transporteurs de la MRC de Rivière-du-Loup; Conteneurs Perreault-Gagné ou Conteneurs KRT inc., ce dernier étant également propriétaire du centre de tri des matériaux secs

Même si cette avenue n'est pas encouragée, entre 5 et 15 ICI acheminent des CRD directement au LET, sans passer par le centre de tri. Une quantité inconnue de CRD est présente dans ces voyages.

### 2.4.4 Autres dépôts et collectes dédiés

#### 2.4.4.1 Initiatives de réemploi

À l'annexe A se trouvent la liste et la description de toutes les organisations.

**Pour les matériaux de construction, meubles et articles ménagers**, l'Écochantier, un projet initié par Co-éco, permet de donner une seconde vie aux matériaux patrimoniaux, matériaux de construction et articles divers encore en bon état qui sont reçus aux écocentres. La boutique, située à Saint-Pascal, accueille les visiteurs en période estivale et connaît un achalandage croissant depuis son ouverture.

Le Marché aux puces de Saint-Pascal répare et revend des meubles ainsi que divers articles ménagers.

Services Yan Morin, situé au centre commercial de La Pocatière, répare et revend des meubles et des électroménagers en bon état.

Le Cégep de La Pocatière organise ponctuellement, en collaboration des partenaires du milieu, un évènement de réparation d'objets pour les citoyens, le Réparathon.

Pour les **textiles**, plusieurs friperies sont actives: le Centre d'aubaines Lions, la Société Saint-Vincent-de-Paul, la Friperie pour les minis et la friperie Namasté du Cégep (La Pocatière), La Boutique d'occasion (Saint-Alexandre) et l'Atelier du partage (Saint-Pascal). De plus, les Ateliers Mon-Choix, une entreprise d'économie sociale d'insertion socioprofessionnelle pour les jeunes et les adultes, revalorise les vêtements de travail.

Pour l'**alimentaire**, Moisson Kamouraska est une banque alimentaire récupérant et la redistribuant des denrées dans les MRC de Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Montmagny et L'Islet.

#### 2.4.4.2 Dépôts et collectes dédiées de résidus verts et d'encombrant

Concernant **les résidus verts**, les feuilles, le gazon, les branches et autres matières ligneuses ne sont pas acceptées au bac brun. Il est nécessaire que des services existent pour gérer ces résidus afin d'éviter leur enfouissement. De manière saisonnière, de la sensibilisation est réalisée sur le compostage domestique, l'herbicyclage et le feuillicyclage. En plus, quelques municipalités offrent des collectes dédiées tandis que les autres proposent aux citoyens d'utiliser les points de dépôt à cet effet que sont les trois écocentres de la MRC et le dépôt vert municipal de Saint-André-de-Kamouraska (tableau 2-7).

Concernant **les résidus encombrants**, il n'y a pas de points de dépôt autres que les écocentres. Certaines municipalités organisent des collectes (tableau 2-7). Notons que Ville La Pocatière collectait 12 fois par année les encombrants en 2019. En effet, une population étudiante déménageant souvent crée ce besoin pour une collecte régulière des monstres ménagers. Toutefois, lors du renouvellement du contrat, le nombre de collectes a été diminué à 6 par année en 2021, afin d'encourager les gens à se rendre à l'écocentre.

Certaines collectes d'encombrants sont directement acheminées au LET, d'autres collectent à l'aide d'un camion et d'une remorque et trient les matières recyclables à l'écocentre. La plupart des municipalités intègrent dans leur règlement et dans leur calendrier de collecte la liste des encombrants acceptés, celle-ci ne comprenant pas les encombrants recyclables, valorisables ou sous REP. Le niveau de respect de cette consigne n'est pas connu.

**Tableau 2-7 Points de dépôt et collectes ponctuelles de résidus verts et encombrants**

Municipalité	Résidus verts	Encombrants
Kamouraska	Collecte sapins (1)	Collecte (1)
Mont-Carmel	Collecte feuilles (1)	Collecte (1)
Saint-Bruno-de-Kamouraska	-	-
Saint-Denis-De La Bouteillerie	-	Collecte (1)
Saint-Germain	-	Collecte (1)
Saint-Pascal	Dépôt écocentre	Dépôt écocentre - Collecte (1)
Saint-Philippe-de-Néri	-	-
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	Dépôt écocentre	Dépôt écocentre - Collecte (2)
Saint-André-de-Kamouraska	Dépôt municipal	Collecte (2)
Sainte-Hélène	-	Collecte (2)
Saint-Joseph-de-Kamouraska	-	Collecte (2)
Rivière-Ouelle	Collecte feuilles (1)	Collecte (1)
Saint-Pacôme	Collecte feuilles et gazon (8)	Collecte (1)
Saint-Gabriel	-	Collecte (1)
Saint-Onésime	-	-
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	Collecte feuilles (2) et sapins (1)	Collecte (2)
La Pocatière	Dépôt écocentre Collecte feuilles (2) et sapins (1)	Dépôt écocentre - Collecte (12)

### 2.4.4.3 Dépôts de résidus domestiques dangereux et produits visés par une REP

Les points de dépôt municipaux pour les RDD des citoyens sont les 3 écocentres de la MRC. Pour les ICI, seuls les TIC (électroniques) sont acceptés. Les autres points de dépôts disponibles sont ceux des organismes gérant les produits visés par une REP, qui sont listés sur le site web de chaque organisme de gestion. Notons que des citoyens ont signalé que certaines organisations privées ne prennent pas les matières pour lesquelles elles sont pourtant listées dans les points de dépôt.

D'autres points de dépôts existent sans être enregistrés officiellement. Ils ne sont pas listés ici vu la complexité de l'exercice de recensement.

Tableau 2-8 Points de dépôt officiels pour les produits visés par une REP, 2021<sup>21</sup>

	Électronique (ARPE)	Huiles usées (SOGHU)	Peinture (Éco-peinture)	Piles et batteries <sup>22</sup> (Appel@recycler)	Cartouches d' encre (Mira)	Ampoules fluo. et tubes fluo. (RecycFluo)
Kamouraska	-	-	-	1	-	-
Mont-Carmel	-	-	-	-	-	-
Saint-Bruno-de-Kamouraska	-	1	1	1	-	-
Saint-Denis-De La Bouteillerie	-	-	-	1	-	-
Saint-Germain	-	-	-	1	-	-
Saint-Pascal	1	1	3	2	1	2
Saint-Philippe-de-Néri	-	-	-	1	-	-
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	1	1	-	3	-	1
Saint-André-de-Kamouraska	-	-	1	1	-	-
Sainte-Hélène	-	-	-	1	-	-
Saint-Joseph-de-Kamouraska	-	-	-	-	-	-
Rivière-Ouelle	-	-	-	1	-	-
Saint-Pacôme	-	-	1	1	-	-
Saint-Gabriel	-	-	1	1	-	-
Saint-Onésime	-	-	-	1	-	-
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	-	-	1	-	-	-
La Pocatière	2	1	3	6	-	2
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>22</b>	<b>1</b>	<b>5</b>

<sup>21</sup> D'autres points de dépôt non enregistrés peuvent exister ; ici sont répertoriés ceux qui sont inscrits sur les sites web des organismes de gestion de chaque type de produit.

<sup>22</sup> Plusieurs autres points de dépôt existent pour les piles sans être enregistrés comme tel. Certains bureaux municipaux, succursales Desjardins, dépanneurs, etc. Ils n'ont pas été recensés vu la complexité de l'opération.

## 2.5 Installations de traitement et d'élimination utilisées

Six installations de traitement et d'élimination des matières résiduelles sont présentes sur le territoire de la MRC de Kamouraska et plusieurs autres, situées à proximité, sont utilisées. Elles sont décrites ci-dessous et un tableau détaillé est également présenté à l'Annexe A.

### 2.5.1 Centre de tri des matières recyclables

#### 2.5.1.1 Centre de tri de Saint-Pascal et Groupe Bouffard

Le centre de tri de Services Sanitaires Roy, situé au 241, avenue du Parc à Saint-Pascal, était en exploitation depuis 1996. Le centre de tri recevait les matières de l'ensemble de la MRC lors de la rédaction du PGMR 2016-2020.

Gaudreau environnement inc. a racheté l'entreprise en avril 2014 et poursuivi les activités du centre de tri. Puis, les installations et les contrats de collectes reliés sont passés aux mains de Groupe Bouffard inc. Les matières étaient prétriées et mises en ballot au centre de tri de Saint-Pascal avant d'être envoyées au centre de tri du Groupe Bouffard à Mont-Joli. Plus récemment, les contrats des regroupements ont graduellement été octroyés au centre de tri de la Société VIA. Au moment d'écrire ces lignes, seul le Regroupement Centre envoie encore ses matières à Mont-Joli, quoique ceci pourrait changer à l'issue de l'appel d'offres en cours. D'ailleurs, la fermeture du centre de tri de Saint-Pascal est annoncée pour le 31 décembre 2021.

#### 2.5.1.2 Centre de tri de la Société VIA

Jusqu'à juin 2021, le centre de tri de Rivière-du-Loup, opéré par la Société VIA, était situé au 100, rue Delage, dans un immeuble appartenant à la Ville de Rivière-du-Loup. Les matières reçues y étaient triées manuellement par cette entreprise de travail adapté à but non lucratif. Divers équipements mécaniques lui appartenant étaient également utilisés. La capacité de traitement du centre de tri était évaluée à 13 000 t/an avec un quart de travail.

Le déménagement du centre de tri vers une toute nouvelle usine dans le parc industriel, au 42 rue Henry-Percival-Monsarrat, a été réalisé en 2021. La capacité est de 20 000 t/an avec possibilité d'amélioration si le besoin se présente. Cette usine permettra un processus de tri nettement modernisé et hautement performant, notamment grâce au tri optique. Le taux de recyclage sera amélioré par la récupération de certaines matières actuellement problématiques, comme le verre cassé.

Au centre de tri actuel, une moyenne de 10 500 tonnes de matières recyclables est reçue. Celles-ci sont constituées de matières du secteur résidentiel (bac roulant) à 70 % et de matières des industries, commerces et institutions (chargement frontal) à 30 %. Elles proviennent principalement de la MRC de Rivière-du-Loup et de la MRC de Témiscouata, un peu de la MRC de Kamouraska. Depuis 2015, des matières du Nouveau-Brunswick y sont également traitées. À la nouvelle usine, seront également traitées des matières en provenance de Montmagny, de L'Islet ou d'autres municipalités.

Les matières acceptées sont le papier et le carton, les contenants en verre, en métal et en plastique. Le taux de rejet était de 18 % en 2019. Parmi les rejets, on retrouve le verre cassé, le plastique numéro 6 (polystyrène), les

vêtements et textiles, les déchets domestiques de toutes sortes et des déchets médicaux, ces derniers constituant un risque pour le personnel. Le taux de rejet est appelé à diminuer avec la nouvelle usine.

### *2.5.1.3 Récupération Rivière-du-Loup et KRTB enr.*

Récupération Rivière-du-Loup et KRTB enr. est une entreprise privée située au 130, chemin des Raymond à Rivière-du-Loup. On y conditionne du carton, du plastique et du métal collectés par l'entreprise directement auprès des industries, commerces et institutions. La clientèle comprend les ICI qui ne sont pas desservis par une collecte municipale à chargement frontal pour le recyclage et d'autres qui font le choix d'utiliser ce service malgré le service municipal. Aucune donnée n'est disponible quant à la capacité de tri de ces installations, mais les quantités traitées en 2019 ont été partagées par l'entreprise (voir chapitre 3).

## 2.5.2 Centre de traitement des matières organiques

### *2.5.2.1 Usine de biométhanisation*

L'usine de biométhanisation est située au 1000, rue du Dépotoir à Cacouna, sur la même propriété que le lieu d'enfouissement technique. Le choix de ce site permet d'optimiser l'utilisation du personnel et de divers équipements, notamment la balance à camions. De plus, cela permet de capter les gaz émis par le LET pour les traiter à l'usine. Ce projet a été mis en place et est opéré par la SÉMER, dont la Ville et la MRC de Rivière-du-Loup sont les actionnaires majoritaires, en partenariat avec Terix Envirogaz. L'usine a débuté ses activités en 2015 et est autorisée à traiter 25 000 tonnes par an de matières organiques avec cette infrastructure<sup>23</sup>.

La collecte des bacs bruns des MRC suivantes est acheminée à l'usine : Rivière-du-Loup, Kamouraska, Les Basques, La Mitis et La Matapédia, soit un bassin de population d'environ 100 000 personnes.

Les industries, commerces et institutions sont généralement desservis à même la collecte résidentielle. Toutefois, une collecte municipale de conteneurs à chargement frontal est en place à Rivière-du-Loup, à La Pocatière et, à l'issue d'un projet pilote de 2018 à 2020, chez quelques grands générateurs de la MRC Les Basques. Des collectes privées sont également acheminées à l'usine, en particulier en provenance des marchés d'alimentation ou d'usines de transformation agroalimentaire, dont certains en provenance de l'extérieur de ces MRC clientes.

Les matières acceptées à l'usine comprennent les résidus alimentaires d'origine animale et végétale, de même que certains résidus verts. Toutefois, les matières issues des arbres, comme les feuilles, les copeaux de bois, le bran de scie et les branches, ne sont pas acceptées à l'usine de biométhanisation. En effet, ces matières ne peuvent pas être traitées par le procédé. Le gazon peut toutefois être traité par l'usine, mais il doit être court et vert. En effet, les longues fibres comme le foin occasionnent des problèmes de manipulation, particulièrement si elles sont sèches. Toutefois, le gazon n'est pas listé dans les outils de sensibilisation comme une matière acceptée à la suite d'une décision conjointe des MRC, afin de privilégier son traitement local, par herbicyclage.

L'usine de biométhanisation fonctionne par un procédé continu en phase liquide. Les matières solides sont déchargées par les camions de collecte dans une trémie, avant de passer dans un broyeur à marteaux. Elles sont

---

<sup>23</sup> Certificat autorisation MDDELCC n° 401095030

ensuite mélangées aux eaux de procédé, récupérées en aval du digesteur. Après le passage dans une grille de 5 mm de largeur, les matières sont pompées dans le digesteur. La digestion anaérobie démarre alors par un processus continu en trois étapes dans des réservoirs successifs. Les produits résultant de ce procédé sont du biogaz liquéfié et un résidu solide nommé digestat. Le digestat issu de l'usine est un fertilisant agricole de bonne qualité qui est épandu sur les champs de la région. Contrairement au compost, il n'existe pas encore de norme BNQ pour le digestat, ce qui limite ses modes d'utilisation. Des démarches sont en cours pour tenter de remédier à cette situation et permettre l'homologation du digestat.

En 2015, on projetait que l'usine produise à terme jusqu'à 3 600 000 m<sup>3</sup> de biogaz par année, en provenance de ces matières organiques et des gaz captés au LET. Les biogaz combinés devaient être ensuite traités par des équipements de purification et de liquéfaction permettant leur utilisation comme carburant. Toutefois, entre temps, le marché pour le gaz comprimé étant devenu plus intéressant que celui du liquéfié, l'objectif a été modifié. Actuellement, l'usine fonctionne pour traiter les matières organiques, mais est toujours en attente du financement nécessaire pour produire du gaz comprimé utilisable comme carburant.

#### *2.5.2.2 Site de compostage de la Ville de La Pocatière (inactif)*

Le site de compostage de la Ville de La Pocatière, situé au 996, avenue de la Grande-Anse était le site de traitement pour les matières organiques de la 3<sup>e</sup> voie de collecte municipale provenant de citoyens et des ICI de 2010 à 2014, avant que soit en activité l'usine de biométhanisation. Le site a été implanté dans le cadre du *Projet d'implantation d'un système expérimental de fertilisation de saules à partir des résidus organiques issus de la collecte à trois voies de ville de La Pocatière*. Les deux premières phases de compostage étaient faites sur une plateforme de compostage. Le surplus de lixiviat était traité dans les étangs aérés de la ville. La phase de maturation du compost était réalisée aux champs, où le compost disposé en andins entre les rangées de saules osier assurait leur fertilisation.

Le site recevait annuellement un peu plus de 300 t de matières organiques d'origine végétale avec une capacité de 350 t par an. Un tri à l'arrivage et lors de l'épandage au champ était effectué pour enlever les corps étrangers. Les matières ainsi rejetées étaient disposées dans un conteneur de la ville et envoyées à l'enfouissement avec les matières municipales lors de la collecte. Les quantités exactes de rejets ne sont pas connues, mais ceux-ci étaient principalement composés de sacs plastiques et de sacs de déchets provenant du secteur résidentiel ou d'encombrants.

Aujourd'hui, la ville utilise le site pour déposer ses agrégats.

### 2.5.2.3 Tourbière Michaud Itée

Tourbière Michaud Itée opère une plateforme de compostage située au 277, chemin des Raymond à Rivière-du-Loup<sup>24</sup>. L'entreprise a une production annuelle de 1 million de sacs de terreau, de terre noire, de fumier et de compost<sup>25</sup>.

Les installations de compostage comprennent trois sections de 7 840, 3 700 et 5 545 m<sup>2</sup> respectivement, ainsi qu'une section filtrante de 3 650 m<sup>2</sup><sup>26</sup>. Le compost est fabriqué principalement avec de la tourbe et des fumiers solides provenant de productions animales environnantes.

Présentement, les résidus verts provenant des écocentres de la MRC de Kamouraska et de la MRC de Rivière-du-Loup y sont compostés, ainsi que les feuilles de la collecte annuelle de la Ville de Rivière-du-Loup. La capacité de traitement est beaucoup plus grande que l'utilisation actuelle. À titre de référence, les résidus verts de la Ville de Rimouski y étaient traités avant 2013. Environ 100 000 sacs de compost sont produits par année et sont écoulés sur le marché horticole.

## 2.5.3 Sites de traitement des boues

En plus des installations décrites ci-bas, l'entreprise Services sanitaires Harton est active dans la région, mais ne possède pas d'installation de traitement. Elle dessert quelques municipalités pour la vidange des fosses septiques dont les boues sont envoyées dans un site de traitement de Bellechasse. Pour les étangs aérés, le service de pompage d'un étang à l'autre est offert, mais aucune boue n'est prise en charge.

### 2.5.3.1 Installations de Camionnage Alain Benoit

L'entreprise, située à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, offre le service de vidange des installations septiques et des étangs aérés. Les boues sont entreposées à Saint-Philippe-de-Néri, conformément au certificat d'autorisation détenu par l'entreprise<sup>27</sup>. La fosse est généralement vidée deux fois par année et les boues sont à 100 % recyclées en amendement agricole avec le concours du Groupe conseil de la Côte-du-Sud<sup>28</sup>. Les installations seraient suffisantes pour répondre à la demande des municipalités du Kamouraska et le renouvellement du certificat a été octroyé en 2020 pour une période de 5 ans.

---

<sup>24</sup> Certificat d'autorisation du MDDELCC 011138342 (1998)

<sup>25</sup> Tourbière Michaud, *communication personnelle*, été 2021

<sup>26</sup> Autorisations de la CPTAQ n° 233560 et n° 252392

<sup>27</sup> Certificat d'autorisation du MELCC n° 402009662 et modification d'autorisation ministérielle « Exploitation d'un ouvrage de stockage pour l'entreposage de boues de fosses septiques », 2020

<sup>28</sup> Camionnage Alain Benoit, *communication personnelle*, 2021

### 2.5.3.2 Installations de Campor environnement inc.

Campor environnement inc. est un fournisseur actif sur le territoire, mais ses installations se trouvent dans les MRC voisines. L'entreprise a accepté de décrire ses installations pour les besoins du PGMR.

Un centre de gestion et de déshydratation des boues<sup>29</sup> situé sur la rue Bellevue à Rivière-du-Loup reçoit les boues issues des fosses septiques municipales, résidentielles et commerciales, ainsi que des eaux usées des réseaux municipaux. À Cacouna, l'entreprise a reçu des certificats d'autorisation pour un centre d'entreposage et de compostage de résidus de papetières et de scieries<sup>30</sup> et l'entreposage de boues<sup>31</sup> et de cendres<sup>32</sup>. Actuellement, il est utilisé pour l'entreposage et la valorisation de boues agroalimentaires<sup>33</sup>. L'entreprise a aussi des installations dans les MRC de L'Islet et de Témiscouata. Selon l'installation, la capacité de traitement totale utilisée est entre 40 % et 60 %<sup>34</sup>.

L'entreprise affirme que 100 % des boues déshydratées sont valorisées<sup>35</sup> et qu'aucune n'est enfouie hors MRC ou prise en charge par un tiers. Par ailleurs, les données disponibles démontrent qu'en 2019, aucune boue n'a été enfouie au LET de Rivière-du-Loup et il y a régulièrement des épandages de matières résiduelles fertilisantes (MRF) sur les champs de la région, en collaboration avec le service-conseil du Groupe Pousse-vert et le Groupe conseil agricole de la Côte-du-Sud.

### 2.5.4 Résidus de construction, rénovation, démolition

#### 2.5.4.1 Centre de tri des Résidus de CRD

Le centre de tri des matériaux secs de Rivière-du-Loup est situé au 10, rue Charles-St-Pierre. Il est opéré par Conteneur KRT inc. depuis 2007, une entreprise qui fait également la location de conteneurs. Les matières traitées proviennent principalement des MRC de Rivière-du-Loup, Kamouraska, Témiscouata et Les Basques, mais également des autres MRC du Bas-Saint-Laurent, de Chaudière-Appalaches et de la Gaspésie.

Les résidus de construction, rénovation et démolition y sont triés et conditionnés afin d'être recyclés ou valorisés, avec un taux de récupération de 85 %<sup>36</sup>. Les activités incluent entre autres le broyage<sup>37</sup> et le tamisage<sup>38</sup> des résidus de CRD. Les installations fonctionnent actuellement à capacité maximale, mais l'entreprise souhaite faire l'acquisition d'un terrain supplémentaire pour répondre aux besoins futurs<sup>39</sup>.

---

<sup>29</sup> Certificats d'autorisation du MDDELCC n° 300049157 (2003), n° 300266697 (2007), n° 300446714 (2008) et n° 300529689 (2009)

<sup>30</sup> Certificat d'autorisation du MDDELCC n° 300169339 (2004) et n° 300196195 (2005).

<sup>31</sup> Certificat d'autorisation du MDDELCC n° 011150207 (1998).

<sup>32</sup> Certificat d'autorisation du MDDELCC n° 011149676 (1997).

<sup>33</sup> Campor environnement inc., *Questionnaire pour la révision du PGMR, 2019* (non publié)

<sup>34</sup> Campor environnement inc., *communication personnelle, 2020*

<sup>35</sup> Campor environnement inc., *Questionnaire pour la révision du PGMR, 2019* (non publié)

<sup>36</sup> Conteneurs KRT inc., *communication personnelle, 2021*

<sup>37</sup> Certificat d'autorisation du MELCC n° 400539878

<sup>38</sup> Certificat d'autorisation du MELCC n° 400912396

<sup>39</sup> Conteneurs KRT inc., *communication personnelle, 2021*

### 2.5.4.2 Centre d'entreposage et concassage d'agrégats

Il y a quatre organisations ayant obtenu des certificats d'autorisation du ministère pour entreposer et concasser les résidus de béton, brique, asphalte. Aucune donnée n'est disponible sur la capacité des installations ou les taux de valorisation. Les organisations sont : Groupe Mario Bernier<sup>40</sup> et Stéphan Michaud<sup>41</sup>, tous deux à Saint-Pascal (Saint-Pascal), la Ville de Saint-Pascal<sup>42</sup> ainsi que 2171— 0751 Québec inc. (Transport en Vrac Saint-Denis)<sup>43</sup>.

## 2.5.5 Autres matières résiduelles

### 2.5.5.1 Écocentres

Bien que ce ne soit pas un lieu de traitement ou d'élimination à proprement parler, les écocentres sont des installations d'importance qui méritent d'être décrites dans cette section, car ils permettent de diminuer la quantité de matière se retrouvant à l'enfouissement.

Depuis leur ouverture en 2006, la gestion des 3 écocentres est assurée par Co-éco pour le compte de la MRC de Kamouraska. Ils sont ouverts d'avril à novembre.

- La Pocatière : 410, 14e Rue Bérubé
- Saint-Pascal : 236, avenue du Parc
- Saint-Alexandre-de-Kamouraska : 619, route 289

Chaque année, une analyse des débouchés, des coûts et des impacts environnementaux du traitement des matières est réalisée afin de s'assurer d'avoir les meilleures solutions de recyclage ou valorisation. Les solutions locales nécessitant peu de transport sont privilégiées. Certaines matières requièrent une gestion particulière notamment les appareils de réfrigération en raison des halocarbures. Via Écomeubles et le projet Écochantier de Co-éco, la réutilisation est favorisée lorsque des encombrants ou matériaux encore en bon état sont apportés dans les écocentres (voir la section réutilisation). Le tableau 2-9 présente les matériaux acceptés et les débouchés.

---

<sup>40</sup> CA 400682219 et 400871382 : Implantation et exploitation d'un centre d'entreposage et de conditionnement de béton, brique et asphalte.

<sup>41</sup> CA 401652582 : Exploitation d'un site permanent d'entreposage et de conditionnement de résidus de brique, de béton et d'asphalte

<sup>42</sup> CA 400865286 : Implantation et exploitation d'un centre d'entreposage et de concassage de béton, de pierres et d'asphalte

<sup>43</sup> CA 401639635 : Exploitation d'une aire d'entreposage et de concassage de résidus de béton, de brique et d'asphalte

Tableau 2-9 Matières acceptées dans les écocentres de la MRC de Kamouraska et modes de valorisation

Catégorie	Matières acceptées	Modes de traitement
<b>Matériaux secs</b>	Bardeau d'asphalte, mélamine, gypse, céramique, verre plat, porcelaine, plancher flottant, etc.	Recyclage/valorisation
<b>Agrégats</b>	Béton, brique, asphalte, pierre, terre non contaminée	Recyclage
<b>Bois</b>	Non contaminé	Recyclage et valorisation énergétique
<b>Métal</b>	Métaux ferreux et non-ferreux	Recyclage
<b>Résidus verts</b>	Branches Feuilles, herbe coupée, résidus de jardin	Branches : valorisation en papetière Autres RV : recyclage en tourbière
<b>Encombrants</b>	Mobilier réutilisable, matelas, etc.	3RV ou élimination, selon le cas
<b>RDD</b>	REP : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peinture et solvants</li> <li>• Huiles usées, filtres et antigel</li> <li>• Piles et batteries</li> <li>• Fluorescents et ampoules fluocompactes</li> <li>• Produits électroniques</li> </ul> Autres : produits domestiques inflammables, corrosifs, poison ou explosifs	Peinture : recyclage Huiles usées : recyclage Piles : recyclage et élimination Fluorescents : recyclage Produits électroniques : recyclage Produits dangereux : recyclage
<b>Matériaux de construction</b>	Patrimoniaux et conventionnels ; Portes, fenêtres, bois, moulures, etc.	Réemploi lorsque possible, sinon, recyclage/valorisation
<b>Textiles</b>		Réemploi, recyclage ou élimination
<b>Pneus</b>	Pneus de véhicules automobiles (maximum 48 ½ pouces)	Recyclage et valorisation énergétique

Les écocentres ne sont pas accessibles au secteur ICI, sauf pour y déposer des résidus des technologies de l'information et des communications (TIC). Les entreprises et institutions doivent traiter directement avec les récupérateurs privés ou les divers programmes qui leur sont destinés pour toutes autres matières. Les ICI peuvent faire appel aux organisations et entreprises œuvrant en GMR sur le territoire (présentées dans cette section et à l'annexe A) ou à d'autres entreprises extérieures au territoire de la MRC.

En 2019, il y a eu un total de 16 267 visites pour les 3 écocentres représentant une augmentation de 23 % par rapport à l'année précédente. L'écocentre de La Pocatière a été rénové en 2020 pour répondre à l'achalandage en constante croissance et les réflexions sont entamées pour améliorer le service dans les autres municipalités.

Les matières reçues en abondance sont les matériaux secs, le bois, les branches et les résidus verts. Un total de 2 063 tonnes de matières a été apporté en 2019, dont le détail est au tableau 2-10.

Tableau 2-10 Tonnages traités aux écocentres en 2019 par matières<sup>44</sup>

Matières	Tonnes
Agrégats	124
Bois	450
Branches	400
Informatique— électronique — électrique (TIC)	48
Matériaux secs	493
Métal	136
Pneus	41
RDD	29
Résidus verts	207
Total recyclé/valorisé	1 928
Déchets encombrants	135
<b>Total géré</b>	<b>2 063</b>

#### 2.5.5.2 Sites de récupération de métaux

Trois entreprises sont actives sur le territoire, Kamouraska Métal, JM Bastille (Rivière-du-Loup) et Groupe Bouffard (Mont-Joli). Aucune donnée n'est disponible mis à part les tonnages qui ont transité via les écocentres. Selon le Schéma d'aménagement de la MRC, il y a, en plus, 6 sites de disposition de ferraille sur le territoire ; ils sont listés à l'annexe A. De plus, les citoyens utilisent largement recyclage d'Amours dans la MRC de L'Islet pour recycler leur métal.

#### 2.5.5.3 Site de traitement des matières dangereuses

Aucun site de traitement des matières dangereuses ou visées par une REP n'est présent sur le territoire. Les citoyens peuvent les déposer aux écocentres ou dans les points de dépôt officiels listés à l'annexe A et les ICI doivent faire affaire avec un privé ; Campor environnement inc., Sanimax ou Laurentide Re/sources.

<sup>44</sup> Co-éco, *Rapport des écocentres de la MRC de Kamouraska 2019*

## 2.5.6 Lieux d'élimination

### 2.5.6.1 Lieu d'enfouissement en territoire isolé (LETI) de l'Île-aux-Lièvres

Le LETI est situé sur l'Île-aux-Lièvres. L'île, occupée de juin à septembre, comprend une auberge, 24 sites de camping et 7 chalets. De plus, environ 10 employés demeurent sur l'île durant l'été. Le LETI est utilisé seulement pour les résidus ultimes ; les matières recyclables sont ramenées par bateau à Rivière-du-Loup, les résidus de tables, certains rebuts CRD ainsi que les huiles et autres produits dangereux sont triés à la source. Les détails sur la gestion des matières résiduelles de l'Île sont précisés à la fin de ce chapitre.

### 2.5.6.2 Lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup

Le LET de la Ville de Rivière-du-Loup est situé au 1707, rue du Patrimoine à Cacouna. On y réfère couramment en tant que LET de Rivière-des-Vases. En 2013, il desservait la totalité des municipalités de la MRC ainsi que celles des MRC de Kamouraska, Les Basques et la Haute-Gaspésie. Dès 2015, s'ajoute les MRC de La Mitis et de La Matapédia. Depuis l'ouverture de l'usine de biométhanisation sur le site adjacent, la Ville favorise les clients qui sont aussi client de l'usine. Cette avenue n'a pas été choisie par la MRC de la Haute-Gaspésie, cette dernière n'est donc plus cliente du LET depuis.

#### Cellules d'enfouissement

Le site est divisé en deux zones : un lieu d'enfouissement sanitaire dont l'exploitation a cessé en 2005 (zone A) et un lieu d'enfouissement technique exploité depuis ce temps (zone B). La présence d'un lit d'argile naturelle assure l'étanchéité de ces deux structures. En plus des cellules d'enfouissement, les installations comprennent une balance, un système de captage et de traitement des eaux de lixiviation, des puits de captage des biogaz et une torchère.

La ville bénéficie d'une autorisation pour l'enfouissement de 2 340 000 m<sup>3</sup> de matières résiduelles au total pour ce site<sup>45</sup>. Pour la zone B, le volume autorisé est de 1 407 545 m<sup>3</sup>. En considérant les 79 486 m<sup>3</sup> enfouis en 2019 et les années précédentes, le volume résiduel autorisé est donc de 483 356 m<sup>3</sup><sup>46</sup>.

La dernière cellule d'enfouissement de la zone autorisée a été construite en 2019. Sa durée de vie est estimée à 5 ans et demi, se terminant à la fin de 2024<sup>47</sup>.

Un avis de projet a été déposé en 2020 au MELCC pour l'aménagement de la section C. De façon préliminaire, la capacité est estimée à ±4 000 000 m<sup>3</sup> ce qui correspond à une durée de vie de ±40 ans au taux d'enfouissement annuel de ±100 000 t/an prévu au PGMR 2016-2020 de la MRC<sup>48</sup>.

Dans les faits, la ville limite la quantité enfouie à 50 000 t/an pour des fins de gestion de son bilan carbone. Le tableau 2-11 montre en détail les quantités enfouies en 2019.

<sup>45</sup> Certificat d'autorisation du MDDELCC n° 7522-01-01 — 0000206

<sup>46</sup> Ville de Rivière-du-Loup, *Lieu d'enfouissement technique - Rapport annuel 2019, 2021*

<sup>47</sup> Ville de Rivière-du-Loup, *communication personnelle avec le gestionnaire du LET, 2021*

<sup>48</sup> Registre des évaluations environnementales du MELCC, *Avis de projet pour agrandissement du LET de Rivière-du-Loup, 2021*

Tableau 2-11 Quantité de matière enfouie au LET de Rivière-du-Loup par MRC, en 2019

Provenance des matières	Tonnes
MRC de Rivière-du-Loup	21 201
MRC de Kamouraska	9 108
MRC La Mitis et La Matapédia	9 108
MRC des Basques	4 840
Autres	215
MRC D'Avignon	11
<b>Total</b>	<b>44 482</b>

### Recouvrement quotidien

La Ville de Rivière-du-Loup détient des certificats d'autorisation pour deux matériaux alternatifs pour le recouvrement quotidien : des particules fines et des cendres. L'utilisation de ces matériaux alternatifs est limitée par le fait qu'ils sont considérés comme des déchets par le MELCC, la limite de 50 000 tonnes s'applique donc à ces matières. En 2019, seuls des sols contaminés ont été utilisés comme recouvrement journalier alternatif, le reste est constitué de sols propres. Le tableau suivant montre la proportion et le type de recouvrement utilisé en 2019.

Tableau 2-12 Bilan total du LET de Rivière-du-Loup (enfouissement et recouvrement)<sup>49</sup>

Type de matières	Quantité (t)	Proportion
Matières résiduelles enfouies	44 482	69 %
Boues	0	0 %
Recouvrement quotidien (matériaux secs)	0	0 %
Recouvrement quotidien (sols contaminés)	3 999	6 %
Recouvrement quotidien (sols propres)	15 829	25 %
<b>Sous-total</b>	<b>64 310</b>	<b>100 %</b>
Recouvrement final	21 743	
<b>Total</b>	<b>86 053</b>	

### Matières problématiques

Lorsque l'état des matières s'y prête, les résidus de construction, rénovation et démolition sont mis de côté. Ils sont accumulés sur place puis acheminés au Centre de tri des matériaux secs de Rivière-du-Loup. C'est ainsi que 543 tonnes de matières ont été valorisées en 2019. D'autres matières sont également retirées des déchets lorsque c'est possible, notamment les pneus qui sont trouvés occasionnellement dans les collectes municipales.

<sup>49</sup> Ville de Rivière-du-Loup, *Lieu d'enfouissement technique - Rapport annuel 2019*

Des boues d'abattoirs et des boues municipales sont parfois reçues au LET (aucune en 2019). Lorsque leur niveau de siccité respecte tout juste la norme, elles sont difficiles à enfouir efficacement. Lors de ces situations, un avertissement est envoyé au client, le taux de siccité requis étant de 15 %. Cela dit, aucune boue n'a été enfouie en 2019.

Certaines matières volatiles nécessitent d'être ensachées, comme les résidus d'amiante et les poussières de perlite issues de l'industrie de la tourbe. Le LET est situé dans un endroit très venteux, ce qui amène un défi important pour la gestion des résidus volatiles. En 2020, la ville compte faire la pose de plusieurs filets sur le pourtour des déchets. Elle travaille également avec l'exploitant de la cellule pour bonifier l'usage de filets pare-papier sur la cellule d'enfouissement.

### 2.5.6.3 Lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Philippe-de-Néri (inactif)

Avant la mise en application du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR) en janvier 2009, les déchets étaient éliminés au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Saint-Philippe-de-Néri. Ce site d'élimination qui desservait l'ensemble des municipalités locales de la MRC, ainsi que quelques autres des MRC voisines, est maintenant fermé. La gestion post-fermeture est effectuée par la municipalité aux frais des municipalités locales de la MRC. Les coûts sont répartis en fonction des quantités éliminées par chacune d'elles en 2008, soit la dernière année d'exploitation du site.

D'anciens dépotoirs et dépôt en tranchées sont également présents sur le territoire. Les détails à leur sujet et emplacements sont précisés dans le chapitre 13 du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC<sup>50</sup>.

## 2.6 Gestion des matières résiduelles dans les territoires non organisés et à l'Île aux Lièvres

### 2.6.1 Territoires non organisés de Picard et du Petit-lac-Sainte-Anne

Deux territoires non organisés (TNO) se trouvent sur le territoire de la MRC de Kamouraska en territoire public, accessible par la route 287, 289 et certaines routes municipales ainsi que par le sentier Monk et les sentiers nationaux de motoneige ou de quad. Les TNO sont constitués en forte majorité de terres publiques.

Le TNO du Petit-Lac-Sainte-Anne abrite en partie la ZEC Chapais. Le TNO de Picard est divisé en deux dont un secteur plus à l'est et un secteur à l'ouest de la MRC. Il comprend pour sa part un secteur identifié comme une zone d'interdiction de chasse constituant un milieu de grande valeur pour la reproduction des orignaux, dont sur le territoire de Parke. Dans ce secteur comme dans les autres, les activités de prélèvement et d'aménagement forestier y sont nombreuses. Outre dans ce secteur, on y fait également des activités de chasse, de pêche, de randonnées motorisées, ainsi que d'observation de la faune et de la flore.

Du côté de la ZEC Chapais des îlots à matières résiduelles sont situés aux sites de camping, aux postes d'accueil, aux points d'eau et zones de pêche. Les employés se chargent de vider les bacs roulants à ordures et matières

---

<sup>50</sup> MRC de Kamouraska, *Schéma d'aménagement et de développement révisé 2013*

recyclables constituant ces îlots. Le tout est ensuite transvidé dans des conteneurs communs appartenant aux municipalités de Mont-Carmel et de Saint-Perpétue dans la MRC de l'Islet.

La MRC agit sur ces territoires comme une municipalité locale. Les municipalités limitrophes aux TNO (Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska, Saint-Bruno-de-Kamouraska et Mont-Carmel) ne collectent pas les matières résiduelles générées par les chalets situés sur ces TNO.

## 2.6.2 L'Île aux lièvres

La Société Duvetnor, une corporation à but non lucratif, possède huit îles couvrant 1165 ha et abritant d'importantes colonies d'oiseaux aquatiques. Ces îles de l'estuaire du Saint-Laurent font partie de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska à environ 10 km de la côte. L'accès aux îles se fait par bateau à partir de la marina de Rivière-du-Loup. Duvetnor veille à la conservation et la mise en valeur des îles. Seules les activités écotouristiques légères y sont admises telles que l'observation, la randonnée pédestre, le camping rustique et certaines formes d'hébergement. Ces activités se déroulent sur les îles du Pot à l'Eau-de-vie ainsi que sur l'Île-aux-Lièvres. Sur cette dernière, des activités touristiques ont lieu de 105 à 110 jours par année à la saison estivale. Le maximum théorique est de 151 visiteurs et 10 employés par nuitée.

### *Îles du Pot à l'Eau-de-vie*

Les matières résiduelles, à l'exception des matières organiques qui sont compostées sur place, sont rapportées par bateau à Rivière-du-Loup puis intégrées aux collectes municipales de la Ville de Rivière-du-Loup, ou traitées par une entreprise privée dans le cas des huiles usées.

### *Île-aux-Lièvres*

Plusieurs mesures sont en place pour assurer une saine gestion des matières résiduelles générées par les activités sur l'île. Les matières recyclables sont triées à la source par les usagers. Des bacs à cet effet sont disponibles dans tous les endroits propices, et les matières résiduelles sont rapportées par bateau à Rivière-du-Loup puis intégrées aux collectes municipales de la Ville de Rivière-du-Loup.

Les résidus de table de l'auberge, des chalets et des campings sont compostés sur place. Les quantités générées sont faibles, d'au plus quelques mètres cubes par an. Des bacs à cet effet sont installés à chacun des chalets et à des endroits stratégiques pour les campeurs (bloc sanitaire, café, toilettes sèches près de l'accueil).

Les résidus de CRD ne sont générés qu'en petite quantité et qu'occasionnellement. Généralement il s'agit de résidus de bois qui sont fournis aux campeurs comme bois d'allumage. Des récupérateurs privés prennent en charge les encombrants métalliques, les huiles usées et les autres résidus dangereux.

## 2.7 Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)

L'éducation relative à l'environnement (ERE) et la sensibilisation auprès des citoyens demeure un aspect primordial à considérer, sans quoi, les services mis en place ne permettraient pas d'obtenir les résultats escomptés. À cet effet, la MRC compte notamment sur la présence active de Co-éco sur le territoire qui développe des outils éducatifs sur divers sujets liés à la gestion des matières résiduelles et à l'environnement.

Voici quelques exemples d'activités réalisées au cours des dernières années :

- **Information et sensibilisation** : Co-éco réalise un écobulletin mensuel sur divers sujets reliés à la gestion des matières résiduelles, les 3RV, l'écocitoyenneté, le réchauffement climatique, etc. Des dépliants d'information sur le compostage domestique, les RDD ainsi que sur les résidus de CRD ont été distribués ces dernières années. L'organisme réalise également une campagne de sensibilisation sur l'utilisation du bac brun depuis 2015 sur les médias sociaux, papier, radios et télévisuels ainsi que dans les événements et les écoles. Co-éco prépare un calendrier de collecte contenant des informations sur le tri pour plusieurs municipalités de la MRC et quelques municipalités élaborent elles-mêmes le leur. Les calendriers sont distribués dans tous les foyers annuellement.
- **Service-conseil en gestion des matières résiduelles** : depuis 2016, la MRC avec la collaboration de Co-éco offre un accompagnement aux ICI du territoire pour implanter la collecte des matières organiques et améliorer la gestion de leurs matières résiduelles. C'est plus de 80 ICI qui ont été contactés et plusieurs ont été accompagnés dans leurs démarches. De plus, un suivi de la mise en œuvre du PGMR est effectué chaque année et des activités de mise en œuvre du plan d'action sont réalisées.

En plus des activités d'ISÉ, jusqu'en 2017, Co-éco accompagnait les ICI désireux de mettre en place un système de gestion de leurs matières résiduelles dans le cadre du programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE. Plusieurs en ont bénéficié à l'époque. Voici à titre informatif, les ICI de la MRC qui ont renouvelé leur certification depuis la refonte du programme en ICI ON RECYCLE +.

**Tableau 2-13 Liste des établissements du territoire reconnus ICI ON RECYCLE +**

Niveau	Établissements certifiés
Élite	Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent
	Érabièrre des Alleghanys Maple Farm inc.

## 2.8 Coûts actuels de la gestion des matières résiduelles

Les coûts de gestion des matières résiduelles sont en partie assumés par les municipalités locales et en partie par la MRC, selon leurs responsabilités respectives. Le tableau ici-bas présente les coûts associés aux services municipaux de collecte, de transport et de disposition pour la collecte à 3 voies, sans tenir compte d'aucun remboursement de la part du gouvernement.

Tableau 2-14 Coûts de collecte, transport et traitement des matières de la collecte à 3 voies

	Élimination	Collecte sélective	Bio-méthanisation	Total coûts 3 voies (collecte et traitement)
Regroupement Est	220 273 \$	80 716 \$	42 033 \$	343 022 \$
Regroupement Centre	454 000 \$	219 401 \$	103 920 \$	777 321 \$
Rivière-Ouelle	100 803 \$	45 507 \$	11 960 \$	158 270 \$
Saint-Gabriel-Lalemant	37 297 \$	21 752 \$	17 912 \$	76 961 \$
Saint-Onésime-d'Ixworth	38 821 \$	17 129 \$	1 680 \$	57 630 \$
Saint-Pacôme	121 827 \$	56 516 \$	13 357 \$	191 700 \$
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	136 939 \$	63 775 \$	11 742 \$	212 456 \$
La Pocatière	309 376 \$	146 953 \$	54 495 \$	510 824 \$
<b>Total</b>	<b>1 419 336 \$</b>	<b>651 749 \$</b>	<b>257 099 \$</b>	<b>2 328 184 \$</b>

Le tableau 2-15 montre un résumé des coûts et revenus pour les différentes catégories de matières. Soulignons que les coûts pour les collectes spéciales (encombrants et résidus verts) ne peuvent pas être isolés pour le moment, certaines municipalités les ont inclus dans le coût des déchets. Les 3 dernières colonnes peuvent servir d'indicateur pour la performance à la réduction de l'enfouissement et à l'optimisation des coûts. Il est important de noter que le prix de la biométhanisation a grimpé en 2020 suite à un changement de mode de tarification. Le tarif de traitement est désormais *par habitant* et non *par tonne*.

Tableau 2-15 Résumé des coûts et revenus réguliers pour la gestion des matières résiduelles

	Coûts 2019	Tonnes (Rés+ICI)	Coût/t	Coût/hab.
Élimination - collecte et transport	1 419 336 \$			
Élimination - fond post-fermeture LES	94 904 \$			
<b>Sous-total élimination</b>	<b>1 514 240 \$</b>	<b>8 818</b>	<b>172 \$</b>	<b>72 \$</b>
Collecte sélective - collecte et transport	651 749 \$			
Collecte sélective - compensation	(648 335) \$			
<b>Sous-total collecte sélective</b>	<b>3 414 \$</b>	<b>2 576</b>	<b>1 \$</b>	<b>0 \$</b>
Bac brun - collecte et transport	257 099 \$			
<b>Sous-total bac brun</b>	<b>257 099 \$</b>	<b>795</b>	<b>323 \$</b>	<b>12 \$</b>
Écocentre	293 586 \$	1928	152 \$	
Suivi et mise en œuvre PGMR	69 050 \$			
Redistribution redevances élimination	(217 482) \$			
<b>Sous-total autres coûts</b>	<b>145 154 \$</b>			<b>7 \$</b>
<b>Grand total</b>	<b>1 919 907 \$</b>			

# Chapitre 3

## INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

---





## 3 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Ce chapitre présente l'inventaire des matières résiduelles générées, recyclées/valorisées et éliminées sur le territoire de la MRC. Il est divisé en sous-catégories comprenant les matières résiduelles provenant du secteur résidentiel, du secteur des industries, commerces et institutions (ICI) et du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD).

### 3.1 Méthodologie

Les quantités fournies par les différents gestionnaires de matières résiduelles ont été utilisées en priorité lorsqu'elles étaient disponibles. Lorsque des informations étaient manquantes, les données ont été remplacées par des quantités estimées à l'aide de l'outil d'inventaire fourni par Recyc-Québec. Les éléments suivants sont les variables considérées par cet outil de calcul pour estimer les quantités :

- **Résidentiel** : unités d'occupation unifamiliales, logements et résidences saisonnières, nombre de composés distribués, mesures de sensibilisation, nombre de fosses septiques
- **Industries, commerces et institutions** : nombre d'entreprises de chaque type et nombre d'employés
- **Construction, rénovation et démolition** : valeur monétaire des chantiers de construction

Un résumé de l'inventaire des matières résiduelles est présenté dans les sections qui suivent. Les données sont organisées par type de générateur que l'on nomme *secteur résidentiel*, *secteur ICI*, *secteur CRD*. Pour chaque secteur, les types de matière sont ventilés et le taux de récupération théorique est présenté. Ensuite, on présente l'enfouissement réel du secteur au LET de la Ville de Rivière-du-Loup pour fins de comparaison.

D'entrée de jeu, il est utile d'informer le lecteur du niveau de réalisme de l'inventaire présenté; en voici les grandes lignes. La quantité de matières éliminées au LET en provenance de la MRC est de 9 108 t, considérant les secteurs résidentiel, ICI et CRD, en plus des rejets de centre de tri et animaux morts. L'inventaire, réalisé à l'aide de l'outil fourni par Recyc-Québec, estime à 15 141 t les matières éliminées. Bien que l'inventaire comprenne également les matières échappant au contrôle de la MRC, l'écart entre les deux chiffres est assez important pour que nous souhaitons nuancer l'interprétation des tableaux présentés dans ce chapitre. Lorsque l'analyse des informations disponibles semble contredire les chiffres de l'inventaire, il en est fait mention dans le texte.

#### Quelques précisions au sujet des données :

- L'année de référence pour toutes les données est 2019, sauf mention contraire
- La source de chacune est mentionnée dans les sous-sections
- Les données sont présentées exemptes de rejet, sauf mention contraire
- Les données issues de l'outil d'inventaire sont en italique dans les tableaux. Généralement, la quantité récupérée est réelle et la quantité générée ou éliminée (selon la matière, la méthodologie de l'outil diffère) est issue de l'outil d'inventaire. La troisième variable est calculée selon l'équation

$$Qté\ générée = Qté\ éliminée + Qté\ récupérée$$

## 3.2 Secteur résidentiel

### 3.2.1 Matières recyclables

Sachant que certains multilogements sont desservis en conteneur et certains ICI sont desservis en bac roulant, la méthodologie retenue a été simplifiée en attribuant l'ensemble des conteneurs au secteur ICI.

L'outil estime à 1 322 t les matières recyclables éliminées par le secteur résidentiel. En comparant aux 1 339 t reçues et conditionnées<sup>51</sup> par les centres de tri de la Société VIA et de Groupe Bouffard, on obtient un taux de récupération théorique de 50 % (tableau 3-1)

Les quantités de matières recyclables acheminées au centre de tri ont été obtenues grâce aux données transmises par les centres de tri. Précisons que le Groupe Bouffard ne peut pas différencier le tonnage recueilli par chargement frontal de celui recueilli par bac roulant. En se référant aux municipalités comparables de La Pocatière et Saint-Alexandre, on peut estimer, de façon conservatrice, que 50 % du tonnage de Ville Saint-Pascal est collecté par chargement frontal et a été retiré du total présenté ci-bas, pour être ajouté aux ICI. Cela dit, il est probable que la récupération du résidentiel soit surestimée au détriment des ICI.

Tableau 3-1 Portrait des matières recyclables par catégorie — secteur résidentiel

Catégories <sup>52</sup>	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de récupération
Fibres	1 061	588	1 649	64 %
Métal (t)	131	123	254	52 %
Plastique (t)	65	454	519	13 %
Verre (t)	82	157	239	34 %
<b>Sous-total</b>	<b>1 339</b>	<b>1 322</b>	<b>2 661</b>	<b>50 %</b>

<sup>51</sup> Les matières rejetées sont exclues de cette donnée et comptabilisées dans les *autres matières*.

<sup>52</sup> La ventilation par matière utilisée est celle proposée par la Société VIA.

### 3.2.2 Matières organiques

L'outil estime à 3 284 t les matières recyclables générées par le secteur résidentiel. En comparant aux 1 339 tonnes recueillies sur le territoire, on obtient un taux de récupération théorique de 39 %.

Ces données comprennent l'ensemble des ICI qui participent à la 3<sup>e</sup> voie de collecte par bac roulant, à défaut d'avoir une méthodologie pour les départager.

Voici le détail de la récupération des matières, en référence au tableau 3-2 :

- Dans les écocentres sont récupérés les branches (400 t) et certains résidus verts non acceptés au bac brun (207 t)
- Dans les bacs bruns sont récupérés certains résidus organiques verts, alimentaires et autres. Pour connaître la proportion de chacun, la ventilation proposée par l'outil a été utilisée, à défaut de mieux<sup>53</sup>. On obtient ainsi 427 t de résidus verts, 96 t de résidus alimentaires et 78 t pour les autres résidus<sup>54</sup>.
- L'outil estime que par la sensibilisation à l'herbicyclage, on détourne 88 t de résidus verts.
- La quantité récupérée par les collectes dédiées et le point de dépôt de résidus verts de Saint-André (décrits au chapitre 2) est inconnue

Tableau 3-2 Portrait des matières organiques par catégorie — secteur résidentiel

Catégories	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de récupération
Branches	400	0	400	100 %
Résidus verts	722	155	877	82 %
Résidus alimentaires	96	1 050	1 146	8 %
Autres résidus organiques	78	783	861	9 %
<b>Total</b>	<b>1 296</b>	<b>1 988</b>	<b>3 284</b>	<b>39 %</b>

<sup>53</sup> La ventilation proposée par l'outil est pour les collectes de résidus verts et alimentaires. Or, dans le cas de la biométhanisation, ce ratio est nécessairement différent puisque le gazon, les feuilles et les branches ne sont pas acceptés au bac brun.

<sup>54</sup> Bâtons de popsicle, essuie-tout, vaisselle compostable, etc.

### 3.2.3 Boues municipales

Les boues municipales comprennent celles issues des étangs aérés et autres systèmes de traitement des eaux usées des municipalités ainsi que celles issues de la vidange des installations septiques.

Le tableau 3-3 montre le portrait général, tandis que les sources des données sont détaillées dans les sous-sections.

Dans la plupart des cas, la donnée connue est le nombre de mètres cubes vidangé. Pour obtenir le nombre de tonnes de matières humides (tmh), le calcul suivant a été utilisé : par le traitement de déshydratation des boues, 78 % du volume est retiré. Puis, une densité de 1,01 tonne humide/m<sup>3</sup> est appliquée.

Les trois fournisseurs, Campor environnement inc., Camionnage Alain Benoit et Services Sanitaires Harton affirment recycler 100 % des boues récoltées. Vérification faite, aucune boue n'a été enfouie au LET en 2019 et des projets d'épandage de MRF ont lieu régulièrement avec le club conseil agricole.

**Tableau 3-3 Portrait des boues municipales par catégorie — secteur résidentiel**

	Récupérées (tmh)	Éliminées (tmh)	Générées (tmh)	Taux de récupération
Boues d'installations septiques	1 224	0	1 224	100 %
Boues d'OMAEU <sup>55</sup>	275	0	275	100 %
<b>Total</b>	<b>1 499</b>	<b>0</b>	<b>1 499</b>	<b>100 %</b>

#### 3.2.3.1 Boues d'ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

Les données présentées dans le tableau précédent montrent que 275 tmh de boues ont été vidangées en 2019 dans les installations de la région. Cela comprend le système de Saint-Alexandre-de-Kamouraska vidangé chaque semaine (environ 600 m<sup>3</sup> par année, comprenant les boues générées par Aliments ASTA) et de celui de Saint-Pacôme, tous deux desservis par Campor environnement inc. ainsi que celui de Saint-Onésime, vidangé par Services sanitaires Harton. Camionnage Alain Benoit ne vidange pas les étangs aérés.

La majorité des municipalités utilisent la plateforme SOMAEU du MELCC pour compiler leurs données et connaissent les volumes gérés, ce qui n'était pas le cas précédemment. Toutefois, la siccité est souvent inconnue. Pour la plupart des municipalités, les vidanges s'effectuent à des fréquences variables, entre 5 et 20 ans, ce qui rend difficile la planification. Les détails des installations sont décrits au chapitre 2.

#### 3.2.3.2 Boues d'installation septiques

Le volume de boues d'installations septiques vidangées est généralement connu par les municipalités. Il nous a également été possible de l'obtenir de la part des fournisseurs de services. Le tonnage présenté dans le tableau est donc le volume réel de boues récolté en 2019, converti en tonnes de matières humides (tmh) à partir du calcul décrit plus haut. Comme formulé dans l'introduction de cette section, rien n'indique que des boues ont été enfouies en 2019, elles sont donc considérées comme 100 % recyclées.

<sup>55</sup> Ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

### 3.3 Autres résidus

À l'aide de l'outil, sont définies les catégories du tableau 3-4 et la plupart de quantité qui y sont présentées. Les seules données réelles sont les suivantes :

- Les rejets de collecte des matières recyclables<sup>56</sup> et organiques
- Les RDD, comprenant entre autres le matériel électronique, les piles, les lampes au mercure, les pneus, les peintures, les huiles et les antigels qui sont visés par une REP ainsi que d'autres corrosifs, explosifs ou inflammables, de même que les poisons. Le tonnage présenté est celui reçu par les écocentres, les autres récupérateurs de RDD n'ayant pas tous accepté de fournir leurs données.
- Les encombrants métalliques récupérés par les écocentres

La plupart des municipalités ont des collectes saisonnières d'encombrants, telles que décrites au chapitre 2 (tableau 2-7). Les encombrants métalliques sont souvent récupérés à même la rue par des citoyens ou des recycleurs privés, tandis que la balance est généralement acheminée au lieu d'enfouissement technique et comptabilisé dans les déchets.

**Tableau 3-4 Portrait des autres résidus par catégorie — secteur résidentiel**

	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de récupération
Véhicules hors d'usage	980	0	980	100 %
Textiles	135	213	348	39 %
Rejets collecte sélective	0	294	294	0 %
Rejets de la collecte des MO	0	132	132	0 %
RDD	29	73	102	28 %
Encombrants métalliques	136	45	181	75 %
Encombrants non métalliques	0	50	50	0 %
Résidus ultimes	0	30	30	0 %
<b>Total</b>	<b>1280</b>	<b>837</b>	<b>2117</b>	<b>60 %</b>

Un projet-pilote a lieu à l'Écocentre de La Pocatière pour accueillir les encombrants des collectes municipales des municipalités de Rivière-Ouelle, Saint-Pacôme, Sainte-Anne-de-la-Pocatière et La Pocatière, au tarif déterminé dans l'entente. Certaines d'entre elles utilisent beaucoup le service avec les camions municipaux et une remorque.

<sup>56</sup> Calculé à 18 % de taux de rejet tel que déclaré par la Société VIA en 2019

### 3.3.1 Matières éliminées réelles du secteur résidentiel

Les données sur les quantités éliminées proviennent du rapport annuel du lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup de l'année 2019. Dans ce rapport sont distinguées les matières du secteur résidentiel, ICI et CRD. Les données sont réparties par le LET entre le secteur résidentiel et le secteur ICI en fonction d'une proportion fournie par les municipalités ou les regroupements. Pour les municipalités membres de la régie, aucune proportion n'est fournie

Le tableau suivant présente les quantités de matières éliminées en 2019 au LET de la Ville de Rivière-du-Loup pour chaque municipalité locale et regroupement de collecte. Un total de 5 599 t a été enfoui en 2019 pour une moyenne de 267 kg/hab.<sup>57</sup>, secteur résidentiel seulement, une diminution de 7 % depuis le dernier PGMR. En comparaison, la moyenne québécoise en 2018 était de 216 kg/hab.<sup>58</sup>.

**Tableau 3-5 Matières éliminées par municipalité — secteur résidentiel**

	Municipalité	Tonnes	kg/hab.
<b>Regroupement centre</b>	Kamouraska	183	300
	Mont-Carmel	249	222
	Saint-Bruno-de-Kamouraska	80	150
	Saint-Denis-De La Bouteillerie	92	180
	Saint-Germain	41	145
	Saint-Pascal	789	228
	Saint-Philippe-de-Néri	280	347
<b>Regroupement est</b>	Saint-Alexandre-de-Kamouraska	596	269
	Saint-André	188	277
	Saint-Joseph-de-Kamouraska	107	274
	Sainte-Hélène-de-Kamouraska	250	280
<b>Régie ouest</b>	Rivière-Ouelle	352	364
	Saint-Gabriel-Lalemant	186	268
	Saint-Onésime-d'Ixworth	126	227
	Saint-Pacôme	475	305
	Sainte-Anne-de-la-Pocatière	561	349
<b>La Pocatière</b>	La Pocatière	1044	258
	<b>Total</b>	<b>5599</b>	<b>267</b>

<sup>57</sup> Le chiffre est surévalué car les ICI du regroupement est sont largement inclus dans le résidentiel

<sup>58</sup> RECYC-QUÉBEC, *Caractérisation des matières résiduelles du secteur municipal 2015-2018*, page 14

### 3.4 Secteur des industries, commerces et institutions

La majorité des matières des ICI est intégrée à la collecte municipale et il n'est pas aisé de les distinguer de celles du secteur résidentiel. La méthode retenue est précisée pour chaque matière.

#### 3.4.1 Matières recyclables

L'outil estime à 2 810 t les matières recyclables éliminées par le secteur ICI. En comparant aux 1 240 t reçues et conditionnées<sup>59</sup> par les centres de tri de la Société VIA et de Groupe Bouffard, on obtient un taux de récupération théorique de 31 %.

Les quantités de matières recyclables ont été obtenues grâce aux données transmises par les centres de tri.

Pour la collecte municipale, le Groupe Bouffard recevait, en 2019, les matières du Regroupement centre et de la Régie Ouest alors que la Société Via recevait les matières du Regroupement Est et de la Pocatière. Sachant que certains multilogements sont desservis en conteneur et certains ICI sont desservis en bac roulant, la méthodologie retenue est simplifiée en attribuant l'ensemble des conteneurs au secteur ICI. Précisons que le Groupe Bouffard ne peut pas différencier le tonnage recueilli par chargement frontal de celui recueilli par chargement latéral. En se référant aux municipalités comparables de La Pocatière et Saint-Alexandre-de-Kamouraska, on a estimé, de façon conservatrice, que 50 % du tonnage de Ville Saint-Pascal est collecté par chargement frontal. Ce tonnage a été ajouté au total présenté ci-bas. Cela dit, il est probable que la récupération des ICI soit sous-estimée au profit du résidentiel.

Outre la collecte municipale, certains ICI génèrent des matières spécifiques en assez grande quantité pour y chercher un débouché autre, ils font alors affaire avec le récupérateur privé Récupération Rivière-du-Loup et KRTB inc. C'est 247 t de matières qui ont été récupérées par cette entreprise en 2019, soit 190 t de fibres et 57 t de plastique. De plus, les Ateliers mon choix contribuent à la performance du recyclage de fibre à hauteur de 220 t par année en déchiquetant du papier pour différents ICI de la région.

Tableau 3-6 Portrait des matières recyclables par catégorie — secteur ICI

Catégories <sup>60</sup>	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de récupération
Fibres	1 023	1556	2 579	40 %
Métal (t)	75	212	287	26 %
Plastique (t)	95	806	901	11 %
Verre (t)	47	236	283	17 %
<b>Total</b>	<b>1 240</b>	<b>2 810</b>	<b>4 050</b>	<b>31 %</b>

<sup>59</sup> Les matières rejetées sont exclues de cette donnée et comptabilisées dans les *autres matières*

<sup>60</sup> La ventilation est effectuée ainsi : la collecte municipale à chargement frontal est ventilée par catégorie d'après les proportions indiquées par la Société VIA, puis sont ajoutés les tonnages pour des matières spécifiques récupérées par Récupération RDL et KRTB et les Ateliers mon choix.

## 3.4.2 Matières organiques

### 3.4.2.1 Matières organiques des ICI hors industries agroalimentaires

L'outil estime que 1 734 t de matières organiques sont éliminées. En comparant avec les 194 t de matières recueillies par les conteneurs de La Pocatière<sup>61</sup>, on obtient un taux de récupération théorique de 10 %.

Il est clair que le tonnage récupéré par le résidentiel est surestimé au détriment des ICI, mais nous n'avons pas de méthode qui permette de départager les autres ICI collectés ; les autres municipalités ne desservent pas les générateurs par conteneurs et ne tiennent pas de registre des ICI participants.

À la SÉMER, on affirme que l'apport des ICI est assez uniforme ; en grande majorité de l'alimentaire et très peu de rejet. Ceux qui participent le font bien. Selon les données disponibles, il n'y a pas d'apport direct d'ICI de la MRC de Kamouraska directement à la SÉMER.

**Tableau 3-7 Portrait des matières organiques par catégorie — secteur ICI**

Catégories	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de récupération
Résidus verts	0	184	184	0 %
Résidus alimentaires	194	1 283	1 477	13 %
Autres résidus organiques	0	267	267	0 %
<b>Total</b>	<b>194</b>	<b>1 734</b>	<b>1 928</b>	<b>10 %</b>

### 3.4.2.2 Matières organiques des industries agroalimentaires

L'outil propose un taux de récupération de 88 % pour l'industrie agroalimentaire de la région. Toutes les données du tableau 3-8 en sont issues.

Il est difficile de connaître exactement les quantités de matières générées par les entreprises de la région et comment elles sont gérées. Nous nous fions donc au bilan de Recyc-Québec affirmant que le taux de récupération pour cette industrie est très élevé<sup>62</sup> et à l'outil d'inventaire qui estime des quantités à partir de moyennes québécoises et du nombre d'employés par type d'entreprises de la région. Le tableau 3-9 montre les entreprises agroalimentaires et le nombre d'employés en 2019. Le plus grand générateur, Aliments Asta inc. gère quelques milliers de tonnes de boues par année<sup>63</sup>. L'entreprise en recycle une partie via un privé et une partie via le réseau public de la municipalité. Par ailleurs, le répertoire PILE ne recense pas le CDBQ et l'unité de Premier Tech, des organisations à Sainte-Anne-de-La-Pocatière qui sont des générateurs non négligeables.

<sup>61</sup> Ce tonnage a été estimé grâce aux numéros d'identification des camions à chargement frontal collectant des matières organiques. Les entrées spécifiques ont pu ainsi être retracées sur la balance du LET.

<sup>62</sup> Recyc-Québec, *Bilan 2018 des matières organiques*

<sup>63</sup> Aliments Asta inc., *communication personnelle*, 2021

Tableau 3-8 Portrait des matières organiques de l'industrie agroalimentaire

	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de récupération
Industrie agroalimentaire	15 080	2 093	17 173	88 %

Tableau 3-9 Entreprises agroalimentaires de la MRC de Kamouraska et leurs employés<sup>64</sup>

Nom	SCIAN	Nom SCIAN	Municipalité	Emplois
Coop Avantis	3111	Fabrication d'aliments pour autres animaux	Saint-Philippe-de-Néri	599
Coop Avantis	3112	Minoterie	Saint-Philippe-de-Néri	50
Fée gourmande inc.	3113	Fabrication de chocolat et confiseries chocolatées	Kamouraska	10
Aliments Asta inc.	3116	Abattage d'animaux (sauf les volailles)	Saint-Alexandre-de-Kamouraska	500
Charcuterie boucher div. de Boucherie Gros Loup inc.	3116	Fonte de graisses animales et transformation de viande provenant de carcasses	Saint-Alexandre-de-Kamouraska	7
Fou du cochon & scie inc.	3116	Fonte de graisses animales et transformation de la viande provenant de carcasses	La Pocatière <sup>65</sup>	14
Boulangerie la Pocatière (1989) inc.	3118	Boulangeries de détail	La Pocatière	9
Boulangerie Niemand	3118	Boulangeries de détail	Kamouraska	9
Bonté divine inc.	3119	Fabrication de café et de thé	La Pocatière	19
Aliments Ludo (les) div. de 9060-4802 Québec inc.	3119	Fabrication de tous les autres aliments	Mont-Carmel	30
Érablières des Alléghanys inc.	3119	Fabrication de tous les autres aliments	Saint-Pacôme	30
Tête d'allumette microbrasserie	3121	Brasseries	Saint-André	20
Amouraska inc.	3121	Vineries	Saint-Alexandre-de-Kamouraska	5
<b>Total emplois</b>				<b>1 312</b>

<sup>64</sup> Services Québec [Gauthier Belzile, Alexandre], *Répertoire des établissements PILE*, consulté en ligne 2021. Générateurs absents de cette liste mais à considérer : Le CDBQ et l'unité de Premier Tech

<sup>65</sup> La source de données considère Sainte-Anne-de-la-Pocatière avec La Pocatière

Dans la section matière organique, la gestion des résidus de plantes exotiques envahissantes (PEE) est un enjeu de plus en plus préoccupant. Les acteurs du milieu se penchent actuellement sur les actions à entreprendre pour réduire la propagation de ces plantes. La gestion des résidus de PEE qui en découle doit être faite adéquatement. Bien que ce soit un résidu organique généré en grande quantité, pour l’instant, aucune solution de recyclage n’est connue et l’enfouissement de ces résidus se fait méticuleusement pour éviter toute propagation, à la façon d’un résidu ultime dangereux.

### 3.4.3 Autres résidus des ICI

Les matières de cette catégorie, présentées au tableau 3-10 sont destinées à l’élimination (1 111 t). Les rejets de la collecte sélective ont été estimés à partir du taux de rejet déclaré par la Société VIA et du tonnage attribué aux ICI. Aucun rejet de la collecte des matières organiques n’est attribué aux ICI car la SÉMER indique que les ICI qui participent le font bien, la très grande majorité des rejets étant attribuables au secteur résidentiel. Les autres données sont des estimés de l’outil d’inventaire.

**Tableau 3-10 Portrait des autres résidus par catégorie — secteur ICI**

	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de récupération
Rejets de la collecte sélective	0	183	183	0 %
Rejets de la collecte des MO	0	0	0	0 %
Rejets des recycleurs de métaux	0	674	674	0 %
Résidus ultimes	0	254	254	0 %
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1 111</b>	<b>1 111</b>	<b>0 %</b>

#### 3.4.3.1 Résidus spécifiques des ICI

Quelques informations complémentaires existent sur des résidus spécifiques générés dans la région, notamment grâce au travail des animateurs en symbiose industrielle. Ces données sont toutefois incomplètes en regard de l’inventaire chiffré et il aurait été hasardeux de les y insérer. Voici, à titre indicatif, les informations recueillies.

##### *Bois et cendres*

Plusieurs entreprises utilisent leurs résidus de bois à des fins de valorisation énergétique sur place. C’est notamment le cas pour Chevrons Dionne (Saint-Pacôme) et Bois Franc 2000 (Saint-Philippe-de-Néri), une entreprise de fabrication de palettes de bois. L’équipe de symbiose industrielle note que pour les résidus de bois de particules (HDF, MDF, bois d’ingénierie, mélamine, etc...), au moins 824 tonnes par an sont générées, dont 192 tonnes terminent en valorisation énergétique.

Pour les cendres, le CDBQ et l'Hôpital ont des chaudières carburant à la biomasse en provenance du Groupe Lebel. Les ICI du Kamouraska en génèrent au moins 71 tonnes annuellement, dont la totalité est enfouie. Un projet pilote visant à recycler une vingtaine tonnes en matières résiduelles fertilisantes (MRF) est arrivé à la conclusion que les frais d'analyses et de logistiques étaient trop élevés pour que cette solution puisse être mise en place.

#### *Résidus dangereux*

Gisement d'intérêt, l'usage de mousse de polyuréthane génère au moins 140 tonnes de rejets par an. Si avant 2017 ces rejets étaient enfouis, ils sont aujourd'hui recyclés à l'extérieur du territoire.

Les ICI génèrent aussi des résidus qui peuvent être assimilés aux résidus domestiques dangereux. Il y a malheureusement peu disponible concernant ces matières. Sauf dans le cas des appareils électroniques, ces matières ne sont pas acceptées aux écocentres lorsqu'elles proviennent des ICI.

#### *Poussière de perlite*

L'industrie de la tourbe produit des matières résiduelles fines, dont les poussières de perlite. Ces dernières sont des résidus minéraux qui font l'objet d'études afin de trouver un débouché pérenne en symbiose industrielle. Des débouchés ont été mis en place ces dernières années qui ont permis de détourner 1145 tonnes. Malheureusement cela n'a été que temporaire. La quantité générée annuellement, avoisinant les 1000 t, n'est pas gérée dans les installations utilisées par la MRC, et le mode de disposition est manifestement, en majorité, l'élimination.

#### *Textiles*

L'équipe de symbiose industrielle a identifié 30 tonnes de textiles finissant à l'enfouissement chaque année, et ce, sans compter ce que les friperies reçoivent sans être en mesure de le traiter.

### 3.4.4 Matières éliminées réelles — secteur ICI

Les données proviennent du rapport annuel du LET de la Ville de Rivière-du-Loup de 2019 dans lequel les quantités éliminées sont présentées par provenance et par secteur (résidentiel, ICI, CRD). La catégorie ICI inclut d'une part, ceux qui ont un contrat de collecte privé ou qui vont directement au LET et, d'autre part, la proportion de la collecte municipale associée aux ICI. Cette dernière est répartie par le gestionnaire du LET en fonction d'un ratio fourni par les municipalités ou regroupements. La régie ne fournit pas de répartition au LET.

Il est possible que certains ICI éliminent leurs MR à un autre lieu d'élimination que le LET de la Ville de Rivière-du-Loup, via un contrat privé.

Le tableau suivant présente les quantités de matières éliminées au LET de Rivière-du-Loup en provenance des secteurs ICI et CRD pour chaque municipalité locale.

Tableau 3-11 Matières éliminées par municipalité – secteurs ICI

	Municipalité	Tonnes	kg/hab.
Regroupement centre	Kamouraska	123	202
	Mont-Carmel	171	152
	Saint-Bruno-de-Kamouraska	54	101
	Saint-Denis-De La Bouteillerie	61	120
	Saint-Germain	27	95
	Saint-Pascal	1 227	354
	Saint-Philippe-de-Néri	194	240
Regroupement est	Saint-Alexandre-de-Kamouraska	194	88
	Saint-André	59	87
	Saint-Joseph-de-Kamouraska	36	92
	Sainte-Hélène-de-Kamouraska	78	87
Régie ouest	Rivière-Ouelle	0	0
	Saint-Gabriel-Lalemant	0	0
	Saint-Onésime-d'Ixworth	2	4
	Saint-Pacôme	0	0
	Sainte-Anne-de-la-Pocatière	0	0
La Pocatière	La Pocatière	993	246
	<b>Total</b>	<b>3 219</b>	<b>154</b>

### 3.5 Secteur CRD

L'outil estime que 11 367 t de résidus de CRD ont été récupérées en 2019, soit 78 % des matières générées pour cette catégorie (tableau 3-12).

Tableau 3-12 Portrait des résidus de CRD par catégorie — secteur CRD

Type de matières	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de récupération
Agrégats	9 127	563	9 690	94 %
Bois de construction	2 163	1 199	3 362	64 %
Gypse	21	549	570	4 %
Bardeau d'asphalte	56	460	516	11 %
Autres	0	475	475	0 %
<b>Total</b>	<b>11 367</b>	<b>3 246</b>	<b>14 613</b>	<b>78 %</b>

Les données disponibles nous apparaissent trop incomplètes pour être utilisées. Il est tout de même utile de les comparer aux données de l'outil pour bonifier l'analyse.

Le centre de tri des résidus de CRD affirme avoir récupéré 6 500 t de matière en 2019 et recyclé/valorisé 85 % de ce tonnage, soit 5 525 t. Cela dit, la ventilation par catégorie de matière n'est pas disponible. Par ailleurs, les quantités gérées par les autres sites de gestion des agrégats décrits au chapitre 2 sont inconnues. Ainsi, les seules données de récupération bien connues pour le secteur CRD est ce qui transite par les écocentres, en voici le détail.

**Tableau 3-13 Résidus de CRD récupérés dans les écocentres**

Type de matières	Tonnes
Agrégats	124
Bois	450
Matériaux secs	493
<b>Total</b>	<b>1 067</b>

### 3.5.1 Matières du secteur CRD éliminées au LET

Le rapport du LET indique que le secteur de la construction, rénovation et démolition a acheminé 19 t de matières au LET en 2019 (tableau 3-14).

Il est important de nuancer cette quantité qui ne comprend pas tous les chargements de matières trop pêle-mêle pour être identifiés comme CRD. Entre 5 et 15 ICI œuvrant dans le secteur de la construction, rénovation, démolition acheminent plus ou moins 100 t par année de résidus non triés directement au LET. Le 19 t enregistré dans le rapport du LET et présenté dans le tableau 3-14 est donc un chiffre officiel, mais conservateur. En complément, on observe une grande variabilité annuelle dans l'élimination des résidus de CRD comme le montre la figure 4-2 à la section suivante.

Tableau 3-14 Matières éliminées au LET de Rivière-du-Loup— secteur CRD<sup>66</sup>

	Municipalité	Tonnes	kg/hab.
Regroupement centre	Kamouraska	2	3
	Mont-Carmel	0	0
	Saint-Bruno-de-Kamouraska	0	0
	Saint-Denis-De La Bouteillerie	0	0
	Saint-Germain	0	0
	Saint-Pascal	10	3
	Saint-Philippe-de-Néri	1	1
Regroupement est	Saint-Alexandre-de-Kamouraska	2	1
	Saint-André	0	0
	Saint-Joseph-de-Kamouraska	0	0
	Sainte-Hélène-de-Kamouraska	0	0
Régie ouest	Rivière-Ouelle	1	1
	Saint-Gabriel-Lalemant	0	0
	Saint-Onésime-d'Ixworth	0	0
	Saint-Pacôme	0	0
	Sainte-Anne-de-la-Pocatière	0	0
La Pocatière	La Pocatière	4	1
<b>Total</b>		<b>19</b>	<b>1</b>

Cela étant dit, tout porte à croire que le territoire a quand même un bon taux de récupération des CRD et ce pour deux raisons principales. D'abord, le réseau d'écocentres est bien déployé, l'utilisation est promue et en constante croissance comme le montre l'évolution des tonnages reçus présentée au tableau 3-15. Ensuite, le centre de tri des résidus de CRD de Conteneurs KRT inc., situé à Rivière-du-Loup, est très actif chez les entrepreneurs de la région. On observe que ceux possédant des conteneurs ou générant des volumes qui justifient la location d'un conteneur, utilisent généralement les services du centre de tri. Toutefois, les autres, soit les petits entrepreneurs et les petits chantiers, n'ont pas accès au service d'écocentre ni au centre de tri. Selon toute vraisemblance, ce sont surtout ces résidus qui sont enfouis.

Tableau 3-15 Évolution des tonnages de matériaux CRD reçus aux écocentres entre 2015 et 2019

Matières	2015	2016	2017	2018	2019	Var. 2015-2019
Agrégats	20	34	70	72	124	520 %
Bois	381	371	326	252	450	18 %
Matériaux secs	380	351	428	447	493	30 %
<b>Total</b>	<b>781</b>	<b>756</b>	<b>824</b>	<b>771</b>	<b>1 067</b>	<b>37 %</b>

<sup>66</sup> Il peut y avoir des résidus de CRD envoyé ailleurs, mais les flux ne sont pas documentés

### 3.6 Récapitulatif

Les tableaux suivants récapitulent les données présentées précédemment. Toutes les données issues de l’outil d’inventaire sont en italique. La dernière colonne du tableau indique le taux de récupération calculé à partir du tonnage de récupération réel, lorsque celui-ci est disponible, en conservant la quantité *générée* ou *éliminée* de l’outil, selon la méthodologie proposée. Une interprétation des données est proposée pour chaque générateur.

Cet exercice présente des taux de récupération théorique et le lecteur doit conclure avec précautions, en tenant compte des biais probables cités dans les sections précédentes et dans les notes de bas de page. Pour chacune des catégories, afin de juger si l’exercice est plus ou moins loin de la réalité, il est possible de comparer la quantité éliminée totale du tableau et la quantité éliminée réelle, tel que mentionné pour chacun des tableaux ci-dessous. Notez toutefois que l’outil d’inventaire considère également les matières pouvant être enfoui à ailleurs, échappant au regard de la MRC.

Pour le secteur résidentiel, le tonnage réel éliminé au LET par le secteur résidentiel est de 5 600 t. Si l’on compare avec le 4 147 t éliminées du tableau ci-bas, l’écart est de 35 %. Puisque les flux du secteur résidentiel sont plutôt bien documentés et assez stables, nous attribuons cette différence principalement au fait que le LET et l’outil utilisent des proportions différentes pour départager le secteur résidentiel et ICI.

**Tableau 3-16 Estimé des taux de mise en valeur — secteur résidentiel**

	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de récupération
Matières recyclables	1 339	1 322	2 661	50 %
Matières organiques <sup>67</sup>	1 296	1 988	3 284	39 %
Autres résidus	1 280	837	2 117	60 %
<b>Total hors boues</b>	<b>3 915</b>	<b>4 147</b>	<b>8 062</b>	<b>49 %</b>
Boues municipales	1 499	0	1 499	100 %
<b>Total avec boues</b>	<b>5 414</b>	<b>4 147</b>	<b>9 561</b>	<b>57 %</b>

<sup>67</sup> Tous les ICI qui participent par bac roulant sont inclus dans le secteur résidentiel, faute de méthode réaliste pour les départager. Le taux de récupération du résidentiel est donc surestimé au détriment de celui des ICI.

**Pour le secteur des ICI**, le tonnage réel enfoui à Rivière-du-Loup est de 3 218 t. Si l'on compare avec le 7 748 t éliminées du tableau ci-bas, l'écart est assez important. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer. D'abord, il est possible que certains soient éliminés par l'intermédiaire d'un tiers dans une autre région, et ne soient donc pas comptabilisés dans le rapport du LET de Rivière-du-Loup. Ensuite, une partie des CRD enfouis sont probablement comptabilisés dans cette catégorie, peut-être jusqu'à 100 t selon les données disponibles. Puis finalement, nous croyons que l'outil surévalue la quantité générée pour l'ensemble de matières.

**Tableau 3-17 Estimé des taux de mise en valeur — secteur ICI**

	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de récupération
<b>Matières recyclables</b>	1 240	2 810	4 050	31 %
<b>Matières organiques ICI<sup>68</sup></b>	194	1 734	1 928	10 %
<b>MO industries agroalimentaires</b>	15 080	2 093	17 173	88 %
<b>Autres résidus</b>	0	1 111	1 111	0 %
<b>Total</b>	<b>16 514</b>	<b>7 748</b>	<b>24 262</b>	<b>68 %</b>

**Pour le secteur des CRD**, le tonnage enfoui comme indiqué sur le rapport du LET est de 19 t. Si l'on compare avec le 3 246 t éliminées du tableau ci-bas, l'écart est très important. Le fait est que le tonnage de CRD éliminé au LET (230 t) est sous-estimé étant donné la complexité de comptabiliser ces matières lorsqu'elles arrivent pêle-mêle. Une partie des CRD éliminés au LET est comprise dans l'élimination résidentielle et surtout ICI. Par ailleurs, nous savons que le taux de récupération des CRD est assez élevé en raison du réseau d'écocentre bien déployé et de la présence du centre de tri de Conteneurs KRT inc., qui est assez actif sur le territoire.

Rappelons que les données ci-dessous sont strictement issues de l'outil, faute de données réelles assez précises. Voir la section CRD pour les détails.

**Tableau 3-18 Estimé des taux de mise en valeur — secteur CRD**

	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de récupération
<b>CRD</b>	11 367	3 246	14 613	78 %

<sup>68</sup> Seuls les ICI qui participent par conteneurs à Ville La Pocatière sont inclus, faute de méthode pour départager ceux qui participent au bac roulant. Le taux de récupération des ICI est donc sous-estimé au profit du résidentiel.

Finalement, voici un comparatif de l'élimination par type de générateur tel que proposé par l'outil d'inventaire, comparé aux quantités enregistrées dans le *Rapport annuel du LET*. Dans la figure 3-1, la catégorie « Autres » du rapport du LET comprend les rejets de la collecte des matières organiques et des écocentres, ainsi que les animaux morts (4 t). L'exercice réalisé pour l'inventaire théorique (figure 3-2) répartit les *autres résidus* parmi les différents secteurs (résidentiel, ICI, CRD)

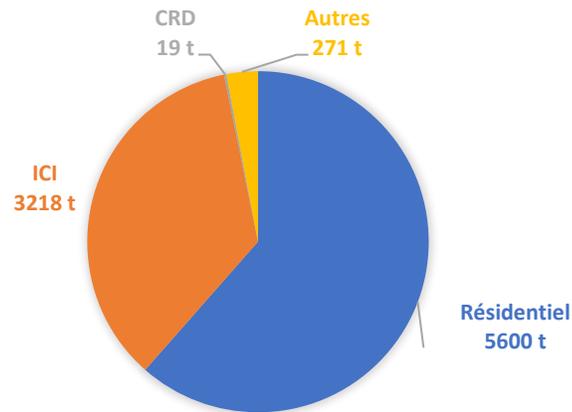


Figure 3-1 Élimination par secteur issu du *Rapport du LET*

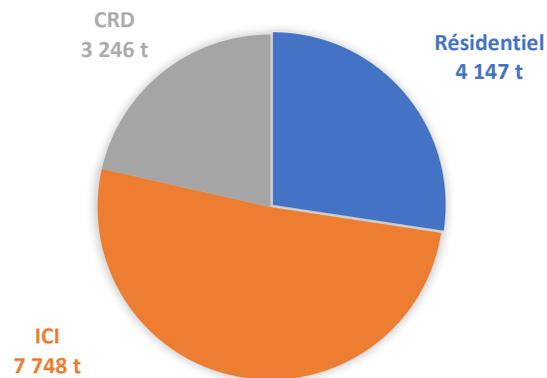


Figure 3-2 Élimination par secteur obtenu grâce à l'outil d'inventaire

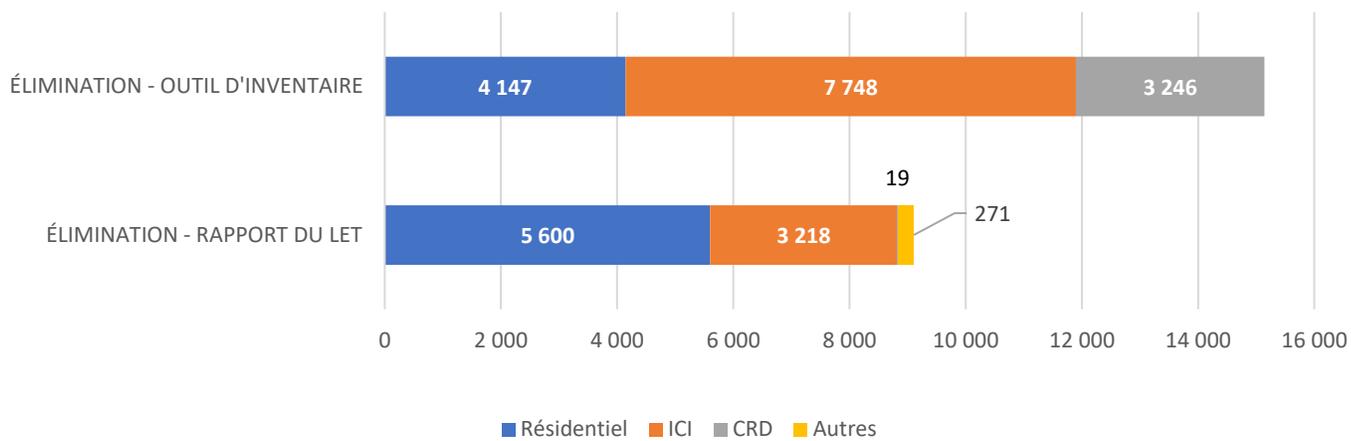


Figure 3-3 Comparaison des scénarios d'élimination de la MRC

# Chapitre 4

## DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

---





## 4 DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Ce chapitre présente les grands enjeux régionaux ainsi que les orientations régionales qui en découlent. Il précise également les objectifs à atteindre d'ici 2029 sur le territoire de la MRC.

### 4.1 Diagnostic territorial

#### 4.1.1 Bilan des PGMR précédents

L'implantation des actions du **premier PGMR** s'est échelonnée sur plus de dix ans, soit de 2003 à 2015. Sommairement, la majorité des 65 actions réparties en 11 catégories ont été réalisées ou étaient en voie de l'être. La mise en place de trois regroupements de collecte a été l'objet d'un important travail de concertation entre Co-éco et les municipalités, la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Philippe-de-Néri étant l'élément déclencheur de ce projet. Les regroupements visaient à atténuer l'augmentation des coûts de transport liés à l'enfouissement des déchets à l'extérieur de la MRC.

Finalement, la recherche d'un mode de traitement pour les matières organiques a également été un projet d'envergure durant cette période. Cette réflexion a amené la MRC de Kamouraska à déclarer sa compétence en matière de traitement des matières organiques. Un partenariat a été établi avec la Société d'économie mixte en énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER) pour la biométhanisation des matières.

Au cours du deuxième PGMR, voici les faits saillants de réalisation. Pour plus de détails, voir l'annexe B présentant le détail du suivi de mise en œuvre.

Tableau 4-1 Grandes réalisations du PGMR 2016-2020

Type de mesure	Réalisations
<b>ISÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Efforts de sensibilisation soutenus: campagne médias, tournées porte-à-porte, kiosques lors des événements, dépliants, accompagnement des ICI</li> <li>• Organisation d'évènements thématiques sur la réduction à la source et le réemploi</li> <li>• Organisation d'une concertation pour les ICI en amont de la rédaction du PGMR 2023-2029</li> </ul>
<b>Services et infrastructures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolidation de la 3e voie de collecte</li> <li>• Recyclage des plastiques agricoles dans le bac bleu sur l'ensemble du territoire</li> <li>• Uniformisation de la liste des matières acceptées au bac bleu</li> <li>• Accueil des matières des municipalités aux écocentres (pas encore généralisé)</li> <li>• Rénovation de l'écocentre de La Pocatière</li> <li>• Développement d'un projet de réemploi des matériaux de constructions et des meubles</li> </ul>
<b>Réglementation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption par certaines municipalités d'une grille de taxation par type de matière</li> </ul>
<b>Autres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à un projet pour tester la solution « biométhanisation » pour la gestion des résidus de plantes exotiques envahissantes (MAPAQ, MTQ, MEI, OBAKIR, Biopterre, Co-éco)</li> <li>• Participation au comité bas-laurentien pour la gestion des plastiques agricoles</li> <li>• Participation à la création d'un comité d'échange sur les PGMR inter-MRC au Bas-Saint-Laurent et Gaspésie</li> <li>• Suivi annuel des tonnages et performance.</li> <li>• Analyse macro-économique de la GMR au Kamouraska et présentation au municipalité</li> </ul>

## 4.1.2 Observations et analyse

### 4.1.2.1 Collecte à 3 voies municipales

La figure 4-1 résume l'évolution des matières pour les secteurs résidentiels et ICI. Pour cette figure, les résidus de CRD n'ont pas été pris en compte car leur grande variabilité annuelle en complique l'interprétation. Pour le bilan complet de l'enfouissement, voir les sections *élimination* du chapitre 3.

La diminution de la quantité de déchets<sup>69</sup> entre 2013 (année de référence du dernier PGMR) et 2016 (première année de mise en œuvre du PGMR) peut être en grande partie attribuée au démarrage de la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire. Par la suite, entre 2016 et 2020, la diminution est de 3 %. La quantité de matières recyclables<sup>70</sup> est à peu près stagnante sur la même période. Pour les matières organiques<sup>71</sup>, la quantité récoltée par la 3<sup>e</sup> voie de collecte a fait un bon de 31 % depuis 2016.

Une cueillette de données serait primordiale pour connaître la quantité de matières recyclables et organiques restantes, ainsi que toutes les autres catégories facilement recyclables ou valorisables, dans les tonnages enfouis du résidentiel et des ICI. Cela permettrait de cibler les priorités d'action.

Le tableau suivant montre la variation relative par type de matière sur la durée du PGMR entre 2016 et 2020.

On constate que la diminution du tonnage enfoui est attribuable entièrement à 6 municipalités du regroupement centre, dont Ville Saint-Pascal, ainsi qu'à Ville La Pocatière. Le constat est à peu près le même pour la légère augmentation des matières recyclables. Quant aux matières organiques, la récupération a augmenté partout sauf à Sainte-Anne-de-La-Pocatière, où le tonnage total a diminué de 21 % entre 2016 à 2018 et remonte tranquillement depuis.

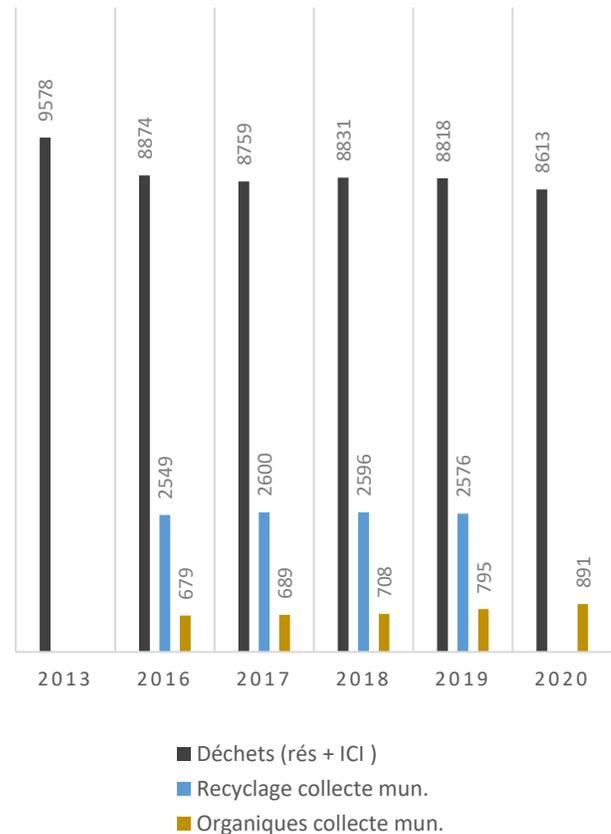


Figure 4-1 Évolution des tonnages pour les secteurs résidentiels et ICI

<sup>69</sup> MELCC, *Données d'élimination des municipalités du Québec*. Comprends les tonnages résidentiels et ICI collectés par les municipalités ainsi que les apports directs au LET.

<sup>70</sup> Recyc-Québec, *Déclaration annuelle pour la compensation sur la collecte sélective*. Comprends les tonnages collectés par les services municipaux uniquement. Au moment de rédiger le PGMR, les tonnages de 2020 ne sont pas encore publiés.

<sup>71</sup> Ville de Rivière-du-Loup, *communication personnelle*, 2021. Comprends les tonnages collectés par la 3<sup>e</sup> voie seulement, les grandes industries agroalimentaires sont donc exclues.

Tableau 4-2 Variation 2016-2020 des matières de la collecte municipale à 3 voies (kg/hab.)

	Municipalité	Déchets <sup>72</sup> var. 2016-2020 (kg/hab.)	Mat. recyclables <sup>73</sup> var. 2016-2019 (kg/hab.)	Mat. organiques <sup>74</sup> var. 2016-2020 (kg/hab.)
<b>Regroupement centre</b>	Kamouraska	34 %		58 %
	Mont-Carmel	-10 %		43 %
	Saint-Bruno-de-Kamouraska	-35 %		41 %
	Saint-Denis-De La Bouteillerie	-18 %	1 %	8 %
	Saint-Germain	-35 %		31 %
	Saint-Pascal	-8 %		47 %
	Saint-Philippe-de-Néri	-6 %		5 %
<b>Regroupement est</b>	Saint-Alexandre-de-Kamouraska	-1 %		84 %
	Saint-André	-2 %	0 %	75 %
	Saint-Joseph-de-Kamouraska	0 %		90 %
	Sainte-Hélène-de-Kamouraska	3 %		72 %
<b>Régie ouest</b>	Rivière-Ouelle	4 %	-4 %	16 %
	Saint-Gabriel-Lalemant	12 %	6 %	30 %
	Saint-Onésime-d'Ixworth	23 %	-8 %	54 %
	Saint-Pacôme	3 %	-8 %	15 %
	Sainte-Anne-de-la-Pocatière	2 %	-7 %	-8 %
<b>La Pocatière</b>	La Pocatière	-6 %	6 %	14 %
	<b>Moyenne</b>	<b>-4 %</b>	<b>1 %</b>	<b>31 %</b>

Afin de se comparer avec les autres MRC qui ont implanté la collecte du bac brun, il est utile d'évoquer les observations relevées lors de la caractérisation résidentielle 2015-2018 de Recyc-Québec<sup>75</sup>, lesquelles sont résumées au tableau 4-3. En moyenne, là où la 3e voie est implantée, la quantité de matières organiques résidentielles récupérée par personne dans une collecte de résidus alimentaires est de 19 kg/hab. Dans une collecte de résidus verts et alimentaires, elle est de 67 kg/hab. Sachant que la liste des matières acceptées à la SÉMER comprend seulement certains résidus verts, la quantité récupérée dans la MRC devrait raisonnablement se situer quelque part entre les deux. Or, si l'on compte uniquement le contenu des bacs bruns collectés dans la MRC, on obtient 29 kg/hab. Une donnée en phase avec la moyenne québécoise. Cela dit, le document public précise que plusieurs municipalités dans cette caractérisation en sont à leur début avec la collecte des matières organiques et conséquemment, la moyenne provinciale enregistrée est tirée vers le bas.

<sup>72</sup> Tonnages de déchets pour les 3 secteurs (Résidentiel, ICI et CRD)

<sup>73</sup> Les tonnages comprennent seulement les collectes municipales. Les données des regroupements ne sont pas ventilées par municipalité. Pour 2020, les données ne sont pas encore publiées au moment de la rédaction du PGMR.

<sup>74</sup> Comprends seulement les collectes municipales de la 3<sup>e</sup> voie, conteneurs inclus.

<sup>75</sup> Recyc-Québec, *Caractérisation des matières résiduelles du secteur municipal 2015-2018*

Tableau 4-3 MO récupérées dans les collectes porte-à-porte résidentielles au Québec comparées à la MRC

Type de collecte porte-à-porte des matières organiques dans le bac brun	Québec Moyenne récupérée (kg/hab./an)	MRC Kamouraska Moyenne récupérée (kg/hab./an)
Résidus verts	47	ND
Résidus alimentaires	19	-
Résidus alimentaires et verts	67	-
Résidus alimentaires et quelques verts		29

#### 4.1.2.2 Secteur CRD

Le secteur de la construction, rénovation, démolition présente une variabilité annuelle très importante et la traçabilité est complexe. La figure 4-3 montre l'évolution de l'élimination des résidus de CRD pour 2013 (année de référence du dernier PGMR) et pour 2016 à 2020 (années de mise en œuvre du PGMR).

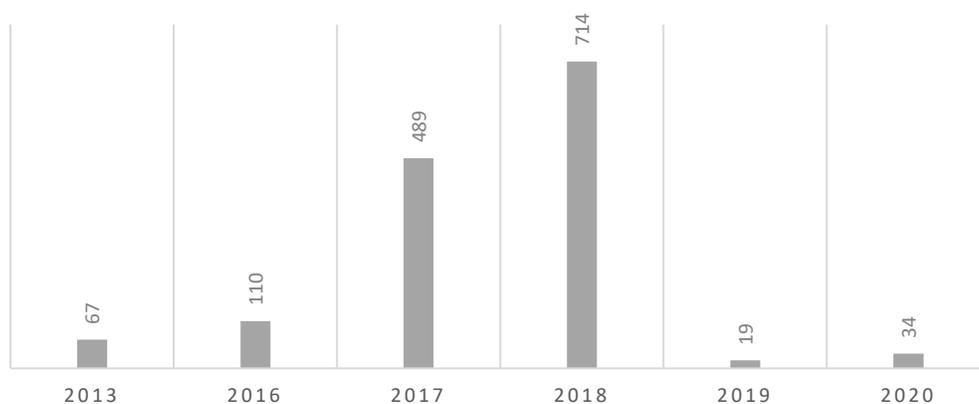


Figure 4-2 Évolution de la quantité de résidus CRD éliminés

### 4.1.2.3 Bilan des matières

En complément aux données précédentes, le tableau 4-4 présente un estimé théorique des taux de récupération pour les différentes matières visées. Pour plus de détails sur les calculs et les limites de cette analyse, vous pouvez consulter le chapitre 3, Inventaire des matières résiduelles.

Tableau 4-4 Estimé des taux de mise en valeur par matière<sup>76</sup>

Secteur	Type de matière	Taux de récupération
Résidentiel	Matières recyclables	50 %
	Matières organiques	39 %
	Boues fosses septiques	100 %
ICI	Matières recyclables	31 %
	Matières organiques	10 %
	Matières organiques industries agroalimentaires	88 %
CRD	CRD	78 %

Les paragraphes suivants présentent une analyse servant à l'élaboration des orientations, objectifs et mesures présentés à la suite de ce chapitre.

**Pour les matières recyclables**, les tonnages envoyés aux centres de tri par la collecte municipale connaissent une stagnation depuis quelques années. Cela peut être dû notamment au fait que les efforts de sensibilisation ont été concentrés pour l'implantation du bac brun en plus de la diminution de l'utilisation du papier, généralisée au Québec. Il est prévu de reprendre la sensibilisation et d'améliorer les services au besoin, de concert avec l'arrivée de la modernisation de la collecte sélective au Québec.

**Pour les matières organiques**, selon l'inventaire théorique effectué, les taux de récupération, tant résidentiel qu'ICI (hors industrie agroalimentaire), demeurent sous les objectifs provinciaux. L'augmentation constante des tonnages et la comparaison avec les moyennes québécoises permettent d'affirmer que la MRC est sur une bonne lancée. Il est tout de même prévu de passer à une stratégie plus musclée pour favoriser la participation au tri et optimiser les services, tout en améliorant les connaissances sur les matières enfouies et récupérées.

**Pour les CRD**, les données comptabilisées dans l'inventaire sont purement théoriques, faute de données réelles assez complètes. Toutefois, on sait que le tonnage de résidus CRD récupéré aux écocentres augmente constamment et que la majorité des entrepreneurs utilisent les services du centre de tri de Conteneurs KRT inc. pour disposer de leurs matières, comme en témoignent les maigres 19 t inscrites dans la catégorie CRD sur le rapport du LET en 2019. La vigilance est toutefois de mise car entre 5 et 15 entrepreneurs continuent d'envoyer des résidus non triés au LET, dont une partie serait certainement valorisable. De plus, la quantité de CRD inscrite au rapport du LET présente une très grande variabilité annuelle (35 fois plus en 2018 qu'en 2019), comme le montre le figure 4-2. Les ICI ont peu accès aux organismes de réemploi pour les matières qu'ils génèrent étant donné que les quantités sont supérieures aux capacités des installations. Il est prévu d'élargir le service de

<sup>76</sup> Ceci est un exercice théorique, consulter le chapitre 3 pour connaître les détails

récupération des matières réemployables, recyclables et valorisables pour offrir aux ICI une alternative à l'enfouissement.

**Pour ce qui est des matières enfouies**, il sera important de confirmer la composition des matières envoyées de chaque secteur pour cibler les actions prioritaires. C'est pourquoi des mesures d'acquisition de connaissances sont prévues. Par ailleurs, les grandes industries génératrices sont identifiées dans ce PGMR et des mesures sont proposées afin de travailler avec elles de façon à dévier leurs matières de l'enfouissement, notamment par la poursuite de la symbiose industrielle.

#### 4.1.1 Bilan des services

Deux regroupements de collecte et une régie existent déjà sur le territoire, comme décrit au chapitre 2. Cette façon de faire a permis de diminuer le fardeau administratif pour les municipalités et d'harmoniser les services pour les municipalités à l'intérieur du regroupement. On constate toutefois que l'amélioration de la communication entre les regroupements bénéficierait à tous. Des gains peuvent encore être faits par rapport à l'optimisation du transport des matières, des fréquences de collecte et de la maîtrise des coûts. De plus, l'harmonisation des services sur l'ensemble du territoire pour toutes les matières est une avenue qui devra être évaluée.

#### 4.1.2 Capacités des installations

Les **centres de tri de matières recyclables** ont encore amplement de capacité pour pourvoir aux besoins de la MRC, d'autant plus maintenant que le centre de tri de la Société VIA à Rivière-du-Loup a modernisé et agrandi son usine en 2021. Nous pensons que le Groupe Bouffard cessera ces activités dans la région sous peu. Pour ce qui est de Récupération RDL et KRTB, la capacité de traitement est inconnue, mais l'entreprise vient de passer aux mains de la relève, ce qui laisse croire qu'elle continuera ses activités. Dans tous les cas, la Société VIA serait en mesure d'accueillir ces tonnages.

Pour les **matières organiques**, l'usine de biométhanisation de la SÉMER a la capacité de recevoir les matières en provenance de la MRC. Tourbière Michaud enr. a la capacité nécessaire pour continuer de recevoir les résidus verts des écocentres même s'il y avait une augmentation notable dans les prochaines années.

Pour les **boues municipales**, Campor environnement inc. affirme utiliser entre 40 % et 60 % de la capacité de ses sites. Camionnage Alain Benoit affirme pouvoir encore desservir une partie des municipalités du Kamouraska avec le site qu'il gère actuellement et pour lequel une entente a été renouvelée pour 5 ans en 2020.

L'**écocentre** de La Pocatière vient d'être rénové pour augmenter sa capacité d'accueil. Maintenant, c'est l'écocentre de Saint-Pascal qui doit faire l'objet d'un projet de modernisation car il est à plein régime depuis quelques années.

Le **centre de tri des Résidus de CRD** de Conteneurs KRT inc., à Rivière-du-Loup, affirme fonctionner à pleine capacité, mais prévoir des investissements afin d'améliorer sa capacité de traitement.

Pour **les déchets**, le lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup a une capacité résiduelle d'environ 4 ans dans le site actuel. La Ville a entamé les démarches en 2020 afin d'obtenir les autorisations nécessaires à un agrandissement.

#### 4.1.3 Droit de regard

L'article 53.9 de la Loi sur la qualité de l'environnement permet à une municipalité régionale de limiter ou d'interdire la mise en décharge sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire. Dans ce cas, la MRC doit faire état de son intention dans le PGMR.

Anciennement, le LES de Saint-Philippe-de-Néri accueillait, en plus des matières kamouraskoises, les matières en provenance de Saint-Roch-des-Aulnaies (MRC de L'Islet) et de Notre-Dame-du-Portage (MRC de Rivière-du-Loup). Puis, le site a fermé ses portes, lors de l'ouverture de celui de la Ville de Rivière-du-Loup.

Bien que n'ayant, actuellement, aucun lieu d'enfouissement actif sur son territoire, la MRC souhaite se prévaloir de son droit de regard de manière préventive. Elle considère pour établir la limite les éléments suivants :

- Les tonnages enfouis à Saint-Philippe-de-Néri lorsque le LES était en fonction (tableau 4-5)
- La présence d'un LET dans la MRC de Rivière-du-Loup accueillant les MRC avoisinantes
- L'absence de LET dans la MRC de L'Islet
- La présence de municipalités de moins de 2000 habitants pour lesquelles le Kamouraska serait potentiellement le lieu d'élimination le plus proche par voie carrossable (pour lesquelles le droit de regard ne s'applique pas)

L'article 53.9 de la Loi sur la qualité de l'environnement permet à une municipalité régionale de limiter ou d'interdire la mise en décharge sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire. La MRC souhaite se prévaloir de son droit de regard afin de limiter la quantité de matières provenant de l'extérieur de son territoire qui serait mise en décharge ou incinérée sur son territoire. Ainsi, la MRC entend limiter l'élimination de matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire à 40 000 t/an.

**Tableau 4-5 Quantités enfouies au LES de Saint-Philippe en 2013<sup>77</sup>**

Provenance des matières	Tonnes enfouies 2013
MRC de Rivière-du-Loup	26 615
MRC de Kamouraska	11 888
MRC des Basques	5 337
MRC de L'Islet	7 210
<b>Total</b>	<b>51 050</b>

<sup>77</sup> Avant l'ajout de la 3<sup>e</sup> voie de collecte au KRB

## 4.2 Orientations et objectifs

### 4.2.1 Nationaux

Les objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles doivent permettre l'atteinte des objectifs du plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, ci-après nommée la Politique et ceux de la Stratégie de valorisation de la matière organique 2019-2030 (SVMO).

Les grandes orientations et objectifs québécois en matière de gestion des matières résiduelles sont dictés par la Politique, découlant de la LQE et s'inscrivant dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

La *Politique* fixe quatre **orientations** :

- Prévenir ou réduire la production de matières résiduelles, notamment en agissant sur la fabrication et la mise en marché des produits ;
- Promouvoir la récupération et la valorisation des matières résiduelles ;
- Réduire la quantité de matières à éliminer et assurer une gestion sécuritaire des installations d'élimination ;
- Obliger les producteurs à prendre en considération les effets de leurs produits sur l'environnement et les coûts associés à la récupération, à la valorisation et à l'élimination des matières résiduelles générées par ces produits.

Pour atteindre les objectifs, un principe primordial est l'ordre de préséance entre les différents types de gestion des matières résiduelles appelé **principe des 3RV-E** :

- Réduction à la source
- Réemploi
- Recyclage, y compris par traitement biologique, épandage sur le sol, ou toute autre opération de valorisation par laquelle des matières résiduelles sont traitées pour être utilisées comme substitut à des matières premières
- Valorisation énergétique
- Élimination

Les **objectifs** fixés dans le plan d'action 2019-2024 de la *Politique* sont les suivants :

- Réduire à 525 kg (ou moins) la quantité de matières éliminées par habitant ;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels ;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle ;
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation, démolition.

S'y rattachent, aussi, les cibles de la Stratégie de valorisation de la matière organique qui sont :

- Instaurer la gestion des matières organiques sur 100 % du territoire d'ici 2025 ;
- Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ;
- Recycler 70 % de la matière organique d'ici 2030 ;
- Réduire de 270 000 t éq. CO<sub>2</sub> les émissions de GES en 2030.

## 4.2.2 Régionaux

Les orientations de la MRC ont été proposées par les membres du comité de révision du PGMR. Le choix des orientations repose sur la planification déjà en cours sur le territoire, l'analyse des principaux enjeux régionaux concernant la gestion des matières résiduelles, ainsi que les enjeux et les objectifs provinciaux. Ce sont principalement les constats qui ressortent de l'inventaire et de l'analyse de la gestion actuelle du présent document et la Politique qui ont alimenté et guidé la réflexion sur les orientations locales à retenir.

- Déployer une stratégie de **communications et d'ISÉ** faisant la promotion d'une saine GMR
- Assurer l'amélioration en continu de la région par la **concertation, le leadership et la R&D**
- Appliquer des **mesures incitatives et coercitives** pour favoriser l'atteinte des objectifs de la *Politique*
- Offrir les **services et infrastructures** nécessaires à l'atteinte des objectifs de la MRC et de la PQGMR
- Offrir **soutien et accompagnement** aux générateurs du territoire pour diminuer l'enfouissement
- Effectuer de la **représentation** auprès du gouvernement
- Faire le **suivi et l'acquisition de données** afin de prioriser les actions et mesurer l'amélioration

Les objectifs doivent concourir à l'atteinte des objectifs nationaux, tel qu'exprimé ainsi dans la Politique :

*Ces objectifs représentent une moyenne nationale à laquelle tous doivent contribuer. Chaque plan de gestion des matières résiduelles doit comprendre des mesures compatibles avec l'atteinte de l'ensemble des objectifs sur le territoire couvert par ce plan. (Q-2, r. 35.1, art.6).*

La MRC s'inspire donc des objectifs quantitatifs provinciaux pour créer des objectifs régionaux pour toutes les catégories de matières (tableau 4-6). Selon l'inventaire des matières résiduelles effectué<sup>78</sup>, on constate ce qui suit :

- **Élimination** : Selon les données disponibles, la région enfouit déjà moins que l'objectif québécois de 525 kg/hab. Cela dit, afin de fixer un objectif mesurable par la MRC, nous utiliserons la quantité éliminée par habitant (résidentiel + ICI + CRD) publiée par le MELCC. Celle-ci est passée de 443 kg/hab. en 2013 à 422 kg/hab. en 2020, une diminution de 5 %. La MRC vise la réduction d'un 10 % supplémentaire pour la période du présent PGMR, soit 380 kg/hab.
- **Matières recyclables** : selon les données d'inventaire théorique présentées au chapitre 3, l'objectif ne serait pas atteint (taux de récupération de 38 % vs 75 %) Les services et les infrastructures sont adéquats et devraient permettre de répondre aux objectifs.
- **Matières organiques** : selon les données d'inventaire théorique présentées au chapitre 3, si l'on tient compte de la récupération théorique du secteur agroalimentaire, l'objectif serait atteint. Si l'on tient compte uniquement des résidences des ICI hors industries agroalimentaires, le taux de récupération serait de 38 %, ce qui est en dessous de l'objectif de 60 %. Les infrastructures sont suffisantes pour y parvenir, mais les services pourraient être bonifiés.
- **CRD** : selon les données d'inventaire théorique présentées au chapitre 3, l'objectif serait atteint. Cependant, plusieurs entrepreneurs acheminent leurs résidus directement au LET, faute d'autres services. Les mesures prévues au plan d'action du PGMR devraient permettre de réduire ce flux.

---

<sup>78</sup> Voir les limites de ces conclusions dans les tableaux récapitulatifs.

Tableau 4-6 Objectifs nationaux et régionaux pour la GMR

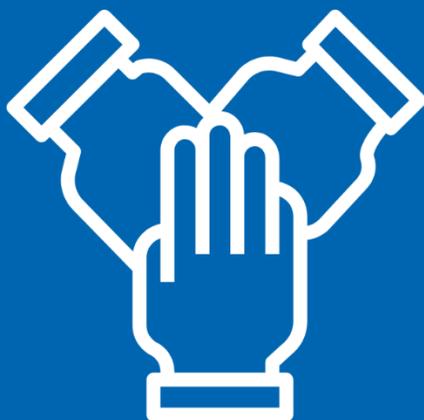
Matière	Objectifs nationaux 2019-2030	Objectifs régionaux supplémentaires 2023-2029
<b>Élimination</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire à moins de 525 kg/pers./an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire à 380 kg/pers./an les matières enfouies au LET par tous les secteurs (résidentiel, ICI, CRD)</li> <li>• Améliorer la connaissance sur la composition des flux de matières enfouies au LET</li> </ul>
<b>Matières recyclables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal</li> </ul>
<b>Matières organiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recycler 60 % de la MO putrescible résiduelle d'ici 2025</li> <li>• Instaurer la gestion des MO sur 100 % du territoire d'ici 2025</li> <li>• Gérer la MO dans 100 % des ICI d'ici 2025</li> <li>• Recycler 70 % de la MO d'ici 2030</li> <li>• Réduire de 270 000 t éq. CO<sub>2</sub> les émissions de GES en 2030</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recycler 60 % de MO d'ici 2025</li> <li>• Recycler 70 % de la MO d'ici 2030</li> <li>• Gérer la MO dans 100 % des ICI d'ici 2025</li> </ul>
<b>CRD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Desservir 100 % des ICI par des éco-centres ou des lieux de dépôt privés</li> <li>• Réduire à 0 la quantité d'entrepreneurs acheminant des résidus CRD valorisables non triés directement au LET</li> </ul>



# Chapitre 5

## PLAN D'ACTION 2023-2029

---



## 5 PLAN D'ACTION 2023-2029

### 5.1 Mesures du plan d'action

Selon la LQE, la MRC est responsable de l'élaboration, de l'adoption et du maintien en vigueur du PGMR, alors que les municipalités sont responsables de l'application des moyens retenus et de la mise en conformité de leur réglementation avec les dispositions du plan dans les 12 mois suivants son entrée en vigueur.

Le tableau suivant présente les mesures retenues, les échéances et un sommaire des coûts anticipés. La légende ci-contre identifie les abréviations utilisées spécifiquement dans ce tableau et donne le référent pour la colonne « coût estimé ». Lorsqu'aucun coût n'est inscrit à la mesure, c'est qu'il est impossible, à ce stade, d'évaluer le budget.

Liste des abréviations		Coûts estimés sur 7 ans	
ODÉ	Organismes de développement économique	\$	0 à 25 000 \$
Regr. / Régie	Regroupements et Régie en GMR	\$\$	25 001 \$ à 50 000 \$
ÉEQ	Éco-entreprise Québec	\$\$\$	50 001 \$ à 100 000 \$
CCTT	Centre de transfert technologique	\$\$\$\$	plus de 100 000 \$

Tableau 5-1 Mesures prévues pour le plan d'action 2023-2029 du PGMR

MESURES	OBJETS	MOYENS	SECTEURS VISÉS	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS	ÉCHÉANCE & COÛT ESTIMÉ
Orientation 1 : communications et ISÉ							
1. Élaborer une stratégie de communication et d'ISÉ promouvant les 3RV et l'économie circulaire	La MRC souhaite avoir de l'information sur l'impact des messages véhiculés, tout en déployant des campagnes de communication et d'ISÉ dynamiques, axées sur les 3RV et l'économie circulaire. Une attention particulière sera portée au renforcement positif.	<ul style="list-style-type: none"> <li>À l'aide d'un expert en marketing, élaborer une stratégie structurant les canaux de communication et indicateurs de performance du message (5 ans)</li> </ul> <i>Annuellement :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>Définir avec le comité GMR les sujets prioritaires</li> <li>Déployer le plan de communications &amp; d'actions ISÉ</li> <li>Suivre les indicateurs de performance</li> </ul>	Résidentiel (incluant Multilog.) ICI	MRC	Firme marketing SÉMER Centre de tri des m. recyclables	A. Élaboration de la stratégie B. Renouvellement annuel du plan C. Suivi des indicateurs définis en A	2023-2029 \$\$\$\$
2. Outiller l'industrie touristique et favoriser le tri chez la population saisonnière	Ce secteur génère beaucoup de déchets et le tri est souvent déficient. L'objectif est d'améliorer sa performance en travaillant sur l'ensemble des facteurs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser et outiller les entreprises, organisations ou associations œuvrant avec la population saisonnière pour favoriser la réduction et le tri</li> <li>Mettre en place des incitatifs</li> <li>Bonifier les services de collecte et le mobilier de tri au besoin</li> </ul>	Résidentiel ICI Municipal	Municipalités MRC	Co-éco ODÉ Org. de tourisme Municipalités	A. Nombre d'organisations rejointes B. Nombre de saisonniers touchés(potentiels)	2023-2025 \$

MESURES	OBJETS	MOYENS	SECTEURS VISÉS	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS	ÉCHÉANCE & COÛT ESTIMÉ
3. Favoriser la présence et l'utilisation adéquate des îlots de tri publics	Plusieurs îlots de tri publics sont déjà présents mais leur nombre et leur disposition ne suffisent pas toujours.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les municipalités du financement disponible pour l'achat d'îlot de tri</li> <li>• Lors des campagnes d'ISÉ terrain, recueillir de l'information sur les îlots de tri publics (intérieur et extérieur) des municipalités visitées</li> <li>• Proposer des améliorations, lorsque pertinent</li> </ul>	Municipal Résidentiel ICI	MRC	Municipalités	A. Nombre d'îlots de tri ajoutés B. Nombre d'îlot de tri visités C. Nombre d'améliorations proposées	2027 \$
4. Organiser des ateliers de sensibilisation dans les écoles et les camps de jours	Favoriser l'apprentissage de l'écocitoyenneté et le développement de bonnes habitudes en GMR.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'arrimer aux programmes existants ou les compléter</li> </ul>	ICI Élèves	MRC	Carbone Scol'ère, Co-éco, Enseigner le Kamouraska, Génération autonomes, Le Semoir	A. Nombre d'ateliers donnés B. Nombre d'élèves sensibilisés	2023-2025 \$
5. Organiser des visites des installations en GMR	Connaître la réalité du résidu après sa disposition permet de stimuler l'intérêt du public et encourage les changements de comportement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des visites guidées sur place pour clientèles ciblées</li> <li>• Étudier la possibilité de réaliser une visite filmée des installations afin d'élargir la diffusion</li> </ul>	Résidentiel, Municipal, Institutions scolaire et santé, Entreprises	MRC	Commission scolaire, Écocentre, LET, ODÉ, SÉMER, Société Via, MATV, TVCK	A. Nombre de visites organisées B. Nombre de personnes ayant visité C. Nombre de vidéos créés D. Nombre de personnes ayant visionné	2023, puis aux 2 ans \$\$
6. Optimiser l'utilisation des points de dépôt pour les produits sous REP	La liste des produits visés par une REP s'allonge. S'assurer qu'il y a des points de dépôt actifs sur pour tous les produits et qu'ils sont connus des citoyens et ICI afin d'éviter leur enfouissement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contacter les points de dépôt officiels pour vérifier qu'ils sont effectivement actifs</li> <li>• Sensibiliser les générateurs à leur utilisation</li> </ul>	Citoyen ICI Agricole	MRC	ODÉ Organismes gérant les REP	A. Nombre de points de dépôt actifs par matière B. Nombres d'ICI informés directement	2023, puis aux 2 ans \$

MESURES	OBJETS	MOYENS	SECTEURS VISÉS	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS	ÉCHÉANCE & COÛT ESTIMÉ
<b>Orientation 2 : Concertation, leadership et R&amp;D</b>							
<b>7. Informer les employés et élus municipaux sur leur performance et organiser des séances d'échange sur la GMR</b>	Favoriser les échanges d'expertise et l'émergence de solutions. Partager l'information.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter un bilan aux municipalités</li> <li>Organiser une séance d'échange ou une formation sur la GMR (priorité définie en comité GMR)</li> </ul>	Municipal	MRC	Co-éco, ÉEQ, Recyc-Québec, Municipalités, Regr. / Régie Synergie BSL, etc.	A. Bilan GMR envoyé aux municipalités B. Nombre de rencontres organisées C. Proportion des municipalités présentes	2023-2029  \$
<b>8. Maintenir une veille, favoriser la R&amp;D et faciliter la mise en œuvre de projets offrant des solutions pour les matières identifiées comme problématiques, dans une logique d'économie circulaire</b>	Matières problématiques identifiées actuellement: plastiques agricoles, plantes exotiques envahissantes, tubulures d'éraiblières, textiles, matelas, meubles rembourrés, gypse, bardeau d'asphalte.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participer aux comités thématiques recherchant des solutions</li> <li>Appuyer les projets régionaux testant des solutions</li> <li>Mettre en œuvre les solutions lorsqu'économiquement réalistes</li> </ul>	Tous	MRC	CCTT Synergie BSL Autres MRC Recyc-Québec	A. Nombre de comités auxquels la MRC participe B. Nombre de projets appuyés C. Nombre de débouchés trouvés	2023-2029
<b>9. Élaborer un plan de gestion de débris après sinistres</b>	Lorsqu'un évènement extrême et inattendu se produit, le plan permet d'accélérer le processus de réhabilitation, de protéger la santé humaine et l'environnement, et, si applicable, d'obtenir un meilleur taux de récupération.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travailler en concertation avec tous les acteurs concernés pour élaborer le plan</li> </ul>	Municipal	MRC	Co-éco Santé publique Firme spécialisée	A. Entrée en vigueur du plan	2027  \$\$

MESURES	OBJETS	MOYENS	SECTEURS VISÉS	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS	ÉCHÉANCE & COÛT ESTIMÉ
<b>Orientation 3 : mesures incitatives et coercitives</b>							
<b>10. Mettre à jour, bonifier et harmoniser les « règlements relatifs à la gestion des matières résiduelles »</b>	Harmoniser les règlements. Les ajuster en fonction des changements annoncés par les deux paliers de gouvernements. Proposer aux municipalités d'intégrer les éléments favorisant la performance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer un modèle de règlement</li> </ul>	Municipal	Municipalités	Co-éco MRC Autres MRC Recyc-Québec	A. Nombre de règlements mis à jour B. Nombre de règlements intégrant des éléments proposés	2024 \$
<b>11. Renforcer les mécanismes de rétroaction à la population par rapport au tri des matières</b>	Les efforts de sensibilisation grand public atteignent une certaine limite. Il est impératif d'employer des moyens complémentaires pour réduire l'enfouissement. Les moyens technologiques (caméras et localisation GPS, mesure # X) qui seront ajoutés aux services de collecte permettront des actions ciblées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer un bilan régulier des données récoltées par les technologies liées aux collectes</li> <li>Intervenir directement auprès des adresses selon les irrégularités observées</li> <li>Annuellement, intervenir positivement auprès de la population quand la performance progresse</li> <li>Rechercher des collaborateurs pour améliorer la rétroaction auprès des ICI</li> <li>Cibler les zones et les sujets prioritaires pour les campagnes de sensibilisation</li> </ul>	Résidentiel ICI	Regr. / Régie Municipalités	Collecteurs MRC	A. Nombre de municipalités ayant une stratégie d'intervention définie B. Nombre d'irrégularités identifiées / nombre d'intervention effectuées C. Nombre de récidivistes	2024-2029 \$
<b>12. Mettre en place des incitatifs financiers à la réduction des déchets pour tous les générateurs</b>	Les efforts de sensibilisation grand public atteignent une certaine limite. Il est impératif d'employer des moyens complémentaires pour réduire l'enfouissement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taxer le 2<sup>e</sup> bac à déchet, et les supplémentaires</li> <li>Sur le compte de taxes, indiquer le coût par matière sur des lignes séparées</li> <li>Dans le budget municipal, indiquer le coût par matière sur des lignes séparées</li> <li>Implanter une tarification <i>utilisateur-payeur</i> : taxer les résidences et ICI en fonction du coût de revient par matière et de l'évaluation de la quantité générée</li> <li>Mettre en place des écoconditions pour l'octroi de financement aux organismes et évènements</li> </ul>	ICI Résidentiel	Municipalités MRC	Co-éco MRC Regr. / Régie	A. Nombre de municipalités chargeant les bacs à déchets supplémentaires B. Nombre de municipalités indiquant les coûts de manière séparée sur le compte de taxe / sur le budget C. Nombre de municipalités ayant une tarification utilisateur-payeur D. Inventaire des écoconditions en vigueur	2024 \$\$

MESURES	OBJETS	MOYENS	SECTEURS VISÉS	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS	ÉCHÉANCE & COÛT ESTIMÉ
<b>13. Renforcer les incitatifs pour la valorisation des résidus de CRD</b>	Le recyclage des résidus citoyens se fait facilement via les écocentres. Quant aux entrepreneurs, ils doivent faire affaire avec un centre de tri privé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Continuer de distribuer le dépliant informatif concernant la gestion des CRD à l'émission du permis citoyens (2023)</li> <li>Exiger une preuve de recyclage des résidus suite à l'émission du permis</li> </ul>	Résidentiel	Municipalités	Inspecteurs municipaux	A. Dépliants distribués par les inspecteurs municipaux B. Nombre de municipalités exigeant une preuve de recyclage C. Proportion des preuves de recyclage obtenues	2024  \$
<b>14. Adopter une stratégie de réduction des produits à usage unique</b>	Les gouvernements ont annoncé des mesures en ce sens. Afin de laisser le temps aux citoyens et ICI d'effectuer une transition organisée, et que les solutions de rechange soient adaptées et avantageuses pour le contexte local, il est utile de planifier la réduction. Viser en premier lieu les items destinés à l'enfouissement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration et adoption d'une stratégie qui vise à réduire en priorité les items destinés à l'enfouissement et qui simplifie les flux qui pourraient être destinés au bac brun</li> </ul>	Municipal ICI Résidentiel	MRC	Co-éco Autres Villes et MRC	A. Nombre de municipalités ayant adopté la stratégie B. Nombre de municipalités ayant adopté une réglementation C. Nombre de municipalités l'appliquant	2023  \$

MESURES	OBJETS	MOYENS	SECTEURS VISÉS	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS	ÉCHÉANCE & COÛT ESTIMÉ
<b>Orientation 4 : services et infrastructures</b>							
<b>15. Optimiser les services de récupération des résidus verts au besoin</b>	Les résidus verts ligneux, les feuilles d'arbres et le gazon ne sont pas acceptés au bac brun. Évaluer la quantité restante au LET (mesure #31) et élaborer des solutions si la quantité le justifie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ajout de collectes saisonnières</li> <li>Promotion des services de déchiquetage à domicile</li> <li>Points de dépôt mobiles</li> </ul>	Résidentiel	Municipalités	Écocentres, Agriculteurs, Tourbières. Etc.	A. Évolution de la quantité éliminée évaluée (mesure #31) B. Nombre de municipalités ayant un service de gestion des résidus verts	2024  \$\$\$
<b>16. S'assurer du recyclage des plastiques agricoles souples</b>	Actuellement recyclés via le bac bleu dans la MRC, le gouvernement prévoit l'exclusion de la liste des matières acceptées, mais qu'ils soient plutôt visés par une REP. Appuyer la transition pour éviter leur enfouissement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre les annonces gouvernementales</li> <li>Participer au comité BSL sur les plastiques agricoles</li> <li>Appuyer la mise en place de la solution retenue (organiser la collecte en cas de besoin)</li> </ul>	Agricole	MRC	Co-éco Synergie BSL Biopterre Agri récup Recyc-Québec	A. Nouveau mode de gestion en place B. Nouveau mode de gestion adopté C. Nombre d'agriculteurs recyclant leur plastique	2023-2024
<b>17. Optimiser les collectes à 3 voies et les collectes spéciales</b>	Pour maîtriser les coûts, limiter le transport et favoriser la réduction de l'enfouissement, des améliorations sont encore possibles à l'échelle de la MRC. D'autre part, ajouter des technologies améliorant les connaissances sur l'utilisation des services permettra de cibler les priorités d'action.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des rencontres d'échanges entre les organismes ayant la compétence de collecte</li> <li>Étudier l'intérêt de regrouper davantage les municipalités pour organiser les services</li> <li>Vérifier le taux de remplissage des bacs pour optimiser les fréquences de collecte</li> <li>Optimiser les parcours de collecte en termes de Km et taux de remplissage du camion</li> <li>Aux appels d'offres, ajouter les technologies de localisation GPS et de caméras sur les camions de collecte</li> </ul>	ICI Résidentiel	MRC Regr. / Régie	Firme spécialisée	A. Nombre de rencontres organisées B. Fréquence de collecte/tonnage C. Taux de remplissage des bacs D. Taux de remplissage des camions E. Nombre de km parcourus par le camion F. Coût par tonne transportée	2024-2025  \$\$\$\$

MESURES	OBJETS	MOYENS	SECTEURS VISÉS	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS	ÉCHÉANCE & COÛT ESTIMÉ
18. Réaliser une étude de faisabilité sur la desserte des ICI par les services d'écocentres	Hormis les municipalités, les ICI n'ont pas accès aux écocentres sauf pour y déposer des TIC. Ils doivent traiter directement avec les récupérateurs privés ou apporter leurs résidus au LET, ce qui est un enjeu pour certains ICI et nuit au taux de récupération.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer le gisement potentiel par catégorie de matières à détourner (CRD, textile, meubles, etc.)</li> <li>Contacter les entrepreneurs pour évaluer leurs besoins en lien avec ce service</li> <li>Évaluer les coûts de mise en œuvre</li> <li>Le cas échéant, déterminer une tarification juste (couvrant les frais mais compétitive à l'enfouissement)</li> </ul>	ICI	MRC	Co-éco Firme spécialisée LET Entrepreneurs et Institutions	A. Étude réalisée	2023  \$\$
19. Relocaliser ou réaménager l'écocentre de Saint-Pascal	Pour accueillir l'achalandage en croissance continue et améliorer la sécurité du site	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir la superficie et les autres critères requis pour l'écocentre (en fonction des conclusions de l'étude réalisée à la mesure 18)</li> <li>Rechercher un terrain correspondant aux critères autour de Saint-Pascal et Saint-Philippe-de-Néri</li> <li>Planifier le cadre réglementaire, budgétaire et l'échéancier du projet</li> <li>Produire des plans et procéder à un appel d'offres</li> </ul>	Résidentiel ICI (évaluer)	MRC	Co-éco Municipalités	A. Améliorations effectuées	2024
20. Organiser le réemploi et le recyclage des encombrants valorisables	Certaines collectes d'encombrants sont actuellement acheminées directement au LET alors que plusieurs items valorisables s'y trouvent. D'autres sont triées dans les écocentres et d'autres encore sont envoyées au centre de tri des résidus de CRD.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser une séance de partage sur la gestion des encombrants</li> <li>Proposer des modes de gestion alternatif à l'enfouissement</li> <li>Appuyer les municipalités dans la mise en application des solutions</li> </ul>	Municipal Résidentiel	Municipalité Regr. / Régie	MRC Écocentres Conteneurs KRT	A. Nombre de municipalités acheminant les encombrants au LET B. Tonnage dévié de l'enfouissement	2023  \$

MESURES	OBJETS	MOYENS	SECTEURS VISÉS	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS	ÉCHÉANCE & COÛT ESTIMÉ
<b>Orientation 5 : représentation</b>							
21. Demander au gouvernement d'accélérer la mise en place de certaines REP	La « Liste des produits prioritaires à désigner sous REP » publiée en 2015 contient plusieurs matières qui sont identifiées comme problématiques sur le territoire. La MRC souhaiterait que le processus soit accéléré, notamment pour les plastiques agricoles et les matelas.	<ul style="list-style-type: none"> <li>MRC : faire de la représentation locale et/ou régionale</li> <li>Résolution du conseil des Maires</li> </ul>		MRC		A. Représentation effectuée	2023 \$
22. Faire le suivi auprès du MERN pour assurer le nettoyage des dépôts illégaux en terre publique	Le plan d'action stratégique 2019-2023 du MERN a l'objectif de nettoyer 50 % des dépôts illégaux et tout nouveaux qui lui serait signalé dans les 3 ans suivant la première inspection. 12 dépôts illégaux sont identifiés au Kamouraska.	<ul style="list-style-type: none"> <li>MRC : faire de la représentation locale et/ou régionale</li> <li>Résolution du conseil des Maires</li> </ul>		MRC		A. Représentation effectuée	2023-2025 \$
23. Demander au MTQ de ramasser les dépôts sauvages en bordure de ses routes	Certains sites en bordure des routes appartenant au MTQ sont utilisés comme dépotoirs illégaux de façon récurrente.	<ul style="list-style-type: none"> <li>MRC : faire de la représentation locale et/ou régionale</li> <li>Résolution du conseil des Maires</li> </ul>		MRC		A. Représentation effectuée	2024
24. Demander au gouvernement de mettre en place des mesures qui permettent l'exemplarité de ses institutions	Les institutions scolaires et de santé demeurent de grands générateurs et leurs efforts à la réduction et au tri sont très inégaux. Le gouvernement pourrait faire preuve d'exemplarité en aidant ses institutions à participer aux objectifs, à l'aube du renouvellement de son plan d'action.	<ul style="list-style-type: none"> <li>MRC : faire de la représentation locale et/ou régionale</li> <li>Résolution du conseil des Maires</li> </ul>		MRC		A. Représentation effectuée	2024 \$

MESURES	OBJETS	MOYENS	SECTEURS VISÉS	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS	ÉCHÉANCE & COÛT ESTIMÉ
25. Demander au gouvernement de maintenir les objectifs fixés au plan d'action de la PQGMR et de renforcer la mise en place des leviers	Des objectifs de la PQGMR et de ses plans d'action ont été abandonnés ou reportés en cours de route, notamment « bannir de l'enfouissement des matières organiques ». Cette situation pénalise les MRC proactives.	<ul style="list-style-type: none"> <li>MRC : faire de la représentation locale et/ou régionale</li> <li>Résolution du conseil des Maires</li> </ul>		MRC		A. Représentation effectuée	2025 \$
26. Demander au gouvernement de poursuivre les efforts dans la gestion des plantes exotiques envahissantes	Projet régional en cours pour tester le potentiel de gestion par biométhanisation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>MRC : faire de la représentation locale et/ou régionale</li> <li>Résolution du conseil des Maires</li> </ul>		MRC		A. Représentation effectuée	2026
27. Demander au gouvernement d'exiger plus de transparence des recycleurs privés	La MRC souhaiterait avoir accès aux tonnages récupérés sur son territoire afin d'avoir un portrait plus juste de la situation et de cibler les enjeux. La demande se situe en amont de la prochaine révision du PGMR.	<ul style="list-style-type: none"> <li>MRC : faire de la représentation locale et/ou régionale</li> <li>Résolution du conseil des Maires</li> </ul>		MRC		A. Représentation effectuée	2027 \$

MESURES	OBJETS	MOYENS	SECTEURS VISÉS	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS	ÉCHÉANCE & COÛT ESTIMÉ
<b>Orientation 6 : soutien et accompagnement</b>							
<b>28. Stimuler et soutenir les initiatives des ICI pour la planification et l'amélioration de leur GMR</b>	Suite à une concertation avec les ICI du territoire, une banque d'idées a été élaborée pour les aider à améliorer leur performance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir du service-conseil aux ICI</li> <li>Déployer un agent de mobilisation pour aider les institutions à s'organiser et à pérenniser leurs engagements en GMR</li> </ul>	ICI	MRC	Co-éco Synergie BSL	A. Nombre d'ICI accompagnés B. Nombre d'initiatives créées C. Nombre d'initiatives maintenues	En continu  \$
<b>29. Développer des incitatifs et un programme d'accompagnement pour les événements afin qu'ils tendent vers le zéro déchet</b>	Les événements sont une opportunité de sensibiliser les citoyens sur les bonnes pratiques en GMR dans un contexte positif et ludique. L'exemplarité des événements encourage les changements de comportements.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer un programme d'écoresponsabilité s'appliquant aux événements du territoire</li> <li>Créer des incitatifs à la gestion écoresponsable de l'évènement</li> <li>Sensibiliser, outiller et accompagner les organisateurs d'évènements pour viser le zéro déchet</li> <li>Mesurer les performances de façon ponctuelle pour les montrer en exemple</li> </ul>	Évènement	MRC	Co-éco Synergie BSL	A. Adoption du programme B. Nombre d'évènements accompagnés	2024-2025  \$
<b>30. Développer un programme de soutien aux organisations sans but lucratif œuvrant en réemploi</b>	Un besoin souligné lors de la concertation ICI. Les organismes de réemploi participent largement à la réduction de l'enfouissement, malgré qu'ils aient souvent une mission sociale avant tout et soient portés par des bénévoles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contacter les organismes de réemploi et identifier leurs grands défis</li> <li>Offrir du soutien promotionnel, logistique ou matériel ou autre, selon les besoins identifiés</li> <li>Offrir du soutien aux initiatives ponctuelles porteuses</li> </ul>	Organismes de réemploi	MRC	Groupes étudiants Co-éco Synergie BSL	A. Adoption d'un programme B. Nombre d'organismes ou d'initiatives soutenues	2025-2029  \$

MESURES	OBJETS	MOYENS	SECTEURS VISÉS	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS	ÉCHÉANCE & COÛT ESTIMÉ
<b>Orientation 7 : suivi et acquisition de données</b>							
<b>31. Effectuer des audits des matières éliminées par les secteurs résidentiels et petits ICI assimilables, aux moments clés de l'année</b>	Améliorer la connaissance sur les matières disposées par secteur afin de mieux connaître les taux de récupération et d'orienter les priorités d'action.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte d'information grâce aux caméras des camions</li> <li>Caractérisation partielle des déchets au LET (préférentiellement) ou en bordure de rue, deux fois dans l'année</li> </ul>	Résidentiel ICI	MRC	Co-éco Firme spécialisée Ville de RDL Autres MRC Collecteurs	A. Bilan de l'information collectée via les caméras B. Nombre d'audits effectués au LET ou en bordure de rue C. Taux de matières valorisables (par catégorie) envoyé à l'enfouissement contenu dans les échantillons	2024, 2028  \$
<b>32. Effectuer un suivi annuel des données de GMR et des montants perçus du MELCC et de Recyc-Québec par les municipalités</b>	Effectuer le suivi des statistiques annuelles et organiser leur lecture pour suivre la performance des municipalités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts par matière des collectes régulières et spéciales</li> <li>Tonnages et coûts du traitement par matières</li> <li>Fréquence des collectes régulières et spéciales</li> <li>Tonnages de boues et s'assurer de leur recyclage</li> <li>Montant de la compensation sur la collecte sélective et de la redistribution de redevances à l'élimination</li> </ul>	Tous	MRC	Co-éco Recyc-Québec Ville de RDL Municipalités Regr. / Régie	A. Bilan de performance envoyé aux municipalités B. Proportion des matières déviées de l'enfouissement	2023-2029  \$

## 5.2 Suivi et surveillance de la mise en œuvre

La *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit qu'un système de surveillance et de suivi du Plan soit mis en place afin de vérifier périodiquement son application, entre autres le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures mises en œuvre.

Un comité consultatif sur la GMR est nommé par la MRC pour faire un suivi, assurer la concertation entre les acteurs, définir les orientations et rendre compte de l'avancement au conseil. Le comité qui se réunit plusieurs fois par année est composé d'élus et de fonctionnaires municipaux. Co-éco, un OBNL en environnement spécialisé en GMR, collabore à préparer et animer les rencontres du comité. Il coordonne également la mise en place des mesures du plan d'action par la MRC, les municipalités et les autres intervenants du territoire.

Le comité consultatif fera une planification au début de chaque année pour prioriser les actions à venir et réajuster les moyens au besoin. Le respect des échéances, l'ajustement de certaines mesures et l'atteinte des objectifs seront les principaux sujets traités par le comité.

Par ailleurs, comme mécanisme de suivi pour assurer le maintien d'une sensibilisation soutenue à la collecte des matières organiques, une table de concertation en communications a été créée à la SÉMER. Celle-ci coordonne les efforts des partenaires. Co-éco participe à la table et en informe le comité consultatif de la MRC.

Le PGMR définit, dans les fiches descriptives en annexe, des indicateurs de suivi pour chacune des actions prévues. De plus, une mesure spécifique est prévue au Plan pour évaluer annuellement la performance des municipalités en compilant les quantités gérées par les services de collecte municipaux et les écocentres, ainsi que les montants reçus du programme de redistribution des redevances à l'élimination et du régime de compensation sur la collecte sélective.

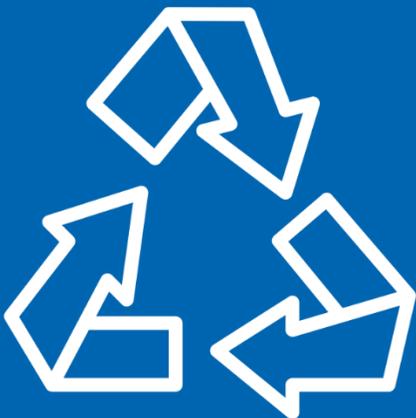
Le plan d'action prévoit informer annuellement les élus et employés municipaux sur leur performance. De plus, afin de maximiser la concertation sur le territoire, des séances d'échanges, des conférences ou formations en lien avec le Plan de gestion des matières résiduelles sont prévues.

Finalement, des rapports annuels de suivi du PGMR seront produits tels que requis depuis 2014 par le MELCC dans le cadre du Programme de redistribution des redevances sur l'élimination. Ce rapport comprend des données municipales reliées à l'atteinte des objectifs, la desserte de la collecte municipale des matières organiques, les municipalités visées par le compostage domestique et, nouvellement, les services d'écocentre. Comme par le passé, ce rapport sera présenté aux élus et adopté par résolution au Conseil de la MRC. Il sera également diffusé sur le site Web de la MRC afin d'être facilement accessible au public.



# CONCLUSION

---





## 6 CONCLUSION

Depuis l'entrée en vigueur de son premier Plan de gestion des matières résiduelles en 2003, le territoire de la MRC de Kamouraska a progressé vers l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Les nombreuses mesures mises en place ont grandement contribué à réduire les quantités de matières enfouies annuellement. Cela a été rendu possible grâce à la concertation entre les 17 municipalités et la MRC.

Le Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 propose de mettre en œuvre 32 actions.

Afin de **définir les actions**, un inventaire quantitatif a été réalisé à l'aide des données réelles disponibles et de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec, suivi d'une analyse de la gestion actuelle des matières sur le territoire. Une concertation avec les ICI du territoire a également été réalisée, où les institutions étaient particulièrement bien représentées.

Afin de **diminuer l'enfouissement des matières recyclables et organiques** des secteurs résidentiels et ICI, la MRC mise sur l'amélioration de la rétroaction à la population, sur l'entrée en vigueur d'incitatifs financiers, sur la réglementation et sur la complémentarité des services, couplés à une stratégie de communication musclée.

Pour les **résidus de construction, rénovation, démolition**, bien qu'à première vue les objectifs sont pratiquement atteints, les données sont insuffisantes pour confirmer une performance aussi élevée. Des mesures sont prévues pour favoriser leur valorisation.

**Les infrastructures et les services** permettant de répondre aux objectifs gouvernementaux sont déjà existants sur le territoire. Globalement, les mesures visent à optimiser leur efficacité en termes de réduction de l'enfouissement, réduction des gaz à effet de serre et maîtrise des coûts.

Il est nécessaire **d'améliorer la connaissance** sur la composition des matières encore enfouies, de mesurer l'évolution de la performance et de diffuser ces informations aux municipalités et à la population, c'est pourquoi des mesures d'acquisition de données sont prévues.

En parallèle, une **stratégie de communication** positive sera déployée, orientée davantage sur les 3RV et l'économie circulaire plutôt que sur le tri des matières.

Ce PGMR traduit les préoccupations du milieu et permet l'atteinte des cibles fixées par le plan d'action 2023-2029 du gouvernement provincial. La mise en œuvre des mesures du plan d'action sera suivie par le comité d'orientation en GMR de la MRC.



# ANNEXES

---





## ANNEXE A : LISTE ET DESCRIPTION DES ORGANISATIONS EN GMR

Tableau 0-1 Liste des organismes d'éducation et de sensibilisation

Nom et type d'entreprise	Coordonnées	Principales activités et territoire d'action
Conseil régional de l'environnement Bas-Saint-Laurent (CRE-BSL) <i>OBNL</i>	88, rue Saint-Germain O. Rimouski G5L 4B5 418 721-5711	Organisme de concertation en matière de protection de l'environnement et de développement durable, dont la gestion des matières résiduelles. Promotion et accompagnement du programme ICI ON RECYCLE ! <i>Bas-Saint-Laurent</i>
Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco) <i>OBNL</i>	1650, rue de la Ferme Sainte-Anne-de-la-Pocatière GOR 1Z0 418 856-2628	Information, sensibilisation et éducation environnementale et 3RV, accompagnement et assistance technique en GMR, plan de gestion intégrée et développement de partenariat <i>Kamouraska, Rivière-du-Loup, Les Basques</i>

Tableau 0-2 Liste des organismes et entreprises de réduction et de réemploi

Nom et type d'entreprise	Coordonnées	Principales activités et territoire d'action
Atelier du Partage <i>OBNL</i>	710, rue Taché Saint-Pascal, G0L 3Y0 418 492-9459	Réemploi de vêtements et d'accessoires <i>Kamouraska</i>
Atelier Mon choix <i>Économie sociale</i>	425, rue Patry Saint-Pascal, G0L 3Y0 418 308-1088	Surcyclage de vêtement de travail <i>Kamouraska</i>
La Boutique d'occasion <i>Entreprise privée</i>	410, avenue Saint-Clovis, Saint-Alexandre-de-Kamouraska, G0L 2G0 418 495-2035	Réemploi de vêtements et d'accessoires <i>Kamouraska et Rivière-du-Loup</i>
Centre d'aubaines Lions <i>OBNL</i>	901, 5e rue Rouleau La Pocatière, GOR 1Z0 418 856-2963	Réemploi de vêtements et de petits articles de sport et pour la maison <i>Kamouraska</i>

Nom et type d'entreprise	Coordonnées	Principales activités et territoire d'action
<b>Cégep de La Pocatière</b> <i>Institution scolaire</i>	140, 4e avenue Painchaud La Pocatière, G0R 1Z0 418 856-1525	Réparothon annuel et Friperie étudiante (Friperie Namasté) <i>Kamouraska, L'Islet</i>
<b>Friperie pour les minis</b> <i>Entreprise privée</i>	1404, 4 <sup>e</sup> avenue La Pocatière, G0R 1Z0 418 856-5552	Revente de vêtement et article pour bébés, enfants et maternité <i>Kamouraska</i>
<b>Société St-Vincent-de-Paul</b> <i>OBNL</i>	203, 4e Avenue La Pocatière, G0R 1Z0 418 856-2896	Friperie et comptoir de vente de vêtements et d'articles divers <i>Kamouraska</i>
<b>Écomeubles (Co-éco)</b> <i>OBNL</i>	Écocentres Saint-Pascal et La Pocatière 418 856-2628	Réemploi de meubles, électroménagers, accessoires de maison et articles de sport aux écocentres de La Pocatière, Saint-Pascal et Saint-Alexandre-de-Kamouraska <i>Kamouraska</i>
<b>Écochantier (Co-éco)</b> <i>OBNL</i>	425, Avenue Patry Saint-Pascal, G0L 3Y0 418 856-2628	Depuis 2018 Écochantier a pris la relève de l'entrepôt des matériaux patrimoniaux. Écochantier récupère des matériaux patrimoniaux et conventionnels, des portes et fenêtres, de la céramique, baignoires et lavabos, etc. pour la revente. <i>Kamouraska, Rivière-du-Loup</i>
<b>Friperie Angélique</b> <i>OBNL</i>	630, route 289 Saint-Alexandre-de-Kamouraska, G0L 2G0 418-894-6215	Revente de vêtements, articles ménagers, meubles <i>Kamouraska, Rivière-du-Loup</i>
<b>Friperie les Marguerites</b> <i>OBNL</i>	124, route 132 Rivière-Ouelle, G0L 2C0 418-856-5464	Revente de vêtements, articles ménagers, meubles <i>Kamouraska</i>
<b>Les Diabétiques-Amis du KRTB</b> <i>OBNL</i>	28, rue Joly, 6e étage Rivière-du-Loup, G5R 3H2 418 862-7428	Cueillette de vêtements et d'articles usagés. Sur demande <i>Kamouraska, Rivière-du-Loup, Les Basques</i>
<b>Moisson Kamouraska</b> <i>OBNL</i>	905, 5e rue Rouleau La Pocatière, G0R 1Z0 418 371-1818	Banque alimentaire interrégionale participant, entre autres, à la récupération et à la redistribution de denrées alimentaires <i>Kamouraska, Rivière-du-Loup, Les Basques, Montmagny, L'Islet</i>

**Tableau 0-3 Liste des organismes et entreprises de collecte et de transport**

Nom et type d'entreprise	Coordonnées	Principales activités et territoire d'action
<b>Camionnage Alain Benoit</b> <i>Entreprise privée</i>	153, route Martineau Ste-Anne-de-la-Pocatière, G0R 1Z0 418 856-5912	Camionnage, vidange et transport de boues municipales <i>Kamouraska</i>
<b>Campor environnement inc.</b> <i>Entreprise privée</i>	98, rue des Équipements Rivière-du-Loup, G5R 5W9 418 867-8577	Collecte et traitement des boues résidentielles, municipales et industrielles <i>Bas-Saint-Laurent et autres régions limitrophes</i>
<b>Conteneurs KRT Inc.</b> <i>Entreprise privée</i>	10, rue Charles-St-Pierre, C.P. 724 Rivière-du-Loup, G5R 0N6 418 862-0309	Vente et location de conteneurs. Transport des matières résiduelles. Centre de tri des rebuts de construction et de démolition, Broyage de rebus de bois <i>Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques</i>
<b>Conteneur Perreault Gagné</b> <i>Entreprise privée</i>	195, route de la Montagne Notre-Dame-du-Portage, G0L 1Y0 418 868-1222	Location et transport de conteneurs <i>Kamouraska, Rivière-du-Loup</i>
<b>Gaudreau environnement inc. (INACTIF)</b> <i>Entreprise privée</i>	110, rue des Équipements Rivière-du-Loup, G5R 5W9	A vendu ses actifs à Groupe Bouffard inc. de Matane en 2018 <i>Desservait le Bas-Saint-Laurent</i>
<b>Récupération RDL et KRTB enr.</b> <i>Entreprise privée</i>	50, rue du Havre Rivière-du-Loup, G5R 0K4 418 868-9617	Collecte et récupération carton, métal et plastique <i>Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques</i>
<b>Régie Intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska Ouest</b>	149, chemin du Haut-de-la-Rivière Rivière-Ouelle, G0L 2C0 418 852-2952	Collecte et transport des matières résiduelles résidentielles et ICI des municipalités du territoire <i>Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Pacôme et Rivière-Ouelle</i>
<b>Services sanitaires A. Deschênes inc.</b> <i>Entreprise privée</i>	3, route à Cœur Trois-Pistoles G0L 4K0 418 851-2388	Collecte des matières résiduelles, vente et location de conteneurs <i>Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques, et plus</i>

<b>Services Sanitaires Lucien Harton (inactif)</b> <i>Entreprise privée</i>	1249, route de la Seigneurie Saint-Roch-des-Aulnaies, G0R 4E0 418 354-7711	A cessé ses opérations en 2016 <i>Kamouraska, L'Islet</i>
<b>Services sanitaires Clément Lizotte</b> <i>Entreprise privée</i>	14, rue Lizotte Saint-Onésime-d'Ixworth, G0R 3W0 418 856-3632	Collecte et transport des matières résiduelles. Aucun client sur le territoire de la MRC au moment de la rédaction du PGMR (2020-2021) <i>L'Islet</i>
<b>Services Sanitaires Roy Inc. (Gaudreau environnement)</b> <i>Entreprise privée</i>	241, avenue du Parc Saint-Pascal 418 492-2033	A d'abord été acheté par Gaudreau environnement puis vendu par celui-ci à Groupe Bouffard Inc. en 2018 <i>Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques, L'Islet</i>

**Tableau 0-4 Liste des installations et des services de traitement ou d'élimination des matières résiduelles du territoire**

Nom et type d'entreprise	Coordonnées gestionnaire	Description, activités et territoire d'action
<b>Type de matière : Récupération et recyclage</b>		
<b>Centre de tri Société VIA</b> <i>Économie sociale</i>	43, rue Henry-Percival-Monsarrat Rivière-du-Loup G5R 0C9 418 868-1729	Centre de tri de matières recyclables. <i>Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques et plus</i>
<b>Récupération RDL et KRTB enr.</b> <i>Entreprise privée</i>	50, rue du Havre Rivière-du-Loup, G5R 0K4 418 868-9617	Collecte et récupération carton, métal et plastique <i>Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques et plus</i>
<b>Mini Entreprise (Ateliers Mon-Choix)</b> <i>Entreprise d'économie sociale</i>	525, avenue de l'Église Saint-Pascal G0L 3Y0 418 856-7030, poste 2481	Plateau de stage offrant le service de récupération et déchiquetage de documents confidentiels sécuritaires. Service de couture et surcyclage <i>Kamouraska, Rivière-du-Loup</i>
<b>Services Sanitaires Roy Inc. (Gaudreau environnement)</b> <i>Entreprise privée</i>	241, avenue du Parc Saint-Pascal G0L 3Y0 418 492-2033	A d'abord été acheté par Gaudreau Environnement en 2014 puis vendu par celui-ci à Groupe Bouffard en 2018
<b>Type de matière : Matière organique</b>		
<b>Site de compostage Ville La Pocatière (inactif)</b> <i>Municipal</i>	412, 9e Rue La Pocatière, G0R 1Z0 418 856-3394	Compostage des matières organiques résidentielles et ICI provenant de la collecte municipale jusqu'en décembre 2014 <i>Ville de La Pocatière, résidentiel et ICI.</i>
<b>Tourbière Michaud Ltée</b> <i>Entreprise privée</i>	277, chemin des Raymond Rivière-du-Loup, G5R 5Y5 418 862-6105	Réception des résidus verts des écocentres de la MRC, et autres activités de l'entreprises <i>Bas-Saint-Laurent</i>
<b>Usine de biométhanisation de la SÉMER</b> <i>Société d'économie mixte</i>	6, rue Iberville Rivière-du-Loup, G5R 1Y7 418 605-3331	Usine de biométhanisation destinée à traiter les matières organiques issues de la collecte municipale et des boues d'abattoirs <i>Bas-Saint-Laurent et plus</i>

Nom et type d'entreprise	Coordonnées gestionnaire	Description, activités et territoire d'action
<b>Type de matière : Boues</b>		
<b>Solinov</b> <i>Entreprise privée</i>	4150, boul. Matte, suite 200 Brossard, J4Y 2Z2 1 800 348-5693	Expert-conseil; récupération, compostage et valorisation des matières organiques <i>Québec</i>
<b>Groupe conseil agricole de la Côte-du-Sud</b> <i>OBNL</i>	708 4e Avenue Painchaud La Pocatière, GOR 1Z0 418 856-6565	Groupe-conseil agricole <i>Côte du sud</i>
<b>ASDR Environnement (Terratube)</b> <i>Entreprise privée</i>	691, rue Royale, C.P. 760 Malartic, J0Y 1Z0 819 757-3039	Entreprise spécialisée en dragage, déshydratation et disposition des boues résiduaires. Collecte, traitement et recyclage de boues comme MRF. <i>Bas-Saint-Laurent</i>
<b>Consultants Jean-Marc Paquet (filiale d'Activa environnement)</b> <i>Entreprise privée</i>	431, rue des Artisans, bureau 200 Rimouski, G5L 1A4 418 725-7997	Entreprise de services-conseils en agronomie. Recyclage de boues comme MRF. <i>Est-du-Québec</i>
<b>Écosphère</b> <i>Entreprise privée</i>	C.P.1392, Rimouski, G5L 8M3 418 725-7500	Expert-conseil en GMR liquides et solides dans les secteurs industriels, agricoles et municipaux. Recyclage de boues comme MRF <i>Est-du-Québec</i>
<b>Campor environnement inc.</b> <i>Entreprise privée</i>	98, rue des Équipements Rivière-du-Loup, G5R 5W9 418 867-8577	Collecte et traitement des boues résidentielles, municipales, industrielles <i>Bas-Saint-Laurent et autres régions limitrophes</i>
<b>Camionnage Alain Benoit</b> <i>Entreprise privée</i>	153, route Martineau Sainte-Anne-de-la-Poc., GOR 1Z0 418 856-5912	Camionnage, vidange et transport de boues municipales <i>Kamouraska</i>
<b>Groupe Pousse-vert</b> <i>OBNL</i>	49, rue de l'Église, bureau 301 Saint-Arsène, GOL 2K0 418 867-5678	Groupe-conseil agricole. Recyclage des matières résiduelles, principalement les boues et les cendres, comme MRF <i>Bas-Saint-Laurent</i>

Nom et type d'entreprise	Coordonnées gestionnaire	Description, activités et territoire d'action
<b>Type de matière : Déchets</b>		
LET de Ville de Rivière-du-Loup <i>Municipal</i>	65, rue de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 37 Rivière-du-Loup, G5R 3Y7 418 867-6700	Élimination des déchets issus de la collecte municipale, des ICI et CRD. <i>Kamouraska, Rivière-du-Loup, les Basques, la Mitis, la Matapédia</i>
LETI de l'Île-aux-Lièvres (Société Duvetnor) <i>OBNL</i>	200, rue Hayward, C.P.305 Rivière-du-Loup G5R 3Y9 418 867-1660	Lieu d'enfouissement en territoire isolé destiné à l'élimination des résidus ultimes des activités sur l'Île-aux-Lièvres <i>Touristes et employés (site saisonnier)</i>
LES Saint-Philippe-de-Néri (inactif) <i>Municipal</i>	Mun. de Saint-Philippe-de-Néri 11A, Côte de l'Église, C.P. 130 Saint-Philippe-de-Néri, G0L 4A0 418 498-2744	Ancien lieu d'enfouissement de la MRC <i>Kamouraska, quelques municipalités avoisinantes</i>
<b>Type de matière : Matériaux de construction rénovation et démolition</b>		
Centre de tri de matériaux secs <i>Entreprise privée</i>	Conteneurs KRT 10, rue Charles-St-Pierre, C.P. 724 Rivière-du-Loup, G5R 0N6 418 862-0309	Vente et location de conteneurs. Transport des matières résiduelles. Centre de tri des résidus CRD. <i>Bas-Saint-Laurent et autres régions limitrophes</i>
Transport en vrac Saint-Denis (2171-0751 Québec inc.) <i>Entreprise privée</i>	74A, route 132, Saint-Denis-de-la-Bout., G0L 2R0	Exploitation d'une aire d'entreposage et de concassage de résidus de béton, de brique et d'asphalte. CA 401639635 <i>Kamouraska et régions limitrophes</i>
Groupe Mario Bernier inc. <i>Entreprise privée</i>	295, rue Bernier Saint-Pascal, G0L 3Y0 418 492-7686	Entreposage et conditionnement de Béton, brique, asphalte. CA 400682219 et CA 400871382 <i>Kamouraska et régions limitrophes</i>
Stéphan Michaud <i>Entreprise privée</i>	243, avenue du parc GD Saint-Pascal, G0L 3Y0 418 492-6037	Entreposage et conditionnement de Béton, brique, asphalte. CA 401652582 <i>Kamouraska et régions limitrophes</i>

Nom et type d'entreprise	Coordonnées gestionnaire	Description, activités et territoire d'action
<b>Type de matière : Résidus domestiques dangereux</b>		
<b>Campor environnement inc.</b> <i>Entreprise privée</i>	98, rue des Équipements Rivière-du-Loup G5R 5W9 418 867-8577	Collecte et traitement des RDD <i>Bas-Saint-Laurent et autres régions limitrophes</i>
<b>Type de matière : Métal</b>		
<b>AIM</b> <i>Entreprise privée</i>	3459 Rue de Vulcain Lévis, G6W 0K8 418 649-1000	Récupération de métal <i>International</i>
<b>Groupe Bouffard (inactif)</b> <i>Entreprise privée</i>	75, rue Savard, C. P. 114 Matane G4W 0H9 418 562-5116	Collecte et récupération de métaux. Ce service a été vendu à AIM. <i>Est-du-Québec</i>
<b>J.M. Bastille</b> <i>Entreprise privée</i>	396, rue Témiscouata Rivière-du-Loup 418 862-3346	Récupération de métaux, et rebuts non ferreux et ferreux <i>KRTB</i>
<b>Récupération André Desjardins</b> <i>Entreprise privée</i>	100, route du Coteau-de-Pins Rivière-Ouelle G0L 2C0 418 856-3723.	Récupération des gros rebuts de métal à domicile <i>Kamouraska</i>
<b>Kamouraska Métal</b> <i>Entreprise privée</i>	71, chemin Mignault Saint-Pascal G0L 3Y0 418 863-3174	Récupération des gros rebuts de métal à domicile. <i>Kamouraska</i>
<b>Sites de disposition de ferraille sur le territoire (selon le SAD<sup>79</sup>)</b>	Sainte-Anne-de-la-Pocatière (3 <sup>e</sup> Rang) <sup>80</sup> Saint-André (rang Saint-Édouard Est) Mont-Carmel (route 287) Saint-Alexandre-de-Kamouraska (rang Saint-Édouard Ouest) Saint-Alexandre-de-Kamouraska (route 289) Saint-Gabriel-Lalemant (avenue de la Rivière)	

<sup>79</sup> MRC de Kamouraska, *Schéma d'aménagement et de développement*, 2013 et comité de révision du PGMR (dépôt Saint-Gabriel-Lalemant)

<sup>80</sup> A cessé ces activités depuis

Nom et type d'entreprise	Coordonnées gestionnaire	Description, activités et territoire d'action
Type de matière : Divers		
<p>Écocentres de la MRC (Co-éco)</p> <p>La Pocatière Saint-Pascal Saint-Alexandre-de-K. OBNL</p>	<p>1650, rue de la Ferme Ste-Anne-de-la-Pocatière, GOR 1Z0 418 856-2628</p>	<p>Site de dépôt transitoire pour les matériaux secs, agrégats, RDD, bois, textile, métal, etc. <i>MRC de Kamouraska</i></p>
<p>Sanimax <i>Entreprise privée</i></p>	<p>2001, Avenue de la Rotonde Charny G6X 2L9 514 648-6001</p>	<p>Collecte et traitement des RDD. Gère aussi des animaux morts à la ferme, cuirs et peaux, sous-produits de viande et animaux, autres matières organiques et huiles de cuisson usées. <i>Québec et plus</i></p>
<p>Mini Collecte (Co-éco) OBNL</p>	<p>1650. rue de la ferme Ste-Anne-de-la-Pocatière G0L 1W0 418 856-2628</p>	<p>Points de dépôt dans la majorité des écoles primaires et secondaires de la MRC pour récupérer les CD et DVD, les lunettes usagées, les cartouches d'encre, les goupilles de canettes, les attaches à pain et les piles <i>Kamouraska</i></p>

**Tableau 0-5 Programmes de récupération et de recyclage particuliers**

Association ou programme	Matières visées
<b>Appel à Recycler<sup>MD</sup></b> <a href="http://www.appelarecyclier.ca">http://www.appelarecyclier.ca</a>	Programme de récupération des piles aux États-Unis et au Canada qui collecte et recycle gratuitement les piles et les téléphones cellulaires au Canada
<b>Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) Québec</b> <a href="http://recyclermeselectroniques.ca/qc/">http://recyclermeselectroniques.ca/qc/</a>	Association responsable de la mise en œuvre du programme de récupération et de recyclage des produits électroniques à la suite de l'entrée en vigueur de la REP sur les technologies de l'information et des communications
<b>Collecteurs de piles</b>  <b>Contenants consignés gérés par Boissons Gazeuses Environnement (BGE), Recyc-Québec ou les compagnies brassicoles</b>	Plusieurs collecteurs de piles sont présents dans certains commerces et les édifices municipaux du territoire pour le dépôt des piles usagées des citoyens  Les contenants de bière à recyclage multiple sont gérés par une consigne privée administrée par l'industrie brassicole tandis que l'ensemble des contenants de boisson portant la mention « Consignée Québec » est récupéré pour être réutilisé ou recyclé dans le cadre du programme de consigne publique. Cette consigne fait l'objet d'un partenariat public-privé puisque la consigne sur les contenants à remplissage unique (CRU) de bière est administrée par RECYC-QUÉBEC, alors que celle sur les CRU de boissons gazeuses est administrée par BGE.
<b>Éco-Peinture</b> <a href="http://www.eco-peinture.com">http://www.eco-peinture.com</a>	Éco-Peinture a la responsabilité d'assurer la récupération des résidus de peinture architecturale et de leurs contenants. (Remarque : Laurentides re/sources recycle les peintures, teintures et vernis.)
<b>Je recycle pour MIRA et pour ma planète</b> <a href="http://www.mira.ca/fr/">http://www.mira.ca/fr/</a>	Programme de récupération de cartouches d'encre et de cellulaires de la Fondation MIRA
<b>Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage géré par RECYC-QUÉBEC</b>	Programme assurant un service de récupération gratuit de tous les pneus hors d'usage au Québec
<b>RecycFluo</b> <a href="http://www.recycfluo.ca/fr">http://www.recycfluo.ca/fr</a>	Programme visant à recycler de façon responsable les ampoules et les tubes fluorescents contenant du mercure pour les citoyens et les ICI
<b>Récupération de RDD</b> Laurentide Re-sources	Récupération et valorisation de RDD par des points de dépôt généralement associés avec la récupération de peinture
<b>La Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)</b> <a href="http://www.soghu.com/fr">http://www.soghu.com/fr</a>	Organisme responsable de la mise en œuvre de la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés

## ANNEXE B – SUIVI DE MISE EN ŒUVRE DU PGMR 2016-2020B

### MATIÈRES RECYCLABLES

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéance	Synthèse et commentaires
1	<b>Sensibiliser tous les secteurs à la collecte des matières recyclables</b> R : MRC C : Municipalités, ICI, Centre de tri	2020	<b>RÉALISÉ</b> - Plusieurs outils de sensibilisation ont été développés et distribués par Co-éco depuis le début du PGMR: mémo du tri, bulletins municipaux, ligne-info, cahier du recyclage, site Internet de Co-éco. Les données de l'application <i>Ça va où ?</i> de RECYC-QUÉBEC ont été validées avec la réalité régionale. À l'été 2019, une tournée de 750 bacs bleus et d'accroche-bacs distribués, a permis de noter les principaux contaminants et engendré de nombreuses discussions avec les citoyens. En 2020, 6 ateliers dans les écoles primaires sur la gestion des matières résiduelles ont eu lieu. <i>À noter qu'il est nécessaire que la sensibilisation se poursuive la sensibilisation au courant des prochaines années.</i>
2	<b>Généraliser la collecte des plastiques agricoles à toutes les municipalités</b> R : Municipalités C : Exploitations agricoles, coopératives agricoles, MRC	2016	<b>RÉALISÉ</b> - Depuis 2017, toutes les municipalités du Kamouraska offrent le service. 2018 : un sondage montre que le système de collecte n'est peut-être pas adapté. Le retour d'expérience de Tingwick est présenté au Comité PGMR pour stimuler la réflexion. 2019 à ce jour : La crise du recyclage survient et entraîne des problèmes de débouchés de ces matières. À l'initiative de Co-éco, de l'UPA et de la MAPAQ, un comité de discussion Bas-Laurentien a été créé ayant pour objectifs : trouver un débouché pour les plastiques de la région, évaluer les alternatives aux plastiques, consulter les agriculteurs, recenser les meilleures pratiques et les harmoniser. Ce comité a mis sur pied un projet-pilote entre Modix Plastique Inc., la Société VIA et le centre de tri Récupération des Basques visant le transport de ces plastiques à l'usine de Modix pour qu'elle puisse les transformer en granules afin de les réintégrer dans la fabrication de produits faits de plastiques recyclés. D'ici avril 2021, un portrait global sera réalisé pour connaître l'utilisation des plastiques agricoles utilisés au BSL. <i>À noter que la réflexion du comité se poursuit. Le manque de débouché de ce plastique demeure malgré quelques avancées. En parallèle aux travaux du comité bas-laurentien, AgriRécup et le MELCC et d'autres partenaires travaillent à mettre sur pied un programme permanent de recyclage.</i>
3	<b>Équiper les lieux publics de contenants de récupération et offrir un système de tri pour les activités municipales</b> R : Municipalités C : MRC, ÉEQ	2016	<b>RÉALISÉ</b> - 2016 : 4 municipalités ont bénéficié de la subvention (La Pocatière, Rivière-Ouelle, Saint-Alexandre, Saint-Philippe). 2017 : Invitation aux municipalités à prévoir à leur budget l'achat d'îlots de tri dans les lieux publics, malgré la fin de la subvention. 2019 : Co-Éco a offert de déposer une demande groupée au programme de récupération hors foyer 2019 pour l'achat d'îlots de tri. La municipalité de Sainte-Hélène a participé, mais le volume de demandes pour ce programme était très élevé et la demande de subvention n'a pas été retenue. <i>Aucune nouvelle mouture du programme de récupération hors foyer n'est prévue à court terme, mais Co-éco restera à l'affût pour en informer les municipalités de Kamouraska si jamais le programme revient.</i>
4	<b>Augmenter le nombre de conseils municipaux sans papier</b> R : Municipalités C : MRC	2016	<b>RÉALISÉ</b> 2019 : La compilation du questionnaire de début d'année montre que 11 municipalités sur 13 ont des conseils sans papiers. Les autres ne réunissent pas actuellement les conditions nécessaires au succès de l'implantation technologique.

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéance	Synthèse et commentaires
5	<b>Adopter une liste des matières recyclables par résolution et l'inclure dans les contrats avec les centres de tri</b> R : Municipalités C : MRC, centre de tri	2019	<b>RÉALISÉ</b> 2019 : après vérification auprès des 2 regroupements, de la Régie Ouest et de Ville La Pocatière, l'ensemble de la MRC accepte les plastiques 1 à 7. Les matières acceptées dans le bac bleu sont les mêmes.
6	<b>Inclure dans les devis l'obligation pour l'entrepreneur de collecte de tenir un inventaire annuel des conteneurs de matières recyclables</b> R : Municipalités C : MRC, centre de tri	2016	<b>RÉALISÉ</b> – 2016 : des municipalités l'ont intégré à leur devis: Regroupement St-Pascal : art. 1.3.2.3 (document 5), Regroupement St-Alexandre : annexe 8 (suivi fait par l'entrepreneur), La Pocatière : art 6 (document 5), Régie ouest : suivi fait par les municipalités.
7	<b>Créer des incitatifs financiers pour encourager la participation à la collecte sélective</b> R : Municipalités C : MRC	2018	<b>EN COURS</b> – La TI s'est avérée comme étant une solution municipale pour inciter les citoyens à participer davantage à la collecte sélective et au bac brun. 2018 : Proposition d'échéancier de mise en œuvre d'une TI envoyée aux DG. Suivi effectué pour offrir du soutien à l'implantation et proposer une présentation en conseil municipal. Présentations : Saint-Bruno, Saint-Denis, Saint-André. 2019 et 2020 : Lors des tournées d'appels annuels aux DG, un rappel a été fait sur l'importance de la mesure et le support disponible à l'implantation, en plus du renvoi de la documentation par courriel. Le regroupement Est (Sainte-Hélène, Saint-Alexandre, Saint-Joseph, Saint-André) ont reçu une présentation de la TI. Le regroupement est en réflexion sur la mise en œuvre. Co-Éco a émis des recommandations sur leurs plans de communications et effectué un suivi régulier. <i>Comme recommandé par RECYC-QUÉBEC, la TI demeure une solution municipale pour inciter les citoyens à participer à la collecte sélective et au bac brun. Force est de constater que parfois les ressources manquent en municipalité pour implanter cette tarification. Co-éco demeure au service des municipalités désireuses de jeter les premières bases de la TI.</i>

## MATIÈRES ORGANIQUES

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Avancement et commentaires
8	<b>Sensibiliser tous les secteurs à la collecte des matières organiques</b> R : Municipalités C : MRC, SÉMER	2020	<p><b>EN COURS</b> - La sensibilisation se poursuit par l'entremise de la campagne <i>Mon bac brun, ma solution d'avenir !</i></p> <p>2019-2020 : 9 articles dans les bulletins municipaux, 1 bulletin spécial pour le regroupement Est (en soutien à l'implantation de la tarification incitative), une publicité radio et télé diffusée à Noël, 9 ateliers dans les écoles primaires sur la GMR, publicités mensuelles dans les médias sociaux, 20 kiosques dans les événements, diffusion des capsules de la campagne <i>Mon bac brun, ma solution d'avenir !</i> sur Facebook, publicités dans les journaux locaux et aux radios locales et activités de sensibilisation aux rentrées collégiales (mandat avec la Ville de La Pocatière).</p> <p>Service-conseil ICI : Tri implanté dans 4 écoles primaires, implantation et soutien au bon fonctionnement au Collège Saint-Anne et à la polyvalente de La Pocatière, implantation de la collecte au sein d'ICI volontaires et tournée d'appels des ICI générateurs de matières organiques au Kamouraska.</p> <p>Tournée 2019 de 750 résidences par un agent vert : distribution d'un accroche-bac informatif sur les bacs bruns.</p> <p><i>(suite de la mesure 8) Les tonnages augmentent, mais lentement au Kamouraska. Ce qui signifie que la sensibilisation pour inciter les citoyens à participer au bac brun est toujours d'actualité. On dénote des freins à la participation de locataires de multilogements et de certains ICI du Kamouraska également qui devront être ciblés lors de prochaines campagnes de sensibilisation.</i></p>
9	<b>Promouvoir l'herbicyclage, le compostage domestique et l'utilisation des points de dépôts pour les résidus verts</b> R : Municipalités C : MRC	2019	<p><b>EN COURS</b></p> <p>Les collectes de feuilles mortes sont indiquées sur les calendriers de collecte (service offert par Co-éco). De plus, des dépliants sur l'herbicyclage sont distribués lors des kiosques tenus par Co-éco. Des outils sur le compostage domestique sont disponibles, mais la priorité est mise sur les bacs bruns depuis le début de la collecte en 2015.</p> <p>2019-2020 : L'accroche-bac distribué faisait la promotion du traitement local des résidus verts. Pour le compostage domestique, une formation sur le compostage domestique a été donnée à la bibliothèque de La Pocatière et un soutien au bon fonctionnement a été offert à la polyvalente. 1 bulletin sur le feuillicyclage a été proposé aux municipalités et 1 communication sur la présence de branches au bac brun.</p> <p><i>On observe la présence de feuilles mortes et de petites branches dans le bac brun ou les déchets et les conteneurs dédiés à ces matières aux écocentres sont très sollicités engendrant des frais importants. Le traitement sur place des résidus verts ne semble pas être une option pour plusieurs citoyens. La révision nécessitera l'évaluation des options pour bonifier les services de dépôts ou de collecte pour ce type de matières.</i></p>
10	<b>Mettre en place davantage de lieux de valorisation locaux pour les résidus verts</b> R : Municipalités C : MRC	2018	<p><b>RÉALISÉ</b> - 2017, lors de rencontres réunissant les directeurs généraux, ont été suggérés la mise en place d'un dépôt vert ou d'une collecte de feuilles et sapins. En 2018, les municipalités n'offrant ni l'un ni l'autre et se situant à plus de 15 km d'un écocentre ont été contactées pour évaluer la faisabilité d'implanter un dépôt vert. Certaines municipalités ont vu leur dépôt vert devenir un site recevant des résidus de toutes sortes et elles ont préféré le fermer. Elles invitent maintenant les citoyens à aller porter leurs résidus verts aux écocentres et à utiliser les collectes annuelles offertes.</p> <p><i>La problématique demeure le traitement local ne semble pas être une option pour plusieurs citoyens.</i></p>

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Avancement et commentaires
11	<b>S'informer de la capacité des installations d'élimination ou de valorisation locales à traiter les résidus de plantes exotiques envahissantes (PEE)</b> R : MRC C : Installations locales à évaluer	2018	<b>RÉALISÉ – 2018</b> : Suite à une recherche exhaustive, aucune installation de traitement des PEE n'existe au Kamouraska.  2019-2020 : Co-éco travaille en collaboration avec OBAKIR, Biopterre, le Ministère des transports, de l'environnement et de l'agriculture à gérer de manière efficace les résidus des plantes exotiques envahissantes (PEE) que sont le phragmite et la renouée du japon reçues aux écocentres gérés par Co-éco. En effet, la propagation constante de ces plantes force les citoyens désireux de les éradiquer à se tourner vers les écocentres qui ne possèdent ni les équipements ni le savoir-faire pour disposer de ces PEE de façon efficace et sécuritaire tout en limitant ou annihilant leur propagation dans le milieu. Actuellement, la plupart des écocentres n'acceptent donc pas ce type de plante tel que c'est le cas de Co-éco. Malgré que les PEE fassent explicitement partie des matières refusées aux écocentres, ceux-ci récupèrent année après année des volumes sans cesse en augmentation de résidus de PEE et une saine gestion de ces résidus n'est alors qu'illusoire et le risque de propagation accentué. Le projet vise donc le développement de saines procédures de gestion de ces résidus qui soient sécuritaires autant pour les humains (berce du Caucase) que pour l'environnement (toutes les PEE) incluant des procédures claires concernant la récolte, le transport, la centralisation, la disposition et le traitement de ces résidus de PEE.  <i>Avec les changements climatiques et l'augmentation des échanges outremer, la problématique de traitement sans propagation des plantes exotiques envahissantes aux écocentres est appelée à prendre davantage d'importance.</i>
12	<b>Créer des incitatifs financiers pour encourager la participation à la collecte des matières organiques</b> R : Municipalités C : MRC	2018	Voir mesure 7.
13	<b>Diffuser un guide sur la valorisation des boues municipales</b> R : MRC C : Exploitations, coopératives et groupe-conseil agricoles, municipalités.	2017	<b>RÉALISÉ 2017</b> : Le guide <i>Recyclage agricole des biosolides municipaux Guide d'accompagnement vers une optimisation des pratiques</i> écrit par RECYC-Québec a été distribué au printemps aux directeurs généraux des municipalités du Kamouraska et est de nouveau partagé sur demande.
14	<b>Préconiser le recyclage ou la valorisation des boues municipales sur des terres agricoles</b> R : Municipalités, MRC Municipalités C : Exploitations, coopératives et groupe-conseil agricoles, organisme de service-conseil.	2020	<b>RÉALISÉ – 2018 à 2020</b> : Par l'intermédiaire des questionnaires et tournée d'appels annuels s'adressant aux DG, toutes les municipalités ont été contactées lors du renouvellement de leur contrat de collecte pour vérifier si elles avaient bien inclus ou prévoyaient inclure une clause d'obligation de valorisation. Campor recueille les boues municipales du Kamouraska en grande majorité et à la suite d'un appel de Co-éco (2018), l'entreprise affirme offrir différentes méthodes de traitement des boues et si conformes, elles peuvent être épandues.
15	<b>Assurer le recyclage ou la valorisation des boues de fosses septiques (FS)</b> R : Municipalités C : MRC, entreprises offrant le service	2019	<b>RÉALISÉ – 2018 à 2020</b> : Par l'intermédiaire des questionnaires et tournée d'appels annuels s'adressant aux DG, toutes les municipalités ont été contactées lors du renouvellement de leur contrat de collecte pour vérifier si elles avaient bien inclus ou prévoyaient inclure une clause d'obligation de valorisation. De plus, suite à une vérification faite auprès du LET de Rivière-du-Loup, aucune boue de FS ou municipales n'ont été enfouies au LET.  2019 : Mandaté par le comité d'orientation en gestion des matières résiduelles du Kamouraska, Co-éco a vérifié si la clause de valorisation utilisée par certaines municipalités assure la valorisation des boues. Le bureau régional du MELCC affirme que non; le LET peu aussi répondre à cette description, mais ne propose pas de clause alternative pour assurer la valorisation des boues. Le comité est d'avis que cette mesure est terminée puisque l'ensemble des municipalités ont des vidanges organisées et que les boues sont traitées par Campor, entreprise qui a la compétence de valorisation. De plus, Campor possède une usine de traitement pour boues de fosses septiques dont la portion solide est épandue aux champs et la portion liquide rejetée aux cours d'eau.

## RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Avancement et commentaires
16	<b>Diffuser les bonnes pratiques sur la gestion des résidus de béton-brique-asphalte auprès des municipalités locales</b> R : Municipalités C : MRC, entreprises offrant le service	2018	<b>EN COURS</b> 2019 : Les municipalités ont été sondées sur la fin de vie de ce type de résidus et la plupart municipalités n'ont pas de clause de valorisation au devis d'appel d'offres et, pour la majorité, ne savent pas ce qu'il en advient. Cependant, peu d'entre elles avaient récemment effectué des travaux générant ce type de résidus. Les informations ont été présentées au comité d'orientation pour réfléchir aux actions à prendre. Co-Éco a identifié plusieurs entrepreneurs dans la région possédant l'autorisation de traiter ces résidus, mais, malgré ses recherches, n'a pas trouvé de guide sur la bonne gestion de ces derniers. <i>(suite mesure 16) Afin de recueillir davantage d'information, les municipalités ayant conduit ce genre de travaux seront interrogées en 2021 pour connaître le traitement de ces résidus.</i>
17	<b>Intégrer une obligation de valoriser les résidus de béton, de brique et d'asphalte ainsi que de bois dans les contrats municipaux</b> R : Municipalités C : MRC, entreprises de CRD	2018	<b>EN COURS</b> 2016 à 2020 : Le manque d'infrastructures pour accueillir les institutions, commerces et industries (ICI) rend difficile l'ajout d'une telle clause. Par ailleurs, la MRC réfléchit à rendre accessible un service d'écocentre aux ICI pour, entre autres, répondre à cette problématique. <i>Le nouveau Plan d'action 2019-2024 pour la gestion des matières résiduelles prévoit que 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition soient valorisés. Pour répondre à cette mesure, les écocentres gagneront à être mieux outillés.</i>
18	<b>Distribuer du matériel d'ISÉ concernant les CRD lors de l'émission de permis aux secteurs résidentiels, ICI et CRD</b> R : MRC et municipalités	2018	<b>RÉALISÉ</b> 2017 à 2020 : Au printemps, les inspecteurs en bâtiments ont reçu un document en format Word à distribuer aux citoyens lors de l'émission de permis. Ce document sensibilisait les citoyens à la bonne gestion de leurs résidus CRD. Un dépliant plus complet et mieux adapté a été ensuite distribué au mois de décembre 2018 et au printemps 2019 aux inspecteurs afin qu'ils le remettent lors de la distribution de permis CRD aux citoyens. <i>Co-éco compte distribuer ces dépliants aux inspecteurs chaque année d'ici la fin du présent PGMR pour qu'ils les remettent aux citoyens demandeurs de permis de rénovation ou de construction afin de les aider dans la gestion de leurs résidus. La révision prévoira un moyen de poursuivre la diffusion de ces informations.</i>
19	<b>Faire la promotion des 3RV-E et des bonnes pratiques de GMR auprès des entreprises du secteur CRD</b> R : MRC C : Entreprises du secteur CRD, municipalités, chambre de commerce	2018	<b>EN COURS</b> -2017 : 5 entreprises ont été rencontrées lors d'une tournée liée au projet Écochantier et la plupart sont conscientes des 3RV-E. Il est ressorti de ces rencontres qu'il manque sur le territoire des infrastructures pouvant accueillir leurs résidus CRD. C'est pourquoi la MRC doit travailler à rendre accessible le service des écocentres aux entrepreneurs, surtout les petits et les ICI. 2019 – 2020 : Inventaire des entrepreneurs du secteur CRD a eu lieu. Co-Éco travaille avec le créneau ACCORD construction et le Fonds Écoleader pour dresser un portrait, faciliter la cueillette des résidus et valoriser davantage les produits des deux centres de tri desservant la région soit Conteneurs KRT inc. et Bouffard. Le projet est à l'étape de la réflexion (3 rencontres depuis octobre 2020) et cherche à élaborer en premier lieu, une méthode simple avec les centres de tri pour connaître les volumes des CRD et la valorisation possible en fonction des 3RV.
20	<b>Rendre disponible les services d'écocentres aux entrepreneurs, aux industries et aux municipalités pour les collectes d'encombrants et mettre en place une tarification pour les matières acceptées aux écocentres</b> R : Municipalités C : Entrepreneurs, industries	2016 et 2017	<b>SUSPENDU</b> – 2017 : Un projet-pilote devait évaluer les quantités de résidus CRD des ICI sur la balance du centre de tri Gaudreau, mais avec la fermeture, le projet n'a pas eu lieu. 2018 : un relevé d'expérience a été effectué auprès de trois écocentres acceptant les ICI sans balance permettant de conclure qu'avant de pouvoir les accepter, les volumes, les types de matières et les tarifs applicables devront être évalués. 2019-2020 : Le service de réception des encombrants des municipalités aux écocentres est offert, mais est tarifé. Après une année pilote positive, ce projet a été reconduit en 2020. Ceci dit, il y a une hausse d'achalandage majeure dans les écocentres rendant la réception de gros volumes difficile avec les infrastructures actuelles. Il sera nécessaire de les moderniser si l'on souhaite accueillir l'ensemble des encombrants de la MRC de même que les ICI.

## ÉLIMINATION

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Avancement et commentaires
21	<b>Réaliser une étude de caractérisation des déchets résidentiels</b> R : MRC C : Municipalités, LET, entrepreneurs de collecte, consultants en gestion environnementale	2019	<b>SUSPENDU</b> - 2018 : Le Comité d'orientation juge que le prix est trop élevé pour une étude de caractérisation (ex. : environ 40 000 \$ pour le secteur résidentiel seulement pour une MRC du Bas-Saint-Laurent). On doit plutôt axer sur la sensibilisation. Le Comité a établi que si le besoin se fait sentir, une caractérisation sera effectuée sur un échantillon de la population. 2019 : Société Via fait une caractérisation du recyclage. Les municipalités peuvent y avoir accès en faisant une demande officielle. Une MRC du Bas-Saint-Laurent nous a partagé sa caractérisation résidentielle, laquelle a été discutée en comité.
22	<b>Offrir un service-conseil en gestion des matières résiduelles aux ICI du territoire</b> R : Consultants en gestion des matières résiduelles C : MRC, ICI, récupérateurs, municipalités, SADC	2020	<b>EN COURS</b> - Le service-conseil est offert depuis 2017 pour aider les ICI à implanter les collectes des matières organiques et le bon tri des matières résiduelles. 2019 : Une tournée d'appels a été effectuée au printemps pour un suivi et pour rappeler le service de Co-éco. Un événement a été organisé en partenariat avec l'économie circulaire pour, entre autres, promouvoir ce service. 2020 : De nouveau, une tournée d'appel a été effectuée à l'été. De nouveaux joueurs ont entamé la collecte (ex. : Mikes, la microbrasserie Tête d'allumettes, etc.). Un article paraîtra d'ici la fin de l'année 2020 dans Vitalité économique pour promouvoir le service d'accompagnement de Co-éco auprès des ICI.  <i>La MRC en partenariat avec Co-éco attendent de recevoir une réponse favorable à une demande de subvention pour un projet d'accompagnement des cantines du territoire lié à la mise en place d'un projet de réduction de leur vaisselle en plastique à usage unique, projet devant débiter en 2021.</i> <i>Outre le projet auprès des cantines du territoire, le service d'accompagnement demeure offert par Co-éco pour aider les ICI à implanter la collecte des matières organiques et le bon tri des matières résiduelles.</i>
23	<b>Promouvoir et encourager la mise en place des mesures de réduction à la source et de réemploi dans les municipalités locales</b> R : Municipalités et MRC C : entreprise d'économie sociale, groupe citoyens	2019-2020	<b>EN COURS</b> 2019-2020 : Au printemps 2019, a eu lieu le Réparathon en collaboration avec le Cégep de La Pocatière. Une seconde édition devait avoir lieu dû à la pandémie tout événement public a été annulé. La population a participé avec grand intérêt à l'événement. Plusieurs petits électroménagers ont été réparés lors de cet événement. Une seconde édition devait avoir lieu au printemps 2020, dû à la pandémie tout événement public a été annulé.  <i>Malgré tout, une autre initiative de réduction à la source a vu jour. En effet, la MRC en partenariat avec Co-éco attendent de recevoir une réponse favorable à une demande de subvention pour un projet d'accompagnement des cantines du territoire concernant la mise en place d'un projet de réduction de leurs emballages en plastique à usage unique, projet devant débiter en 2021.</i>

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Avancement et commentaires
24	<b>Mettre en place un projet d'économie circulaire avec les ICI du territoire</b> R : SADC du Kamouraska C : MRC, Co-éco, D.É. La Pocatière, Ville Saint-Pascal, CRIQ, CTTEI, Ville et régions innovantes du Québec	2018	<b>RÉALISÉ</b> - L'obtention de subventions a permis de commencer le projet de symbiose industrielle piloté par la SADC.  (suite mesure 24) Le bilan en date du 25 novembre 2020 est le suivant : depuis le début du projet (2017), on dénombre 75 ICI d'impliqués <sup>3</sup> , 1 676 tonnes de matières échangées <sup>4</sup> , 1 127 tonnes déviées de l'enfouissement <sup>5</sup> , 777 tonnes de gaz à effet de serre évitées <sup>6</sup> et des économies de 176 768 \$ <sup>7</sup> réalisées par les entreprises.
25	<b>Desservir le territoire par une ressourcerie.</b> R : Entreprises d'économie sociale ou MRC C : Municipalités, COSMOSS et ses partenaires	2020	<b>RÉALISÉ</b> - Au Kamouraska, on retrouve au moins deux commerces de meubles usagés comme les Services Yan Morin à La Pocatière, Saint-Pascal a les Ateliers du partage et le Marché aux puces, tandis que La Pocatière, Rivière-Ouelle et Saint-Pacôme possèdent une friperie, etc. À noter que les écocentres du Kamouraska reçoivent des meubles et articles usagés pouvant être réutilisés et les revendent à faible coût. L'écochantier vise également la récupération, la mise en valeur et la mise en marché de matériaux issus de la construction, rénovation et démolition de bâtiments résidentiels, commerciaux et agricoles grâce à la création d'une boutique au Kamouraska et d'une autre à Rivière-du-Loup.
26	<b>Adopter ou modifier la réglementation municipale afin d'interdire certaines matières dans le bac à déchets</b> R : Municipalités C : MRC	2018	<b>RÉALISÉ</b> – 2018 : Tous les règlements municipaux de collectes des matières résiduelles ont été analysés et ils possèdent tous des dispositions leur permettant d'interdire les matières ciblées aux ordures.
27	<b>Indiquer séparément les coûts reliés aux déchets, aux matières recyclables, aux matières organiques dans le budget annuel des municipalités.</b> R : Municipalités C : MRC	2018	<b>RÉALISÉ</b> - 2018, toutes les municipalités ont été contactées et elles sépareraient déjà pour la plupart les coûts reliés aux différentes catégories de matières résiduelles dans leurs budgets.
28	<b>Analyser les coûts de gestion des matières recyclables, des matières organiques et déchets en vue de les indiquer sur des lignes distinctes dans les comptes de taxes.</b> R : Municipalités C : MRC	2018	<b>EN COURS</b> 2019 à ce jour : La municipalité de Rivière-Ouelle a partagé une méthode de calcul permettant de distinguer les différents coûts liés à la gestion des matières résiduelles avec Co-éco et plusieurs municipalités du Kamouraska, entre autres, celles faisant partie de la Régie Ouest. <i>Co-éco étudie la possibilité d'offrir un service d'accompagnement plus poussé aux municipalités pour le prochain PGMR.</i>

<sup>3</sup> Les ICI participants ont accepté d'être référencés dans la base de données de Synergie BSL et avec laquelle l'organisme a eu un échange d'information dans la dernière année, en date d'émission de ce bilan.

<sup>4</sup> Il s'agit d'estimations conservatrices basées sur les informations fournies par les ICI, d'observation et mesure prise sur le terrain. Dans le calcul de masse de matières échangées, il faut parfois convertir des volumes en masse. Pour ce faire, les outils de référence fournis par le Centre de transfert technologique en écologie industrielle sont utilisés afin d'estimer au plus juste ces masses.

<sup>5</sup> La destination finale d'un matériau n'est pas toujours bien connue. En effet, lorsque la matière transite par une tierce partie autre qu'une organisation municipale, la traçabilité est difficile. Il arrive que l'on doive extrapoler à partir d'informations recueillies auprès de la tierce partie et du L.E.T.

<sup>6</sup> L'estimation des tonnes de GES évitées s'effectue à l'aide de l'outil de calcul développé par le CTTEI. Cet outil tend à sous-estimer les émissions évitées. Il ne tient compte que de la production des matériaux vierges évitée, de la fin de vie du matériau de remplacement et du transport du matériel. À titre d'exemple, alors que l'institut Ellen MacArthur évalue que la production de textile émet 25 t de GES / t produite, le calculateur du CTTEI lui évalue à 3 t de GES/t produite

<sup>7</sup> Le calcul des économies se fait en comparant deux scénarios. Un premier scénario qui correspond à la situation de départ et un deuxième avec la mise en place de la synergie. Ainsi les investissements nécessaires et autres coûts supplémentaires nécessaires à la mise en place d'une synergie sont soustraits des économies réalisées en diminution des frais de GMR. Il arrive que Synergie BSL n'ait pas d'informations sur ces économies réalisées, aussi cet indicateur est largement sous-estimé. Nous ne comptabilisons que ce qui est disponible comme information, il n'y a pas d'extrapolation.

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Avancement et commentaires
29	<b>Sensibiliser la population aux différences de coûts entre les matières recyclables, les déchets et les matières organiques</b> R : MRC C : Municipalités	2018	<b>EN COURS</b> - 2017 : Les coûts de traitement des trois voies ont été indiqués dans le mémo du tri distribué. 2019 à ce jour : Une tentative d'analyse plus poussée des coûts de collecte et de traitement par matière a été tentée à l'aide des différentes méthodes de comptabilisation des données utilisées par les municipalités. L'exercice fut intéressant, mais il existe trop de variabilité dans les données de base fournies. Le comité a signifié son intérêt pour suivre ces coûts alors l'exercice est reconduit à partir des états financiers des municipalités.
30	<b>Déterminer un mode de tarification incitative des déchets pour tous les secteurs et le mettre en place.</b> R : Municipalités C : MRC	2018	Voir mesure 7.

## SUIVI DE DONNÉES

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Avancement et commentaires
31	Poursuivre l'optimisation des collectes de matières résiduelles en place afin de réduire les coûts et de limiter le transport	2020	<b>EN COURS</b> – Plusieurs occasions ont été saisies par Co-éco depuis le début du PGMR pour aider les municipalités à améliorer leur appel d'offres, pour tenter de faire le lien entre les puces des bacs bruns aux adresses, pour améliorer les parcours de collecte et proposer une amélioration technologique aux camions de collecte, par exemple. <i>Co-éco demeure à l'affût des nouvelles technologies et meilleures pratiques afin de les partager avec les municipalités.</i>
32	Distinguer les matières résiduelles de celles des ICI dans les collectes municipales	2020	<b>EN COURS</b> – À l'heure actuelle, les principaux soumissionnaires pour la collecte ne distinguent pas la provenance des matières résiduelles (ICI ou ménages). Or, le Plan d'action 2019-2024 par l'entremise de la Stratégie, entend mettre davantage l'emphase sur les ICI notamment en s'assurant que 100 % d'entre eux adhéreront à une collecte des matières organiques. D'autres obligations sont à prévoir pour les ICI en gestion des matières résiduelles. Il peut être pertinent pour les municipalités d'exiger des soumissionnaires qu'ils se munissent des outils nécessaires pour distinguer les collectes des ICI de celles des ménages.
33 à 36	Faire le suivi mensuel et/ou annuel des quantités de matières organiques, matières recyclables et déchets éliminés pour chaque municipalité en plus des boues de fosses septiques et de leur taux de valorisation R : MRC C : Municipalités et autres	2020	<b>EN COURS</b> - 2018 à 2020 : Par l'intermédiaire des questionnaires et tournées d'appels annuels s'adressant aux directeurs généraux plusieurs données sont recueillies pour comptabiliser les différents tonnages annuellement.
37	Faire le suivi annuel des quantités générées, des taux de valorisation et des coûts du secteur ICI R : MRC C : MRC limitrophes, MELCC, RECYC-QUÉBEC	2020	<b>EN COURS</b> – Les données demeurent difficilement accessibles et il n'y a pas d'obligations réglementaires qui obligent le privé à partager ces données. Une réflexion régionale pour inciter le secteur privé à partager davantage ses données serait souhaitable.
38	Organiser une séance d'échanges et d'information tous les 2 ans sur la GMR avec les employés et les élus municipaux R : MRC C : Municipalités	2017,2019	<b>RÉALISÉ</b> – 2017 : Une séance d'information pour les directeurs généraux a eu lieu sur le régime de compensation pour la collecte sélective et programme de redistribution des redevances à l'élimination. 2020 : Une rencontre était prévue au mois de décembre 2020 auprès des maires portant sur l'avenir des éco-centres et autres sujets de réflexion sur la gestion des matières résiduelles au Kamouraska.  <i>Ces rencontres sont d'une très grande pertinence puisqu'elles permettent d'informer les employés et élus des municipalités sur les principaux enjeux en GMR en plus de susciter des échanges qui alimentent une réflexion stratégie de la gestion des matières résiduelles au Kamouraska.</i>